



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

Eau Potable et Assainissement

Exercice 2022

SOMMAIRE

Sommaire	2
Préambule.....	4
I. Introduction.....	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement	6
1.3. Les modes de gestion.....	7
1.4. Quelques mots sur	7
1.4.1. ... le fonctionnement de la production de l'eau potable.....	8
1.4.2. ... le fonctionnement du traitement des eaux usées sur le territoire	8
1.5. L'année 2022, une année sèche qui rappelle que l'eau est un bien précieux.....	9
1.6. Les faits marquants depuis la prise de compétence (2020-2022).....	9
II. Le service public de l'eau potable	11
2.1. La compétence Eau Potable et son mode de gestion.....	11
2.2. Caractéristiques du service de l'Eau Potable	13
2.2.1. Les contrats de concession.....	13
2.2.2. Les principaux changements réglementaires.....	14
2.2.3. Chiffres clés	15
2.2.4. Relations avec les usagers	16
2.2.5. Les usagers du service de l'eau potable	17
2.2.6. Le patrimoine du service de l'eau potable	19
2.2.7. L'exploitation du service.....	24
2.3. Les indicateurs de performance	30
2.3.1. Les indicateurs du service.....	30
2.3.2. Les indices de performance des réseaux.....	35
2.4. Les travaux	41
III. Le service public de l'assainissement collectif	42
3.1. La compétence assainissement collectif et son mode de gestion.....	42
3.2. Caractéristiques du service de l'Assainissement collectif.....	45
3.2.1. Les contrats de concession.....	45
3.2.2. Chiffres clés	46
3.2.3. Relations avec les usagers	46
3.2.4. Les usagers du service de l'assainissement	47



3.2.5. Le patrimoine du service de l'assainissement	51
3.2.6. L'exploitation du service.....	54
3.3. Les indicateurs de performance	61
3.3.1. Les indicateurs du service.....	61
3.4. Les travaux	67
IV. Eléments financiers	68
5.1. Les résultats 2022	68
5.1.1. Compétence Eau Potable	68
5.1.2. Compétence Assainissement.....	70
5.2. Les tarifs au 01/01/2023	73
5.3. Factures 120 m ³	74
5.4. Dégrèvements.....	74
5.5. PFAC	75
V. Annexes	76

PREAMBULE

Le présent rapport annuel sur le **prix** et la **qualité** du service public de l'**eau potable** est destiné à l'**information du public** et des **élus**. Il **représente un élément majeur** dans la mise en œuvre locale de la **transparence** et des principes de **gouvernance des services d'eau et d'assainissement**.

Les **rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) Eau potable et Assainissement** ont été instaurés par décret en date du 6 mai 2015. Leurs **modalités de transmission et de diffusion** sont détaillées dans le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015.

Cet article **précise** :

« Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le **prix** et la **qualité** du service public de l'**eau potable** et de l'**assainissement**.

Les données **présentées** dans ce rapport sont complétées par des **indicateurs de performance**, tels que définis dans l'**arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels** sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Présenté au conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien lors de la séance publique du 25 Septembre 2023 ce rapport fera ensuite l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la communauté d'agglomération.

I. INTRODUCTION

1.1. Le territoire

Fondée le 1^{er} janvier 2013, l'agglomération du Gard Rhodanien se situe au Nord-Est du département du Gard et regroupe 44 communes, avec près de 75 000 habitants sur un territoire de 632 km². Il s'agit de la troisième plus grande agglomération du Gard, juste derrière Nîmes et Alès.

Son positionnement géographique la situe au cœur de l'écosystème rhodanien, à proximité des départements du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône.

La ville-centre en est Bagnols-sur-Cèze, 3^{ème} ville du Gard (19 000 habitants). Son territoire représente l'un des plus grands pôles économiques de la région Occitanie, du fait notamment de la présence d'une filière nucléaire, de nombreuses activités industrielles, et aussi d'une filière agricole essentiellement viticole de haute qualité. Un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.



Le Gard rhodanien offre un cadre naturel de vie remarquable. Il se compose de 55,6% de zones naturelles, 38% de zones agricoles et 6,4% de zones urbaines. Il accueille 4 cours d'eau majeurs :

l'Ardèche, la Cèze, la Tave et le Rhône. Nombreux sont les espaces naturels préservés avec des périmètres d'intérêt écologiques et donc un patrimoine paysager riche, où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire. Ces caractéristiques font d'ailleurs du Gard rhodanien une destination touristique privilégiée qui se vit à la travers la marque de destination (Provence Occitane).

Le Gard rhodanien est le 2e bassin industriel de la Région Occitanie. Il accueille notamment le pôle industriel et nucléaire de Marcoule, élément d'attractivité important et générateur d'emplois qualifiés. Un pôle de recherche d'envergure y est installé autour des thématiques de la recherche nucléaire, du démantèlement, de l'assainissement et la biochimie. Labélisé Contrat de Transition Ecologique le Gard rhodanien est à la pointe de l'innovation dans ce secteur. La création en 2019 du projet de Cleantech Vallée vise à faire du Gard rhodanien la Silicon Valley des éco-industries.

1.2. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRE ») a confié, depuis le 1er janvier 2020, aux communautés d'agglomération la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et du pluvial urbain avec un objectif d'équité, d'homogénéisation et de rationalisation de l'organisation territoriale.

L'agglomération du Gard Rhodanien exerce donc ces compétences depuis le 1^{er} janvier 2020, ce qui permet d'avoir une vision plus globale de la ressource en eau et de son traitement à l'échelle du territoire.

Les missions des services publics de l'eau potable et de l'assainissement consistent, entre autres, à :

- Assurer la protections des ressources ;
- Délivrer une eau propre à la consommation aux usagers ;
- Garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents ;
- Préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants ;
- Contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif.

La gestion du service est assurée par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, située au siège de l'agglomération.

Dans un souci de proximité, le territoire a été découpé en 3 secteurs géographiques (carte page suivante), avec pour chaque secteur des responsables et techniciens de l'agglomération privilégiés.

Trois communes sont "à cheval" sur 2 secteurs, pour des questions fonctionnelles. Pour la partie Eau potable, la commune de Sabran est rattachée au secteur Sud et les communes de Saint-Nazaire et Vénéjan sont rattachées au secteur Nord.

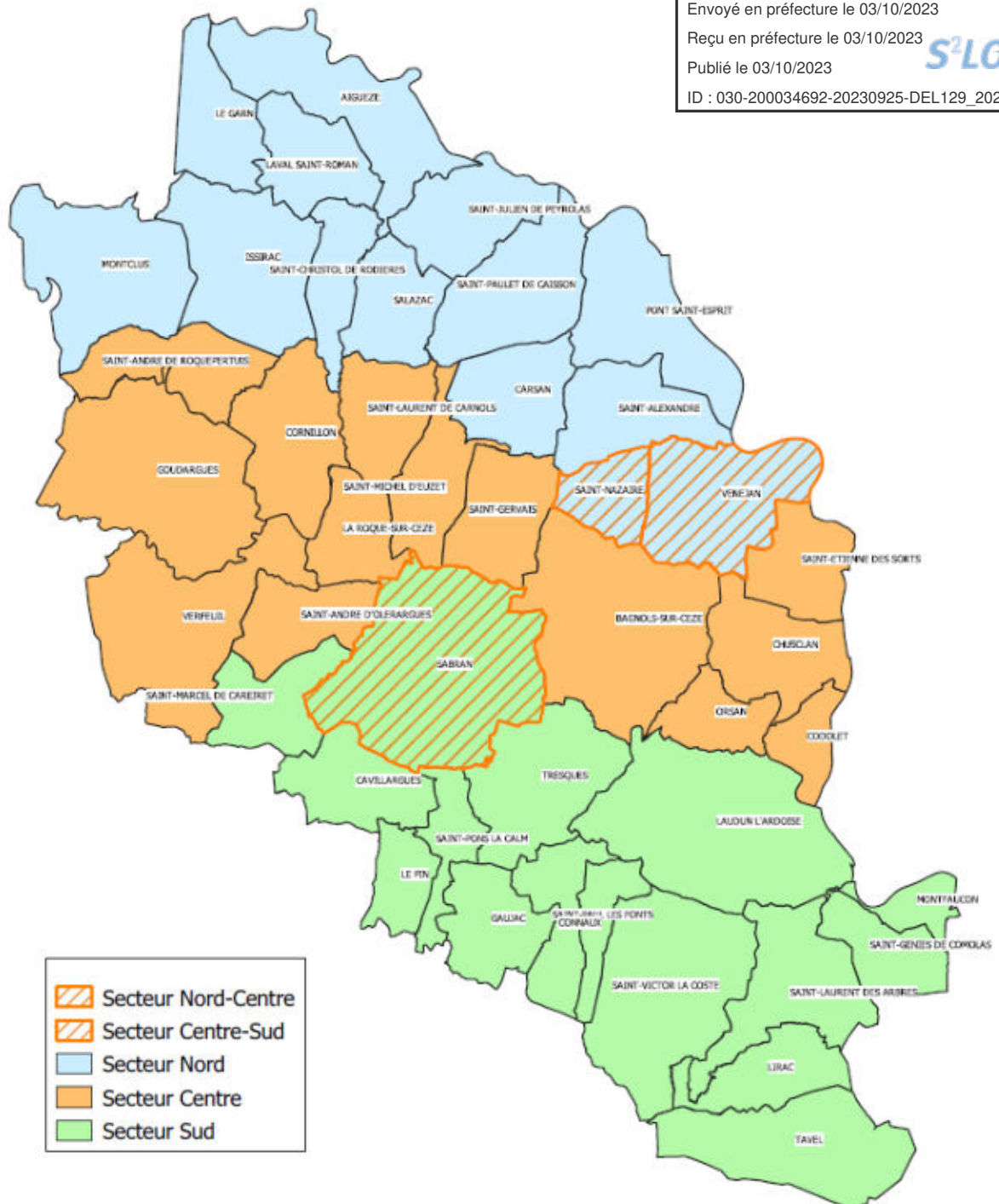


Figure 1 : Sectorisation du territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien

1.3. Les modes de gestion

En 2022, sur le territoire de l'agglomération, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement est assurée en régie via des conventions de gestions avec les mairies, et également en délégation de Service Public (DSP).

Une DSP, consiste à confier la gestion du service public à une société privée, qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, la collecte et le traitement des effluents, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

1.4. Quelques mots sur ...

1.4.1. ... le fonctionnement de la production de l'eau potable

Une eau potable est définie au regard de toute une série de paramètres :

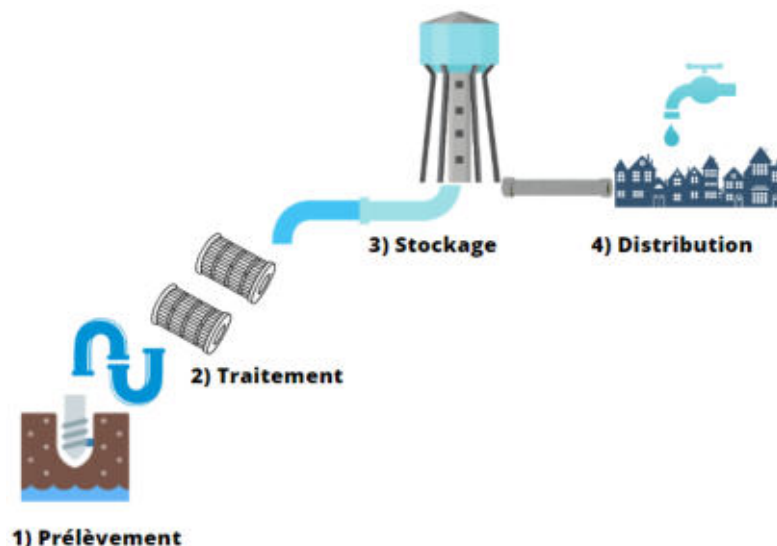
- Des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux...)
- Des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides...
- Des indicateurs de radioactivité
- Des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés. En France, l'eau est considérée comme potable si elle est conforme à la réglementation en vigueur, à savoir aux exigences des articles R1321.1 à R1321.5 du code de la santé publique et à celles des arrêtés d'application correspondants. Par exemple, la concentration du plomb ne doit pas dépasser 10 microgrammes par litre.

Avant d'être distribuée aux usagers, l'eau brute issue des ressources doit être rendue potable.

Les traitements nécessaires sont réalisés dans des « stations de traitement d'eau potable » qui n'effectuent pas toutes le même travail. Les traitements successifs doivent être appropriés à la ressource en eau concernée. En effet, selon son origine, son environnement et les milieux qu'elle traverse, l'eau se charge en différents éléments (minéraux, polluants...), naturels ou non, qui modifient sa composition. Les traitements doivent pouvoir répondre à une modification temporaire récurrente de la qualité de l'eau, comme le développement d'algues ou l'augmentation de la turbidité (aspect trouble de l'eau chargée de matières en suspension).

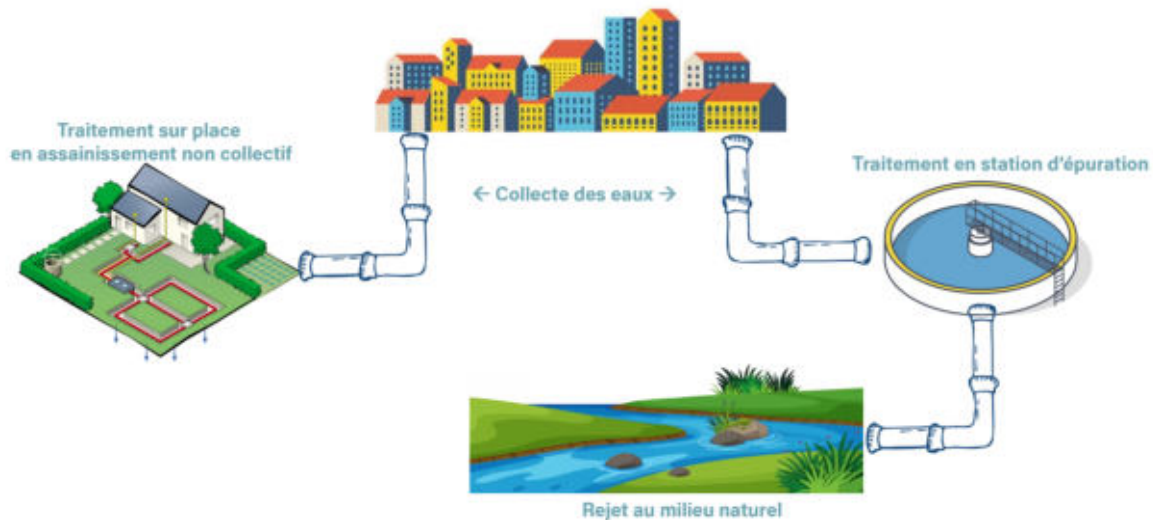
Sur le territoire de l'agglomération, la majorité des ressources utilisées pour la production d'eau potable proviennent des ressources souterraines.



1.4.2. ... le fonctionnement du traitement des eaux usées sur le territoire

Les eaux usées collectées doivent être traitées sauf dans des situations inhabituelles prévues par la réglementation (cf. arrêtés, pluies exceptionnelles, défaillance des installations...).

L'agglomération possède plus de 30 stations d'épuration sur son territoire. Ces stations possèdent des tailles différentes allant de 25 équivalents habitants à 35 000, mais aussi des modes de traitement hétérogènes et adaptés aux spécificités du territoire.



1.5. L'année 2022, une année sèche qui rappelle que l'eau est un bien précieux

L'année 2022 a été une des années les plus chaudes que la France métropolitaine ait connue, loin devant 2020 qui détenait le record.

L'année fut marquée par une période de sécheresse précoce, longue et intense. L'année 2022 se classe au 2^{ème} rang des années les moins arrosées, avec un déficit pluviométrique record de 25%. Les mois de mai et juillet ont atteint des records, avec des déficits respectifs de 60 et 85%. La surface asséchée des sols a d'ailleurs atteint les trois quarts de la France.

En 2022, quelques records ont été établis :

- 33 jours de canicules au niveau national
- Canicule la plus précoce et longue
- +2,3 degrés au-dessus de la normale
- 87 records de températures battus
- 62 000 hectares de forêts brûlés

En parallèle, les orages observés ont été plus intenses, avec des phénomènes climatiques exceptionnels, aux bilans matériels et humains dramatiques.

1.6. Les faits marquants depuis la prise de compétence (2020-2022)

L'année 2020 a vu le transfert de la compétence, depuis les communes et syndicats originels, vers l'intercommunalité, conformément à la réglementation (loi NOTRe du 7 août 2015). Si pour les contrats de délégation de service public, ce basculement a été presque transparent (simple transfert de contrat), pour les communes en régie pour lesquelles le personnel n'a pas été transféré de plein droit, il a été nécessaire de mettre en œuvre des conventions de gestion entre la communauté d'agglomération et chacune des 18 communes concernées, afin de garantir la continuité de service. Ainsi, chaque commune

a continué à assurer l'exploitation du service (fonctionnement) pour le compte de la communauté d'agglomération, qui a pris de relais sur les investissements.

Les changements majeurs en début d'année 2022 sont les suivants :

→ Eau potable :

- Le contrat de concession de la commune de Chusclan auprès de SAUR qui se terminait initialement en fin 2021 a été prolongé pour une durée de 6 ans ;
- Le contrat de concession de la commune de Saint-André-d'Olerargues auprès de SAUR s'est terminé. A partir de 2022, cette concession est attribuée à VEOLIA pour une durée de 7 ans. Ce contrat concernera également les communes de l'ancien contrat SIAEP Lirac.

→ Assainissement collectif :

- Le contrat de concession de la commune de Vénéjan auprès de SAUR s'est terminé. A partir de 2022, Vénéjan est en régie
- Le contrat de concession de la commune de Pont-Saint-Esprit auprès de VEOLIA s'est terminé. A partir de 2022, cette concession est attribuée à SUEZ pour une durée de 7 ans. Ce contrat concernera également les communes de l'ancien contrat SIAEP Lirac ;

DEFINITION

▪ **Loi NOTRe** : loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique. Elle vise à réorganiser et clarifier les compétences des collectivités territoriales à partir de 2015. Cette loi permet notamment la montée en puissance des intercommunalités.

II. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. La compétence Eau Potable et son mode de gestion

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien exerce la compétence donc **Eau potable** depuis le 01/01/2020, pour 41 de ses 44 communes. Les communes de Montclus, le Garn et Issirac sont rattachées au SIAEP de Barjac.

Cette compétence s'exerce, soit en **régie**, soit en **délégation de service public (DSP)**, tel que représenté ci-dessous :

Tableau 1 : Mode de gestion de la compétence

Communes	Population légale 2019	Mode de gestion
Aiguèze	218	Régie en convention de gestion
Bagnols-sur-Cèze	18 449	DSP VEOLIA
Carsan	774	Régie directe
Cavillargues	883	Régie en convention de gestion
Chusclan	993	DSP SAUR
Codolet	629	Régie en convention de gestion
Connaux	1 741	DSP SAUR
Cornillon	970	DSP VEOLIA
Gaujac	1 105	DSP SAUR
Goudargues	1 139	DSP VEOLIA
La Roque-sur-Cèze	186	DSP SAUR
Laudun-L'Ardoise	6 449	DSP SAUR
Laval-Saint-Roman	218	Régie en convention de gestion
Le Pin	465	DSP SAUR
Lirac	947	DSP VEOLIA
Montfaucon	1 559	Régie directe
Orsan	1 214	Régie en convention de gestion
Pont-Saint-Esprit	10 561	DSP VEOLIA
Sabran	1 681	Régie en convention de gestion
Saint-Alexandre	1 268	Régie directe
Saint-André de Roquepertuis	598	Régie en convention de gestion
Saint-André d'Olérargues	449	DSP VEOLIA
Saint-Christol de Rodières	164	Régie en convention de gestion
Saint-Etienne des Sorts	560	Régie en convention de gestion
Saint-Geniès de Comolas	2 036	DSP VEOLIA
Saint-Gervais	777	Régie en convention de gestion
Saint-Julien de Peyrolas	1 469	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent de Carnols	509	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent des Arbres	3 068	DSP VEOLIA
Saint-Marcel de Careiret	878	Régie en convention de gestion
Saint-Michel d'Euzet	668	Régie en convention de gestion
Saint-Nazaire	1 282	Régie directe
Saint-Paul les Fonts	1 050	DSP SAUR
Saint-Paulet de Caisson	1 889	Régie en convention de gestion
Saint-Pons la Calm	464	Régie en convention de gestion
Saint-Victor la Coste	2 181	DSP SAUR
Salazac	192	Régie en convention de gestion
Tavel	2 066	DSP VEOLIA
Tresques	1 856	DSP SAUR
Vénéjan	1 312	Régie directe
Verfeuil	612	Régie en convention de gestion

Notons que pour l'année 2022, la gestion en régie s'est faite par le biais de convention de gestion avec les communes qui exerçaient précédemment cette compétence. Les services de la Communauté d'Agglomération ont exploité en régie directe 5 communes : Carsan, Montfaucon, Saint-Alexandre, Saint-Nazaire et Vénéjan.

Certaines communes sont regroupées via les périmètres des anciens syndicats qui exerçaient la compétence Eau potable jusqu'au transfert de compétence :

- Ex-SIAEP du Haut-Gard : Carsan, Saint-Alexandre, Saint-Nazaire, Vénéjan
- Ex-syndicat Maison de l'Eau : Connaux, Gaujac, Laudun-L'Ardoise, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques
- Ex-SIAEP de Lirac : Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel.

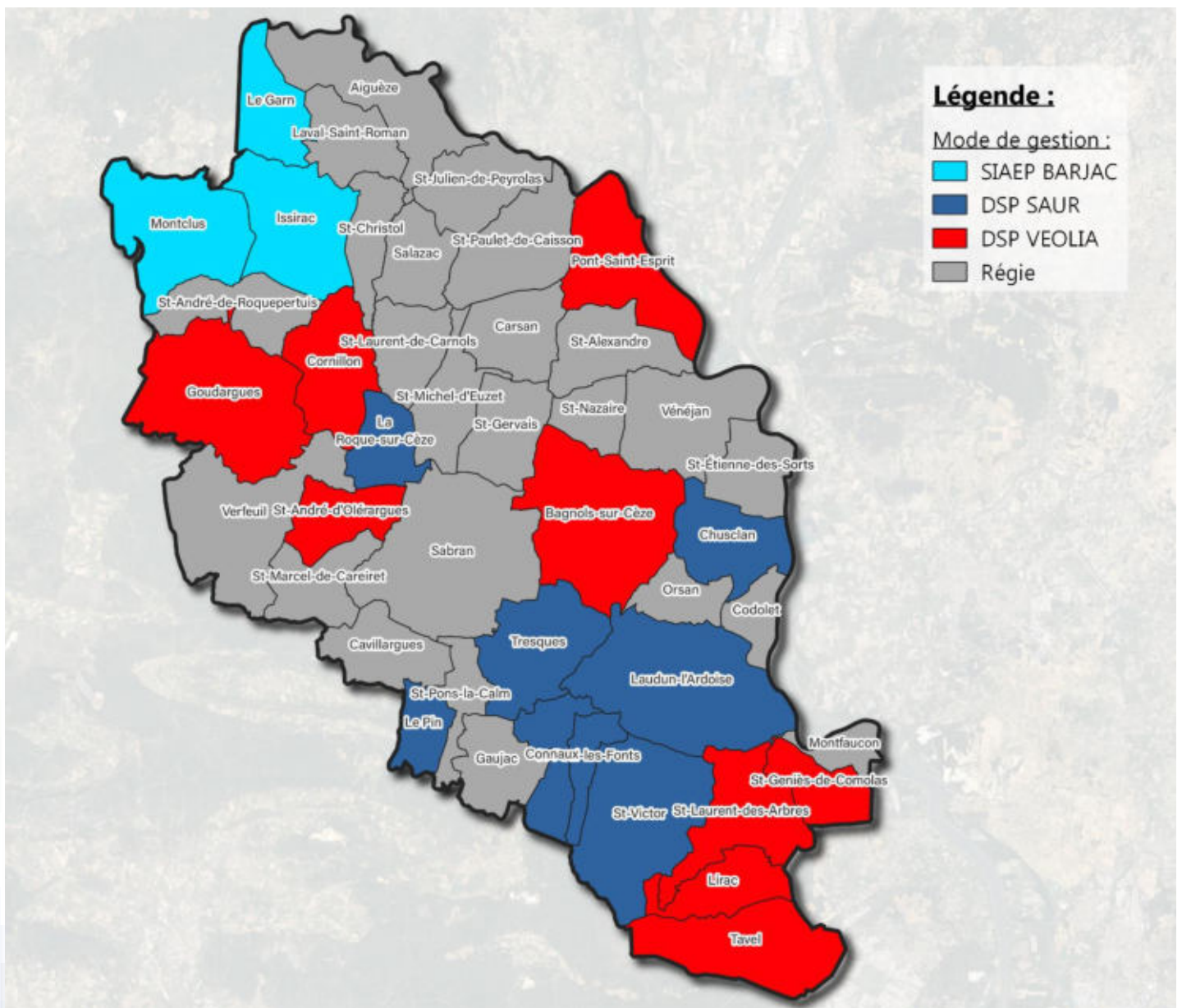


Figure 2 : Mode de gestion du service Eau potable

La compétence Eau potable exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :








- Production d'eau (comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau),
- Adduction de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage,
- Distribution de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné,
- Renouvellement des équipements électromécaniques et des compteurs,
- Service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures.

2.2. Caractéristiques du service de l'Eau Potable

2.2.1. Les contrats de concession

Les contrats de concession en cours sur l'année 2022, sur le périmètre de l'Agglomération, sont les suivants :

Tableau 2 : Caractéristiques des contrats de concession

Communes	Concessionnaire	Dates de contrat	Durée
Bagnols-Sur-Cèze	 VEOLIA	01/01/2020 - 31/12/2027	8 ans
Cornillon	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2027	15 ans
Goudargues	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2024	12 ans
Chusclan	 saur	01/01/2022 - 31/12/2028	6 ans
Connaux Gaujac Laudun-L'Ardoise Le Pin Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste Tresques	 saur (Contrat Maison de l'Eau)	01/01/2020 - 31/12/2028	9 ans
La Roque sur Cèze	 saur	15/08/2017 - 31/12/2025	8,5 ans
Lirac Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres Tavel Saint-André-d'Olérargues Pont-Saint-Espirit	 VEOLIA	01/01/2022 (PSE & SAO) 24/01/2022 (Ex SIAEP) - 31/12/2028	7 ans

▪ **Affermage** : contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers.

2.2.2. Les principaux changements réglementaires

→ Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Différents textes publiés à la fin de l'année 2022 ont transposé en droit français la directive européenne 2020/2184 de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ils introduisent différentes dispositions et obligations nouvelles pour les Collectivités sur l'accès à l'eau, la protection de la ressource en eau, l'information des consommateurs et la maîtrise de la qualité de l'eau.

⇒ Accès à l'eau :

- Recenser les populations sans accès à l'eau, évaluer les solutions pour y remédier, les déployer, informer les populations et reporter à l'Europe ;
- Recenser les insuffisances d'accès à une eau potable (24h/7j) : desserte, insuffisances de la ressource (quantité & qualité) et/ou des infrastructures.

⇒ Protection de la ressource en eau :

- L'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022) rend obligatoire, pour les services en charge du prélèvement sur la ressource en eau, la compétence "de gestion et de préservation de la ressource en eau" pour les points de prélèvement considérés comme sensibles au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire. En revanche, les critères techniques permettant la définition des points de prélèvement sensibles, symptomatiques d'une ressource en cours de dégradation, seront précisés dans un arrêté du Conseil d'Etat encore à paraître.
- Cette prise de compétence obligatoire (et non plus optionnelle comme précédemment) s'accompagne de l'obligation d'élaborer un plan d'action portant sur les pollutions de toute nature qui pourra contenir des mesures volontaires et des mesures qui pourront être rendues obligatoires par le préfet via le dispositif des « Zones Sensibles soumises à Contraintes Environnementales ».

⇒ Information des consommateurs :

- Informer proactivement les consommateurs immédiatement en cas de dépassement d'une limite de qualité (et non plus uniquement en cas de restriction de consommation) ;
- Pour les bailleurs et les syndicats de copropriété, la nécessité d'informer chaque année chaque locataire ou copropriétaire sur la qualité de l'eau.

⇒ Maîtrise de la qualité de l'eau

- De nouvelles exigences de qualité pour 6 nouveaux paramètres, effectives depuis le 1er janvier 2023, dont les composés perfluorés (PFAS ou 'polluants éternels') ;
- Le contrôle sanitaire des ARS évoluera au plus tard le 1er janvier 2026 pour intégrer ces nouveaux paramètres ;
- Une évaluation des risques Plomb et Légionnelle sur les réseaux intérieurs des Etablissements Recevant du Public avec mise en œuvre d'un plan de surveillance. Cette disposition concerne certains bâtiments communaux (écoles, gymnases, etc.)

Un nouvel arrêté précise les modalités de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Qualité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : démarche de gestion préventive des risques sanitaires de la zone de captage (échéance 2027) jusqu'aux installations privées (échéance 2029)

- Un nouvel arrêté précise les modalités de la surveillance de la qualité de l'eau par la PRPDE (la Collectivité) : outre des paramètres 'non-négociables', cette surveillance doit être adaptée selon les dangers identifiés dans le PGSSE et comporter une dimension prospective vis-à-vis des risques émergents, le cas échéant, via le recours à la métrologie en continu.

→ Métabolites de pesticides : nouveaux critères

L'instruction DGS/EA4/2020/177 du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaire en cas de présence de pesticides et de métabolites dans les Eaux Destinée à la Consommation Humaine.

Les ARS ont renforcées le contrôle sanitaire des eaux en y intégrant les métabolites de pesticides.

Après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire par l'ANSES en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande.

En se basant sur des nouvelles études publiées en septembre 2020, l'Anses a déclassé comme « non pertinents » deux métabolites du S-métolachlore (NOA Métoalchlore et ESA Métoalchlore). Pour ces métabolites et donc les autre métabolites non pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant celui du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, la valeur indicative de 0,9 microgrammes par litre correspond au seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire

2.2.3. Chiffres clés

Les chiffres clés de la gestion de l'eau potable pour 2022 sont résumés ci-dessous :

2022 :

Volumes prélevés : 7 368 838 m³

Volumes facturés : 4 831 529 m³

Rendement moyen : 61.82%



* estimée

Nombres d'abonnés : 38 807

Population desservie* : 77 840

Prix moyen du m³ assaini : 4.57 € TTC

2.2.4. Relations avec les usagers



Chaque usager du service de l'eau potable peut obtenir des informations, par différents moyens :

Tableau 3 : Mode d'information des usagers

Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
Communes en convention de gestion	Mairie	Astreinte Mairie		En mairie
Communes en régie directe	04 66 79 01 02	<u>Régie Nord :</u> 06 01 70 53 24 <u>Montfaucon :</u> 04 66 33 10 30	agglodeleau@gardrhodanien.fr	1717 route d'Avignon – BAGNOLS-SUR-CEZE
Déléguataire Saur 	04 30 62 10 00	04 30 62 10 08		Route de Bagnols 30290 Laudun Lardoise
Déléguataire Veolia 	09 69 32 93 28		www.eau.veolia.fr www.eau-services.com gardrhodanien@veolia.com	<u>Accueil Bagnols :</u> 8h-12h Lundi au vendredi <u>Accueil Pont-Saint-Esprit :</u> Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h Mardi de 13h30 à 17h30 Les 2 samedis qui suivent chaque facturation, de 9h à 12h

La facturation peut se faire par les différents moyens ci-après :

Tableau 4 : Modes de facturation

Communes	Moyens de paiement possibles	Demandes de dégrèvements
Communes en convention de gestion Communes en régie directe	Chèque, virement, Payfip, espèces, QrCode	agglodeleau@gardrhodanien.fr
Délégitaire Saur 	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	
Délégitaire Véolia 	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	http://drsud.degrevement.fr/

2.2.5. Les usagers du service de l'eau potable

2.2.5.1. Nombre d'abonnés

Un abonné correspond à une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du service public de l'eau. Par définition, cet abonné est desservi. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.¹

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Le profil autre correspond en règle générale aux abonnés industriels, qui sont des profils redevables directs de l'agence de l'eau.

En 2022, le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien comporte **38 807 abonnés** pour les services d'eau potable.

Tableau 5 : Nombre d'abonnés par commune

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	195	199	2,05%
Bagnols-sur-Cèze	8 715	8 908	2,21%
Carsan	361	353	-2,22%
Cavillargues	488	494	1,23%
Chusclan	530	540	1,89%
Codolet	312	340	8,97%
Connaux	900	914	1,56%
Cornillon	530	533	0,57%
Gaujac	640	675	5,47%
Goudargues	799	809	1,25%

¹ Définition provenant du Glossaire de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Commune	2021	2022	Evolution
La Roque-sur-Cèze	170	170	0,00%
Laudun-L'Ardoise	2 747	2 856	3,97%
Laval-Saint-Roman	133	151	13,53%
Le Pin	245	249	1,63%
Lirac	484	483	-0,21%
Montfaucon	777	765	-1,54%
Orsan	589	602	2,21%
Pont-Saint-Esprit	5 547	5 569	0,40%
Sabran	903	909	0,66%
Saint-Alexandre	627	790	26,00%
Saint-André d'Olérargues	241	247	2,49%
Saint-André de Roquepertuis	419	406	-3,10%
Saint-Christol de Rodières	120	129	7,50%
Saint-Etienne des Sorts	275	266	-3,27%
Saint-Geniès de Comolès	879	891	1,37%
Saint-Gervais	469	464	-1,07%
Saint-Julien de Peyrolas	788	788	0,00%
Saint-Laurent de Carnols	305	308	0,98%
Saint-Laurent des Arbres	1 375	1 390	1,09%
Saint-Marcel de Careiret	437	460	5,26%
Saint-Michel d'Euzet	384	383	-0,26%
Saint-Nazaire	440	458	4,09%
Saint-Paul les Fonts	450	462	2,67%
Saint-Paulet de Caisson	1 050	1 066	1,52%
Saint-Pons la Calm	297	313	5,39%
Saint-Victor la Coste	1 049	1 063	1,33%
Salazac	167	161	-3,59%
Tavel	1 048	1 074	2,48%
Tresques	864	876	1,39%
Vénéjan	651	654	0,46%
Verfeuil	434	439	1,15%
TOTAL	37 834	38 607	

2.2.5.2. Population desservie

Est ici considéré comme population desservie toute personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est raccordée. En règle générale, les habitations sont desservies par un réseau d'eau potable, mais celles qui sont trop isolées doivent toutefois avoir recours à un forage pour s'alimenter en eau potable.

Tableau 6 : Population desservie en nombre d'habitants

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	295	301	2,05%
Bagnols-sur-Cèze	18 428	18 449	0,11%
Carsan	708	692	-2,22%
Cavillargues	870	881	1,23%

Commune	2021	2022	Evolution
Chusclan	993	993	0,00%
Codolet	629	685	8,97%
Connaux	1 741	1 768	1,56%
Cornillon	963	970	0,73%
Gaujac	1 105	1 165	5,47%
Goudargues	1 136	1 139	0,26%
La Roque-sur-Cèze	183	425	132,24%
Laudun-L'Ardoise	6 449	6 705	3,97%
Laval-Saint-Roman	265	301	13,53%
Le Pin	465	473	1,63%
Lirac	947	947	0,00%
Montfaucon	1 559	1 535	-1,54%
Orsan	1 210	1 237	2,21%
Pont-Saint-Esprit	10 588	10 561	-0,26%
Sabran	1 900	1 913	0,66%
Saint-Alexandre	1 334	1 681	26,00%
Saint-André d'Olérargues	472	449	-4,87%
Saint-André de Roquepertuis	850	824	-3,10%
Saint-Christol de Rodières	160	172	7,50%
Saint-Etienne des Sorts	550	532	-3,27%
Saint-Geniès de Comolas	2 036	2 036	0,00%
Saint-Gervais	740	732	-1,07%
Saint-Julien de Peyrolas	1 440	1 440	0,00%
Saint-Laurent de Carnols	595	601	0,98%
Saint-Laurent des Arbres	3 088	3 088	0,00%
Saint-Marcel de Careiret	850	895	5,26%
Saint-Michel d'Euzet	770	768	-0,26%
Saint-Nazaire	1 268	1 320	4,09%
Saint-Paul les Fonts	1 050	1 078	2,67%
Saint-Paulet de Caisson	1 810	1 838	1,52%
Saint-Pons la Calm	650	685	5,39%
Saint-Victor la Coste	2 181	2 210	1,33%
Salazac	200	193	-3,59%
Tavel	2 066	2 066	0,00%
Tresques	1 856	1 882	1,39%
Vénéjan	1 334	1 340	0,46%
Verfeuil	882	892	1,15%
TOTAL	76 596	77 840	

2.2.6. Le patrimoine du service de l'eau potable

2.2.6.1. Les installations de production

Avant d'être potabilisée, l'eau est prélevée dans le milieu naturel, depuis des ressources de surface (une rivière, un fleuve, un lac naturel, une retenue artificielle d'eau, etc.) ou souterraines (les nappes phréatiques en particulier). Sur le territoire de l'agglomération, l'ensemble de la ressource provient de ressources souterraines. L'eau prélevée est appelée « eau brute », et n'est pas naturellement potable.

Les opérations de production consistent à extraire l'eau du sol et à assurer son traitement afin de la rendre potable.

Principe de distribution des eaux de forage du territoire du Gard Rhodanien



Figure 3 : Principe de distribution des eaux potable sur le territoire

La communauté d'agglomération possède de nombreuses installations de production d'eau potable, dont les volumes sont recensés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Installations de production d'eau

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2022 (m ³)
Aiguèze	Puits Nappe Ardèche	Aiguèze	29 000
	Forage Deves		5 948
	Croix de Fer		611 645
Bagnols-sur-Cèze	Hamelines Bas Service	Bagnols-sur-Cèze	127 585
	Hamelines Haut Service		729 153
Chusclan	Puits de Canebières	Chusclan	151 334
Codolet	Forage Plan de l'Euze	Codolet	48 753

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2022 (m ³)
		Codolet	35 388
	Les Piboulières (nappe du Rhône)	Connaux, Gaujac, Laudun, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques	1 053 386
Cornillon	Forage Laffont	Cornillon	79 405
	Bré		0
Goudargues	Goussargues	Goudargues	14 111
	Les Yverrières		92 492
La Roque-sur-Cèze	Puits les Islons	La Roque-sur-Cèze	60 423
Laudun-L'Ardoise	Puits 2 Clavelet (nappe du Rhône)	Connaux, Gaujac, Laudun, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques	263 103
	Forage Lacan	Coste, Tresques	267 803
Laval-Saint-Roman	Source des Cannaux	Laval-Saint-Roman	18 945
Montfaucon	Puits Marin (nappe du Rhône)	Montfaucon	115 270
	Puits Perrier (nappe du Rhône)	Montfaucon	510
	Station de pompage de Montfaucon (nappe du Rhône)	Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel	968 228
Orsan	Forage République		70 298
	Source Signac		14 787
	Forage La Pise	Orsan	16 686
	Forage du stade - LD Montagnole		-
Pont-Saint-Esprit	Captage de la Chapelle (nappe du Rhône)	Pont-Saint-Esprit	179 295
	Captage de la Barandonne (nappe de l'Ardèche)		531 055
	Source d'Auzigue		59 440 ²
	Forage F86		-
	Forage F91	Cavillargues	0
	Forage F94		51 078
	Forage F85		9 636
Sabran	Forage Chavarel	Sabran	54 473
	Forage Village	Sabran	
	Forage Cadignac	Sabran	2 368
	Forage F1 & F2 LD Le Brugas	Sabran	85 921
	Forage Sablet - compteur forage	Sabran	36 483
Saint-Alexandre	Captage des Plan - Puits 1	Carsan, Saint-Alexandre	156 920
	Captage des Plan - Puits 2		93 300
	Forage 1 du Mas Malon	Saint-André d'Olérargues	27 455

² Au mois de novembre la suite d'une erreur de vannage de poste de mélange source/forage F85 le trop-plein de la source a été comptabilisé par le compteur alors qu'il s'agit d'un débordement naturel

Commune	Ouvrage	Communes desservies	Volume prélevé 2022 (m ³)
Saint-André d'Olérargues	Forage 2 du Mas Malon		
	Forage de la Bégude		15 056
Saint-André de Roquepertuis	Forage Courau	Saint-André de Roquepertuis	68 991
Saint-Christol de Rodières	Source Toulair	Saint-Christol de Rodières	25 535
Saint-Etienne des Sorts	Puits La Roque	Saint-Etienne des Sorts	58640
	Source Foncirgues		14 428
Saint-Gervais	Nappe Gourbesson – Pompe 1	Saint-Gervais	24 682
	Nappe Gourbesson – Pompe 2		27 933
Saint-Julien de Peyrolas	Puits des Baumasses	Saint-Julien de Peyrolas	187 854
	Source Fourcoussin		
Saint-Laurent de Carnols	Source Courtairolle	Saint-Laurent de Carnols	62 487 ³
	Forage Valbonne	Saint Michel d'Euzet	75 003
Saint-Marcel de Careiret	Forage Rieutort (en secours)	Saint-Marcel de Careiret	48 190
	Forage de Grignan		
Saint-Michel d'Euzet	Forage Bonnefille (Nappe de la Cèze)		17 007
	Forage 2 "Traves et Clapisse " (Nappe de la Cèze)	Saint-Michel d'Euzet	1 960
	Forage 3 "Traves et Clapisse " (Nappe de la Cèze)		24 396
	Forage Cantarelle		42 923
Saint-Paulet de Caisson	Forage Brugas	Saint-Paulet-de-Caisson	170 001
	Forage Fély		56 856
Saint-Pons la Calm	Puits P71		
	Forage Combe Gazelle	Saint-Pons la Calm	
	Puits P81		
Salazac	Compteur sortie forage Carcanon	Salazac	20 832
	Source Font Poulain		3 199
Vénéjan	Puits LD St Georges	Vénéjan / Saint Nazaire	264 947
Verfeuil	Forage de l'Aven des Soudans 1	Verfeuil / Goudargues / Saint André d'Olérargues	65 142
	Forage de l'Aven des Soudans 2		31 813

2.2.6.2. Le patrimoine d'exploitation

Après sa potabilisation, l'eau est envoyée par des pompes dans un réseau de canalisations qui la conduisent jusqu'aux infrastructures de stockage (châteaux d'eau et autres réservoirs). Le patrimoine

³ Ne concerne pas le réseau AEP

d'exploitation correspond à l'ensemble des organes par lesquels transite l'eau, depuis sa sortie du sol jusqu'au compteur de l'abonné.

Tableau 8 : Patrimoine d'exploitation

Commune	Surpresseurs	Stations de reprise	Réservoirs	Capacité des réservoirs (m ³)	Linéaire réseaux (km)	Branchements
Aiguèze			2	150	10,93	
Bagnols-sur-Cèze	-	1	5	6 350	166,9	6 244
Carsan			2	500	29,17	
Cavillargues		1	2		18,88	
Chusclan	1	1	2	800	15,847	557
Codolet			1	200	10,1	
Connaux	3	1	2	700	22,82	921
Cornillon	-	-	3	400	28,1	561
Gaujac	1	1	-	-	14,623	650
Goudargues					28,94	
La Roque-sur-Cèze	-	-	1	70	10,491	170
Laudun-L'Ardoise	3	1	5	5 000	73,496	2 877
Laval-Saint-Roman		1	1	200	7,16	
Le Pin	2	1	1	200	7,15	249
Lirac	-	-	0	0	14,69	489
Montfaucon			2	800	14,24	
Orsan		1	2	450	21,72	
Pont-Saint-Esprit	-	1	2	3 000	125,1	4 452
Sabran	3	1	6	830	44,206	
Saint-Alexandre		1	2	700	45,36	
Saint-André d'Olérargues	4	2	3	361	16,48	243
Saint-André de Roquepertuis			1	500	15,99	
Saint-Christol de Rodières			2	200	16,54	
Saint-Etienne des Sorts			1	380	6,16	
Saint-Geniès de Comolès	-	-	2	1 500	20,12	889
Saint-Gervais		1	2	450	21,13	
Saint-Julien de Peyrolas		2	3	770	44,17	
Saint-Laurent de Carnols		1	1	350	9,26	
Saint-Laurent des Arbres	-	-	1	500	30,94	1 392

Commune	Surpresseurs	Stations de reprise	Réservoirs	Capacité des réservoirs (m ³)	Linéaire réseaux (km)	Branchements
Saint-Marcel de Careiret			1	200	19,66	
Saint-Michel d'Euzet		1	2	450	16,42	
Saint-Nazaire			-	-	17,63	
Saint-Paul les Fonts	1	-	-	-	10,50	453
Saint-Paulet de Caisson			3	775	55,24	
Saint-Pons la Calm		1	1	150	10,34	
Saint-Victor la Coste	1	1	1	500	25,06	1 069
Salazac			1	200	12,80	
Tavel	-	-	1	1 000	24,68	1 066
Tresques	2	-	1	700	32,08	893
Vénéjan			2	1 500	40,05	
Verfeuil			2	300	21,78	

Dans le tableau ci-dessus, les linéaires de réseaux correspondent aux réseaux publics (hors branchements).

DEFINITIONS

- **Surpresseur / station de reprise** : ce sont les équipements qui permettent d'élever l'eau, en règle générale jusqu'aux réservoirs où elle est stockée avant d'être distribuée de manière gravitaire jusqu'au point de livraison.
- **Branchement** : le branchement correspond à l'ensemble des installations qui servent à relier une habitation au réseau public d'eau potable. Il est principalement composé d'une canalisation (située en domaine public et/ou privé) et du compteur de l'abonné.

2.2.7. L'exploitation du service

2.2.7.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés par les différents ouvrages de productions s'élèvent à **7 368 838m³** pour l'année 2022. Le tableau ci-dessous reprend la répartition des volumes prélevés selon les communes.

Tableau 9 : Volumes prélevés

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	29 213	34 948	19,63%
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830	1 469 942	3,82%
Cavillargues	116 122	120 154	3,47%
Chusclan	143 053	153 597	7,37%

Commune	2021	2022	Evolution
Codolet (vers commune)	84 253	84 141	-0,13%
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605	1 053 386	6,45%
Cornillon	89 915	79 405	-11,69%
Goudargues	104 637	106 603	1,88%
La Roque-sur-Cèze	55 617	60 423	8,64%
Laudun-L'Ardoise	567 224	530 906	-6,40%
Laval-Saint-Roman	18 590	18 945	1,91%
Montfaucon (vers commune)	125 010	115 780	-7,38%
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988	968 228	23,19%
Orsan	91 442	101 771	11,30%
Pont-Saint-Esprit	770 141	710 350	-7,76%
Sabran	140 412	146 579	4,39%
Saint-Alexandre	216 483	253 220	16,96%
Saint-André d'Olérargues	38 602	42 511	10,13%
Saint-André de Roquepertuis	88 551	68 991	-22,09%
Saint-Christol de Rodières	21 835	25 535	16,95%
Saint-Etienne des Sorts	40 574	58 640	44,53%
Saint-Gervais	61 141	67 043	9,65%
Saint-Julien de Peyrolas	167 919	187 854	11,87%
Saint-Laurent de Carnols	60 481	75 003	24,01%
Saint-Marcel de Careiret	89 873	48 190	-46,38%
Saint-Michel d'Euzet	53 595	43 363	-19,09%
Saint-Paulet de Caisson	222 344	269 780	21,33%
Saint-Pons la Calm	81 525	87 617	7,47%
Salzac	21 940	24 031	9,53%
Vénéjan	277 204	264 947	-4,42%
Verfeuil	65 065	96 955	49,01%
TOTAL	7 034 164	7 368 838	4,76%

2.2.7.2. Volumes annuels produits

Les volumes annuels produits correspondent aux volumes issus des ouvrages de production du service pour être introduit dans les réseaux de distribution. Les volumes de service des différentes unités de production ne sont pas comptés dans les volumes produits.

Selon les cas, ces volumes sont donc ceux qui sont comptabilisé :

- En sortie d'usine de traitement,
- En sortie de station de pompage si simple désinfection,
- En sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ces volumes peuvent donc différer de ceux qui sont prélevés dans le milieu naturel.

Pour l'année 2022, ces volumes s'élèvent à **7 359 921 m³**.

Tableau 10 : Volumes produits

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	29 213	34 948	19,63%
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830	1 466 876	3,61%
Cavillargues	116 122	120 154	3,47%
Chusclan	143 053	153 597	7,37%
Codolet (vers commune)	84 253	84 141	-0,13%
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605	1 053 386	6,45%
Cornillon	89 915	77 232	-14,11%
Goudargues	104 637	105 377	0,71%
La Roque-sur-Cèze	55 617	60 423	8,64%
Laudun-L'Ardoise	567 224	530 906	-6,40%
Laval-Saint-Roman	18 590	18 945	1,91%
Montfaucon (vers commune)	125 010	115 780	-7,38%
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988	968 228	23,19%
Orsan	91 442	101 771	11,30%
Pont-Saint-Esprit	770 141	709 124	-7,92%
Sabran	140 412	146 579	4,39%
Saint-Alexandre	216 463	253 220	16,98%
Saint-André d'Olérargues	38 602	41 285	6,95%
Saint-André de Roquepertuis	88 551	68 991	-22,09%
Saint-Christol de Rodières	21 835	25 535	16,95%
Saint-Etienne des Sorts	40 574	58 640	44,53%
Saint-Gervais	61 141	67 043	9,65%
Saint-Julien de Peyrolas	167 919	187 854	11,87%
Saint-Laurent de Carnols	60 481	75 003	24,01%
Saint-Marcel de Careiret	89 873	48 190	-46,38%
Saint-Michel d'Euzet	53 595	43 363	-19,09%
Saint-Paulet de Caisson	222 344	269 780	21,33%
Saint-Pons la Calm	81 525	87 617	7,47%
Salazac	21 940	24 031	9,53%
Vénéjan	277 204	264 947	-4,42%
Verfeuil	65 085	96 955	49,01%
TOTAL	7 034 164	7 359 921	4,63%

2.2.7.3. Volumes importés / exportés

Les volumes importés/exportés correspondent aux volumes d'eau (généralement potable) délivrés/achetés à un client extérieur au périmètre du contrat (collectivité, syndicat, ou commune).

Sur l'année 2022, ces volumes s'élèvent à **20 324 m³**. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 14 159 m³ vendus depuis Bagnols-sur-Cèze;
- 1 957 m³ vendus depuis Saint-André-d'Olérargues;
- 4 208 m³ vendus depuis Verfeuil

2.2.7.4. Volumes mis en distribution

Ce sont les quantités d'eau qui partent effectivement dans les canalisations de chaque commune. Il correspond donc à la somme du volume produit et du volume importé, diminué du volume vendu.

Tableau 11 : Volumes mis en distribution

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	29 213	34 948	19,83%
Bagnols-sur-Cèze	1 415 830	1 466 876	3,61%
Cavillargues	116 122	38 510	-66,84%
Chusclan	143 053	153 597	7,37%
Codolet (vers commune)	84 253	84 141	-0,13%
Codolet (vers Maison de l'Eau)	989 605	1 053 386	6,45%
Cornillon	89 915	77 232	-14,11%
Goudargues	107 567	109 159	1,48%
La Roque-sur-Cèze	55 617	60 423	8,64%
Laudun-L'Ardoise	567 224	530 906	-6,40%
Laval-Saint-Roman	18 590	18 945	1,91%
Montfaucon (vers commune)	125 010	115 780	-7,38%
Montfaucon (vers ex-SIAEP Lirac)	785 988	967 615	23,11%
Orsan	91 442	101 771	11,30%
Pont-Saint-Esprit	770 141	709 124	-7,92%
Sabran	140 412	146 579	4,39%
Saint-Alexandre	216 463	250 220	15,59%
Saint-André d'Olerargues	40 023	40 106	0,21%
Saint-André de Roquepertuis	88 551	68 991	-22,09%
Saint-Christol de Rodières	21 835	25 535	16,95%
Saint-Etienne des Sorts	40 574	58 640	44,53%
Saint-Gervais	61 141	67 043	9,65%
Saint-Julien de Peyrolas	167 919	187 854	11,87%
Saint-Laurent de Carnols	60 481	75 003	24,01%
Saint-Marcel de Careiret	89 873	48 190	-46,38%
Saint-Michel d'Euzet	53 595	43 363	-19,09%
Saint-Paulet de Caisson	222 344	273 357	22,94%
Saint-Pons la Calm	81 525	87 617	7,47%
Salazac	21 940	24 031	9,53%
Vénéjan	277 204	264 947	-4,42%
Verfeuil	60 410	96 955	60,49%
TOTAL	7 033 860	7 280 844	3,51%

2.2.7.5. Volumes annuels vendus

Ce sont les volumes facturés aux abonnés, en règle générale quantifiés par le compteur individuel de chaque abonné.

Tableau 12 : Volumes facturés

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	18 924	24 231	28,04%
Bagnols-sur-Cèze	1 142 962	1 132 749	-0,89%
Carsan	46 148	48 249	4,55%
Cavillargues	48 373	38 510	-20,39%
Chusclan	72 996	75 967	4,07%
Codolet	36 719	39 554	7,72%
Connaux	107 682	107 975	0,27%
Cornillon	61 841	70 001	13,20%
Gaujac	74 083	89 188	20,39%
Goudargues	83 853	84 426	0,68%
La Roque-sur-Cèze	40 092	28 440	-29,06%
Laudun-L'Ardoise	433 207	445 527	2,84%
Laval-Saint-Roman	14 328	13 652	-4,72%
Le Pin	26 246	24 583	-6,34%
Lirac	57 728	58 163	0,75%
Montfaucon	67 448	82 068	21,68%
Orsan	63 317	69 280	9,42%
Pont-Saint-Esprit	647 194	536 328	-17,13%
Sabran	123 552	102 810	-16,79%
Saint-Alexandre	77 476	85 255	10,04%
Saint-André d'Olérargues	27 434	24 965	-9,00%
Saint-André de Roquepertuis	38 071	39 327	3,30%
Saint-Christol de Rodières	12 703	13 617	7,20%
Saint-Etienne des Sorts	21 797	19 387	-11,06%
Saint-Geniès de Comolès	94 751	106 336	12,23%
Saint-Gervais	46 318	60 598	30,83%
Saint-Julien de Peyrolas	103 646	116 594	12,49%
Saint-Laurent de Carnols	29 249	25 095	-14,20%
Saint-Laurent des Arbres	169 980	183 884	8,18%
Saint-Marcel de Careiret	33 690	43 550	29,27%
Saint-Michel d'Euzet	31 995	38 752	21,12%
Saint-Nazaire	56 625	48 118	-15,02%
Saint-Paul les Fonts	53 365	49 875	-6,54%
Saint-Paulet de Caisson	143 850	159 717	11,03%
Saint-Pons la Calm	25 922	33 488	29,19%
Saint-Victor la Coste	129 335	119 196	-7,84%
Salazac	18 878	23 383	23,86%
Tavel	143 347	166 670	16,27%
Tresques	102 484	100 789	-1,65%
Vénéjan	72 818	67 579	-7,19%
Verfeuil	51 432	33 653	-34,57%
TOTAL	4 651 859	4 631 529	-0,44%

Attention, pour certaines communes, les consommations sont incomplètes.

2.2.7.6. Volumes consommés pour les besoins du service

Il s'agit de l'eau utilisée, par exemple, pour les hydrocurages, pour le nettoyage et la purge des ouvrages, ou dans certains cas pour une partie du process de traitement de l'eau.

Tableau 13 : Volumes de service (m³)

Commune	2022
Aiguèze	NC
Bagnols-sur-Cèze	6 019
Carsan	NC
Cavillargues	NC
Chusclan	8 867
Codolet	NC
Connaux	
Gaujac	
Laudun-L'Ardoise	
Le Pin	60 025
Saint-Victor la Coste	
Saint-Paul les Fonts	
Tresques	
Cornillon	744
Goudargues	760
La Roque-sur-Cèze	1 813
Laval-Saint-Roman	NC
Lirac	
Saint-Geniès de Comolas	2 090
Saint-Laurent des Arbres	
Tavel	
Montfaucon	NC
Orsan	NC
Pont-Saint-Esprit	2 466
Sabran	NC
Saint-Alexandre	NC
Saint-André d'Olérargues	2 107
Saint-André de Roquepertuis	NC
Saint-Christol de Rodières	NC
Saint-Etienne des Sorts	NC
Saint-Gervais	NC
Saint-Julien de Peyrolas	NC
Saint-Laurent de Carnols	NC
Saint-Marcel de Careiret	NC
Saint-Michel d'Euzet	NC

Commune	2022
Saint-Nazaire	NC
Saint-Paulet de Caisson	NC
Saint-Pons la Calm	NC
Salazac	NC
Vénéjan	NC
Verfeuil	NC

2.3. Les indicateurs de performance

Introduits par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006), ces indicateurs permettent un aperçu rapide de l'état du service de l'eau potable, mais également de son fonctionnement.

2.3.1. Les indicateurs du service

INDICATEUR S	INDICATEURS DE PERFORMANCE		
	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	Habitants desservis
	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Euros/m ³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Jours ouvrés	
INDICATEURS DE PERFORMANCE	P101.1	Taux de conformité des analyses microbiologiques	%
	P102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	%
	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Valeur de 0 à 120 avec (1)
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	%
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	M ³ /km/jour
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	M ³ /km/jour
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Valeur de 0 à 100 avec (2)
	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	€ (3)
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb/1000 abonnés
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
P155.1	Taux de réclamations	Nb/1000 abonnés	

Le rendement évoqué par l'indicateur P104.3 est le rendement primaire du réseau. Il correspond au rapport entre le volume livré (comptabilisé au niveau des compteurs des particuliers) sur le volume mis en distribution.

(1) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

A – Plan des réseaux (15 points)

0 point : Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet

+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.

+ 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

B – Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code **et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total** jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La **procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total** jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 10 points : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux;

+ 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;

+ 10 points : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;

+ 10 points : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;

+ 10 points : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

+ 10 points : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ;

+ 10 points : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;

+ 5 points : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompes...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice.

(2) INDICE D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE PROTECTION DE LA RESSOURCE

0 % = aucune action

20 % = étude environnementale et hydrogéologique en cours

40 % = avis de l'hydrogéologue rendu

50 % = dossier déposé en préfecture

60 % = arrêté préfectoral

80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tels que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005

100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

(3) MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DE VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Abandon de créance : abandons de créance à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds solidarité logement)

Versements : effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds solidarité logement...)

Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N. Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve :

La part "eau" de l'opérateur éventuel

La part "eau" éventuelle de la collectivité

La redevance prélèvement

La taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue

Volume facturé au titre de l'année N



Saint-Pons la Calm	685	2,41 €	--	--	--	27	38,24%	--	11,54	--	--	--	--	--	--	--
Salazac	193	2,31 €	--	--	--	28	85,91%	--	0,82	--	--	--	--	--	--	--
Vénéjan	1340	2,05 €	5	--	--	28	43,74%	--	7,14	--	--	--	--	--	--	--
Verfeuil	892	2,38 €	2	--	--	28	39,07%	--	7,56	--	--	--	--	--	--	--

2.3.2. Les indices de performance des réseaux

2.3.2.1. L'indice linéaire de perte

Cet indice permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour pour 1 km de réseau. Il permet donc d'estimer l'état physique du réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée à ce réseau. Il se mesure en $m^3/jour/km$ de réseau. L'indice linéaire de pertes est satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de référence suivantes :

Tableau 14 : Evaluation de la satisfaction de l'indice linéaire de pertes

Catégorie du réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Tableau 15 : Indice linéaire de pertes en $m^3/jour/km$

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	-	1,25	-
Bagnols-sur-Cèze	5,91	5,79	-2,03
Carsan	-	4,21	-
Cavillargues	-	10,40	-
Chusclan	12,34	13,76	11,51%
Codolet	-	19,79	-
Connaux	8,16	7,52	-7,84%
Cornillon	2,32	1,28	-44,83%
Gaujac	8,16	7,52	-7,84%
Goudargues	2,49	2,53	1,61%
La Roque-sur-Cèze	3,92	7,88	101,02%
Laudun-L'Ardoise	8,16	7,52	-7,84%
Laval-Saint-Roman		2,10	-
Le Pin	8,16	7,52	-7,84%
Lirac	8,43	12,31	46,03%
Montfaucon		4,81	-
Orsan		4,49	-
Pont-Saint-Esprit	3,36	4,33	28,87%
Sabran		2,49	-
Saint-Alexandre		4,21	-
Saint-André d'Olérargues		2,02	-
Saint-André de Roquepertuis		5,80	-
Saint-Christol de Rodières		2,04	-
Saint-Etienne des Sorts		17,92	-
Saint-Geniès de Comolas	8,43	12,31	46,03%
Saint-Gervais		0,82	-
Saint-Julien de Peyrolas		4,41	-

Commune	2021	2022	Evolution
Saint-Laurent de Carnols		11,21	-
Saint-Laurent des Arbres	8,43	12,31	46,03%
Saint-Marcel de Careiret	-	0,66	-
Saint-Michel d'Euzet	-	0,71	-
Saint-Nazaire	-	7,14	-
Saint-Paul les Fonts	8,16	7,52	-7,84%
Saint-Paulet de Caisson	-	6,52	-
Saint-Pons la Calm	-	11,54	-
Saint-Victor la Coste	8,16	7,52	-7,84%
Salazac	-	0,82	-
Tavel	8,43	12,31	46,03%
Tresques	8,16	7,52	-7,84%
Vénéjan	6,60	7,14	8,18%
Verfeuil	-	7,56	-
MOYENNE	7,10	6,77	

2.3.2.2. Indice linéaire de consommation

Tableau 16 : Indice linéaire de consommation en m³/jour/km

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	-	3,92	-
Bagnols-sur-Cèze			-
Carsan	-	4,81	-
Cavillargues	-	4,90	-
Chusclan	16,28	16,98	4,30%
Codolet	-	17,56	-
Connaux	15,29	15,08	-1,37%
Cornillon		7,51	-
Gaujac	15,29	15,08	-1,37%
Goudargues		6,64	-
La Roque-sur-Cèze	10,64	7,90	-25,75%
Laudun-L'Ardoise	15,29	15,08	-1,37%
Laval-Saint-Roman	-	5,42	-
Le Pin	15,29	15,08	-1,37%
Lirac		15,16	-
Montfaucon	-	11,71	-
Orsan	-	10,03	-
Pont-Saint-Esprit		15,82	-
Sabran	-	6,97	-
Saint-Alexandre		4,81	-
Saint-André d'Olérargues		4,94	-
Saint-André de Roquepertuis	-	7,68	-
Saint-Christol de Rodières	-	2,33	-
Saint-Etienne des Sorts	-	8,85	-
Saint-Geniès de Comolàs		15,16	-

Commune	2021	2022	Evolution
Saint-Gervais	-	7,77	-
Saint-Julien de Peyrolas	-	7,21	-
Saint-Laurent de Carnols	-	16,93	-
Saint-Laurent des Arbres	-	15,16	-
Saint-Marcel de Careiret	-	6,27	-
Saint-Michel d'Euzet	-	6,03	-
Saint-Nazaire	-	5,55	-
Saint-Paul les Fonts	15,29	15,08	-1,37%
Saint-Paulet de Caisson	-	9,17	-
Saint-Pons la Calm	-	7,13	-
Saint-Victor la Coste	15,29	15,08	-1,37%
Salazac	-	5,01	-
Tavel	-	15,16	-
Tresques	15,29	15,08	-1,37%
Vénéjan	-	5,55	-
Verfeuil	-	4,84	-
MOYENNE	14,88	9,96	

2.3.2.3. Le rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de connaître quelle quantité d'eau mise en distribution dans le réseau arrive effectivement jusqu'au robinet du consommateur. Les facteurs qui jouent sur le rendement sont d'une part les fuites, mais également les différents prélèvements d'eau sur le réseau pour la défense incendie, pour les besoins du service, les purges de réseau ou encore les détournements d'eau.

Pour l'année 2022 le rendement moyen s'élève à **61,82%**.

Tableau 17 : Rendement moyen du réseau par commune

Commune	2021	2022	Evolution
Aiguèze	64,78	77,97	20,36%
Bagnols-sur-Cèze	80,30	81,30	1,25%
Carsan	57,11	43,74	-23,41%
Cavillargues	50,00	32,07	-35,86%
Chusclan	56,88	55,23	-2,90%
Codolet	50,00	47,01	-5,98%
Connaux	65,21	66,72	2,32%
Cornillon	73,20	85,50	16,80%
Gaujac	65,21	66,72	2,32%
Goudargues	78,00	77,30	-0,90%
La Roque-sur-Cèze	73,08	50,07	-31,49%
Laudun-L'Ardoise	65,21	66,72	2,32%
Laval-Saint-Roman	77,07	72,09	-6,46%
Le Pin	65,21	66,72	2,32%
Lirac	63,34	55,20	-12,85%
Montfaucon	53,95	70,89	31,40%

Commune	2021	2022	Evolution
Orsan	69,24	70,90	2,40%
Pont-Saint-Esprit	85,20	78,53	-7,83%
Sabran	87,99	75,96	-13,67%
Saint-Alexandre	60,20	53,33	-11,41%
Saint-André d'Olérargues	73,61	71,02	-3,52%
Saint-André de Roquepertuis	50,00	57,02	14,04%
Saint-Christol de Rodières	58,18	53,39	-8,23%
Saint-Etienne des Sorts	53,72	33,07	-38,44%
Saint-Geniès de Comolas	63,34	55,20	-12,85%
Saint-Gervais	75,76	90,41	19,34%
Saint-Julien de Peyrolas	61,72	62,09	0,60%
Saint-Laurent de Carnols	50,00	60,16	20,32%
Saint-Laurent des Arbres	63,34	55,20	-12,85%
Saint-Marcel de Careiret	50,00	71,66	43,32%
Saint-Michel d'Euzet	59,70	61,17	2,46%
Saint-Nazaire	50,00	53,33	6,66%
Saint-Paul les Fonts	65,21	66,72	2,32%
Saint-Paulet de Caisson	64,70	54,45	-15,84%
Saint-Pons la Calm	55,00	38,24	-30,47%
Saint-Victor la Coste	65,21	66,72	2,32%
Salazac	66,04	65,91	-0,15%
Tavel	63,34	55,20	-12,85%
Tresques	65,21	66,72	2,32%
Vénéjan	49,50	43,74	-11,64%
Verfeuil	85,14	39,07	-54,11%
MOYENNE	64,63	61,82	

Les rendements affichés ci-contre peuvent être sous-estimés. En effet, pour certaines communes quelques bâtiments communaux ne sont pas encore équipés de compteurs, et il manque pour une majorité des communes les volumes de service.

De plus, il y a eu pour certaines communes des erreurs de comptage.

2.3.2.4. La qualité de l'eau brute, produite et distribuée

L'eau potable subit des analyses lors de l'étape de production, puis des contrôles en plusieurs points du réseau, pendant la distribution. La fréquence des analyses de chaque paramètre est déterminée en fonction de la taille du réseau.

Les analyses se répartissent en deux grandes familles : **bactériologiques** (ou microbiologiques), pour lesquelles on recherche notamment des indicateurs de contamination d'origine fécale : certains types de bactéries dont *E. coli* et des entérocoques ; et **physico-chimiques**, comprenant plusieurs paramètres dont la conductivité, le pH, les paramètres azotés et phosphorés, les métaux lourds, etc.

Le résultat des analyses qualitatives réglementaires pour les communes en DSP est repris dans le tableau suivant :

Tableau 18 : Qualité de l'eau (contrôles réglementaires de l'ARS)

Communes	Analyses réalisées			
	Prélèvements	Conformité physicochimique	Commentaires	Conformité bactériologique
Bagnols-sur-Cèze	81	100%		100%
Chusclan	23	100%		100%
Connaux				
Gaujac				
Le Pin				
Laudun l'Ardoise		100%		100%
Saint Paul les Fonts				
Saint-Victor la Coste				
Tresques				
Cornillon	23	100%		100%
Goudargues	30	91.67%		100%
La Roque-sur-Cèze		100%		100%
Lirac				
Saint Geniès de Comolas				
Saint Laurent des Arbres		95.2%		100%
Tavel				
Pont-Saint-Esprit		100%		100%
Sabran		100%		100%
Saint-André d'Olérargues		100%		100%

2.3.2.5. Interventions sur les réseaux

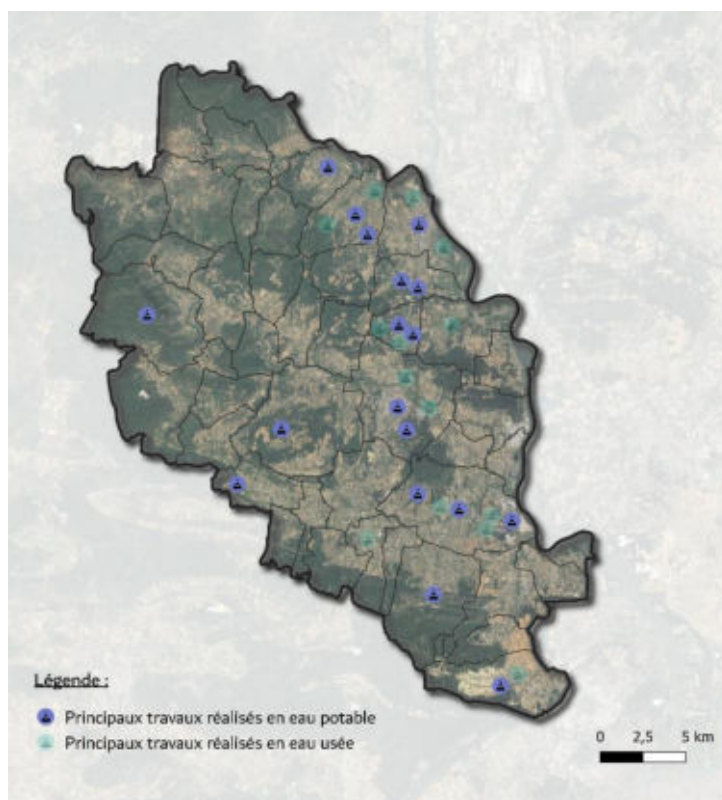
Tableau 19 : Interventions sur le réseau en 2022

Commune	Linéaire soumis à recherche de fuites (m)	Nombre de fuites réparées
Aiguèze	--	--
Bagnols-sur-Cèze	35 304	175
Carsan	--	--
Cavillargues	--	--
Chusclan	2 500	9
Codolet	--	--
Connaux	3 000	11
Cornillon	554	14
Gaujac	4 500	3
Goudargues	178	9
La Roque-sur-Cèze	1 000	7
Laudun-L'Ardoise	28 100	11
Laval-Saint-Roman	--	--
Le Pin		
Lirac		
Montfaucon	--	--
Orsan	--	--
Pont-Saint-Esprit	500	6
Sabran	2 000	20
Saint-Alexandre	--	--
Saint-André d'Olerargues		
Saint-André de Roquepertuis	--	--
Saint-Christol de Rodières	--	--
Saint-Etienne des Sorts	--	--
Saint-Geniès de Comolès	10 470	8
Saint-Gervais	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	--	--
Saint-Laurent de Carnols	--	--
Saint-Laurent des Arbres	665	0
Saint-Marcel de Careiret	--	--
Saint-Michel d'Euzet	--	--
Saint-Nazaire	--	--
Saint-Paul les Fonts	3 000	1
Saint-Paulet de Caisson	--	--
Saint-Pons la Calm	--	--
Saint-Victor la Coste	1 800	10
Salzac	--	--
Tavel	9	13
Tresques	1 000	7
Vénéjan	--	--
Verfeuil	--	--

2.4. Les travaux

En 2022, la liste des travaux majeurs réalisés les réseaux d'eau potable est la suivante :

- **Réhabilitation du réseau AEP RD6 sur la commune de Sabran**
- **Construction d'un réservoir de 300 m3 sur la commune de Saint-Victor-la-Coste**
- **Début des travaux RD4 AEP sur la commune de Tavel**
- **Réparation de fuites la Papesse**
- **Début des travaux rue Jean-Villar et Rue Parmentier Laudun, et RN 580 L'Ardoise**
- **Réhabilitation des réseaux humides Pont-Saint-Esprit dans le cadre du Pole d'Echange Multimodal**
- **Lancement d'une maitrise d'œuvre pour la création du nouveau forage des Baumasses sur la commune de Saint Julien de Peyrolas**
- **Fin de l'étude du schéma directeur de Saint-Paulet-de-Caisson**
- **Reprise des colonnes de refoulement des pompes 1 et 2 du puits des plan sur la commune de Saint-Alexandre**
- **Renouvellement des réseaux rue du 14 juillet sur la commune de Saint-Nazaire**
- **Renouvellement de la conduite d'eau potable de la montée du village sur la commune de Saint-Alexandre**
- **Extension du réseau d'eau potable quartier Font de Brunette sur la commune de Saint-Paulet-de-Caisson**
- **Réhabilitation des réseaux AEP Eztouzilles Tranche 1 sur la commune de Bagnols sur Cèze**
- **Maillage rue des écoles sur la commune de Goudargues**
- **Réhabilitation des réseaux place Bertin Boissin commune de Bagnols sur Cèze**



III. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. La compétence assainissement collectif et son mode de gestion

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, exerce la compétence **Assainissement collectif** depuis le 01/01/2020, pour l'ensemble de ses 44 communes. Cette compétence s'exerce, soit en **régie**, soit en **délégation de service public (DSP)**, tel que représenté ci-dessous :

Tableau 20 : Modes de gestion

Communes	Population légale 2018	Mode de gestion	
		Collecte	Traitement
Aiguèze	217	Régie en convention de gestion	Vers STEP St-Julien de Peyrolas
Bagnols-sur-Cèze	18 428	Régie directe	DSP SAUR
Carsan	741	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Cavillargues	887	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Chusclan	996	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Codolet	650	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Connaux	1 732	DSP SAUR	DSP SAUR
Cornillon	963	DSP VEOLIA	DSP VEOLIA
Gaujac	1 113	DSP SAUR	DSP SAUR
Goudargues	1 136	DSP VEOLIA	DSP VEOLIA
Issirac	311	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
La Roque-sur-Cèze	189	Régie directe	Vers STEP Goudargues
Laudun-L'Ardoise	6 433	DSP SAUR	DSP SAUR
Laval-Saint-Roman	221	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Le Garn	217	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Le Pin	450	DSP SAUR	DSP SAUR
Lirac	934	DSP SUEZ	Vers STEP St-Geniès de Comolas
Montclus	201	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Montfaucon	1 545	Régie directe	Vers STEP Roquemaure
Orsan	1 194	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Pont-Saint-Esprit	10 588	DSP SUEZ	DSP SUEZ
Sabran	1 700	DSP SAUR	DSP SAUR + vers STEP Bagnols
Saint-Alexandre	1 250	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-André de Roquepertuis	594	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-André d'Olérargues	442	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Christol de Rodières	162	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Etienne des Sorts	564	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Geniès de Comolas	2 022	DSP SUEZ	DSP SUEZ
Saint-Gervais	757	Régie en convention de gestion	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Julien de Peyrolas	1 451	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent de Carnols	505	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Laurent des Arbres	3 100	DSP SUEZ	Vers STEP St-Geniès de Comolas
Saint-Marcel de Careiret	864	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Michel d'Euzet	654	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Nazaire	1 268	Régie directe	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Saint-Paul les Fonts	1 050	DSP SAUR	Vers STEP Connaux

Communes	Population légale 2018	Mode de gestion	
		Collecte	Traitement
Saint-Paulet de Caisson	1 879	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Pons la Calm	458	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Saint-Victor la Coste	2 150	DSP SAUR	Vers STEP Connaux
Salazac	188	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion
Tavel	2 031	DSP SUEZ	DSP SUEZ
Tresques	1 853	DSP SAUR	DSP SAUR
Vénéjan	1 307	DSP SAUR	Vers STEP Bagnols-sur-Cèze
Verfeuil	614	Régie en convention de gestion	Régie en convention de gestion

Notons que pour l'année 2022, la gestion en régie s'est faite par le biais de convention de gestion avec les communes qui exerçaient précédemment cette compétence. Les services de la Communauté d'Agglomération ont exploité en régie directe la commune de Montfaucon, ainsi que La Roque-sur-Cèze et Saint-Nazaire (avec l'appui de prestations de service).

Certaines communes sont regroupées via les périmètres des anciens syndicats qui exerçaient la compétence assainissement jusqu'au transfert de compétence :

- Ex-syndicat Maison de l'Eau : Connaux, Gaujac, Le Pin, Saint-Paul les Fonts, Saint-Victor la Coste, Tresques
- Ex-SIAEP de Lirac : Lirac, Saint-Geniès de Comolas, Saint-Laurent des Arbres, Tavel.

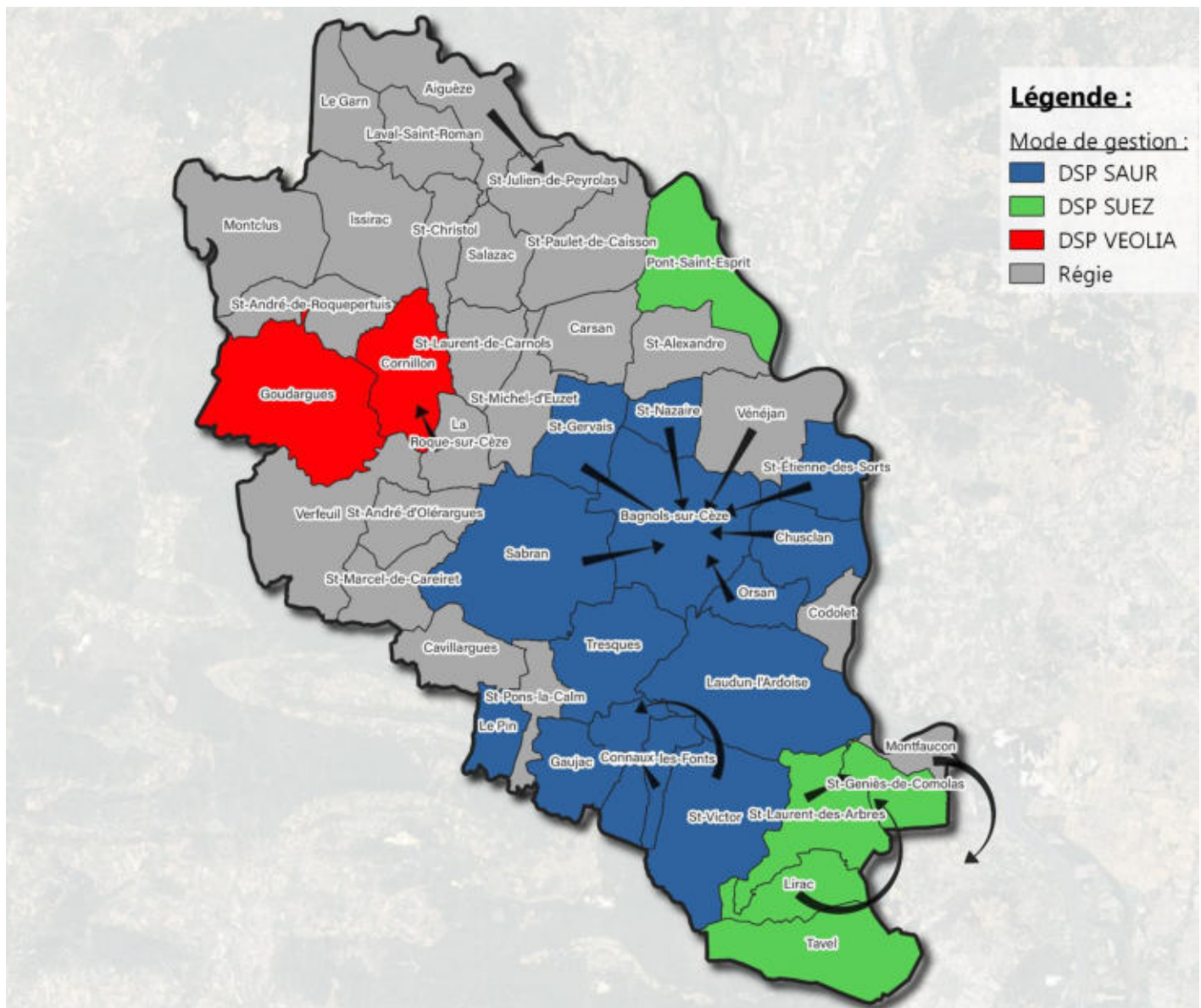


Figure 4 : Mode de gestion du service Assainissement

La compétence Assainissement exercée par l'Agglomération comprend les missions suivantes :

- Collecte des eaux usées en limite de propriété
- Transfert des eaux usées jusqu'au lieu de traitement ou de reprise par une autre entité
- Dépollution des eaux usées (sauf Montfaucon dont les eaux usées sont traitées à la station d'épuration de Roquemaure (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon)).
- Renouvellement des équipements électromécaniques
- Service à la clientèle comprenant la souscription des abonnements, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures








3.2. Caractéristiques du service de l'Assainissement collectif

3.2.1. Les contrats de concession

Les contrats de concession en cours sur l'année 20201, sur le périmètre de l'Agglomération, sont les suivants :

Caractéristiques des contrats

Tableau Z1 : Caractéristiques des contrats de délégation

Communes	Concessionnaire	Dates de contrat	Durée
Connaux Gaujac Le Pin Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste Tresques	 saur (Contrat Maison de l'Eau)	01/01/2020 - 31/12/2028	9 ans
Lirac Saint-Geniès de Comolas Saint-Laurent des Arbres Tavel Saint-André-d'Oliérargues Pont-Saint-Espirit	 suez SUEZ	01/01/2022 (PSE) 24/01/2022 (Ex SIAEP) - 31/12/2028	7 ans
Laudun L'Ardoise	 saur	01/01/2020 - 31/12/2022	3 ans
Sabran	 saur	01/01/2020 - 30/09/2023	4 ans ¾
Système d'assainissement de Bagnols-sur-Cèze (station d'épuration de l'Euze (Bagnols) + réseaux de transfert)	 saur (Contrat SABRE)	01/07/2018 - 30/06/2024	6 ans
Cornillon	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2027	15 ans
Goudargues	 VEOLIA	01/01/2013 - 31/12/2024	12 ans

Définition

▪ **Affermage** : contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers.



3.2.2. Chiffres clés



3.2.3. Relations avec les usagers

Chaque usager du service de l'assainissement collectif peut obtenir des informations, par différents moyens :

Tableau 22 : Mode d'information des usagers

Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
Communes en convention de gestion	Mairie	Astreinte Mairie		En mairie
Communes en régie directe	<u>Secteur Nord :</u> 04 66 33 10 30 <u>Secteurs Centre et Sud :</u> 04 66 79 47 48		agglodeleau@gardrhodanien.fr	<u>Secteur Nord :</u> 1717 route d'Avignon - BAGNOLS-SUR-CEZE <u>Secteurs Centre et Sud :</u> Maison de l'Eau, Parc d'Activités du Bernon, Route Michel Ledrappier - TRESQUES
Délégataire Saur	04 30 62 10 00	04 30 62 10 08		Route de Bagnols 30290 Laudun Lardoise <u>Accueil Bagnols :</u> 8h-12h Lundi au vendredi
Délégataire Véolia	09 69 32 93 26		www.eau.veolia.fr www.eau-services.com gardrhodanien@veolia.com	<u>Accueil Pont-Saint-Esprit :</u> Lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h

Communes	Accueil téléphonique	Accueil téléphonique d'urgence	Internet	Accueil physique
				Mardi de 13h30 à 17h30 Les 2 samedis qui suivent chaque facturation, de 9h à 12h
Délégataire Suez	09 77 40 84 08	09 77 40 11 31	https://www.toutsurmoneau.fr/	Accueil Pierrelatte : Mardi au Jeudi 8h30-11h30 / 13h30-16h30 Vendredi : 8h30 - 11h30

La facturation peut se faire par les différents moyens ci-après :

Tableau 23 : Modes de facturation

Communes	Moyens de paiement possibles	Demandes de dégrèvements
Communes en convention de gestion	Chèque, virement, Payfip, espèces, QrCode	agglodeleau@gardrhodanien.fr
Communes en régie directe		
Délégataire Saur	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	
Délégataire Véolia	Carte bancaire, prélèvement automatique, prélèvement mensuel, chèque, espèces, TIP, paiement en ligne	http://drsud.degrevement.fr/
Délégataire Suez	Selon les modalités du prestataire qui facture l'eau potable	

Définition

• *Demandes de dégrèvement : Selon la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 et son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur (annexé au présent rapport), les usagers victimes de fuites et dont la facture d'eau et d'assainissement est par conséquent élevée, peuvent prétendre, sous certaines conditions, à un écrêtement de leur facture.*

3.2.4. Les usagers du service de l'assainissement

Un abonné correspond à une personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès du service public de l'eau. Par définition, cet abonné est desservi. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des

particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.⁴

En 2022, le territoire de l'agglomération du Gard Rhodanien comporte **33 108 abonnés** pour les services d'assainissement collectif.

Tableau 24 : Nombre d'abonnés

Commune	2021	2022
Aiguèze	154	153
Bagnols-sur-Cèze	7 789	8 150
Carsan	84	84
Cavillargues	392	393
Chusclan	527	528
Codolet	307	358
Connaux	817	830
Cornillon	427	429
Gaujac	613	648
Goudargues	747	757
Issirac	63	63
La Roque-sur-Cèze	107	107
Laudun-L'Ardoise	2 682	2757
Laval-Saint-Roman	127	129
Le Garn	101	101
Le Pin	187	190
Lirac	443	442
Montclus	105	105
Montfaucon	748	723
Orsan	523	525
Pont-Saint-Esprit	5 004	5 019
Sabran	602	610
Saint-Alexandre	427	372
Saint-André de Roquepertuis	376	391
Saint-André d'Olérargues	97	97
Saint-Christol de Rodières	58	60
Saint-Etienne des Sorts	247	250
Saint-Geniès de Comolas	839	842
Saint-Gervais	469	226
Saint-Julien de Peyrolas	485	420
Saint-Laurent de Carnols	221	206
Saint-Laurent des Arbres	1 219	1 223
Saint-Marcel de Careiret	361	371
Saint-Michel d'Euzet	324	309
Saint-Nazaire	327	332

⁴ Définition provenant du Glossaire de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement

Commune	2021	2022
Saint-Paul les Fonts	438	449
Saint-Paulet de Caisson	995	995
Saint-Pons la Calm	235	266
Saint-Victor la Coste	992	1 009
Salazac	109	108
Tavel	997	1 009
Tresques	677	689
Vénéjan	272	244
Verfeuil	139	139
TOTAL	32 685	33 108

La population située en zone d'assainissement collectif relève – sauf cas exceptionnel – du service de l'assainissement collectif. Les habitations sont desservies par un réseau d'assainissement auquel la loi impose de se raccorder dans les deux ans qui suivent la mise en service de ce réseau. Est ici considéré comme un population desservie toute personne domiciliée dans une zone où il existe à proximité un réseau d'assainissement collectif sur lequel elle est raccordé.

Tableau 25 : Population desservie

Commune	2021
Aiguèze	215
Carsan	150
Cavillargues	778
Codolet	77
Cornillon	970
Goudargues	1 139
Issirac	158
La Roque-sur-Cèze	268
Laudun-L'Ardoise	6 938
Laval-Saint-Roman	203
Le Garn	253
Montclus	262
Montfaucon	1 479
Pont-Saint-Esprit	10 620
Sabran	1 552
Saint-Alexandre	996
Saint-André de Roquepertuis	832
Saint-André d'Olérargues	200
Saint-Christol de Rodières	126
Saint-Julien de Peyrolas	900
Saint-Laurent de Carnols	461
Saint-Marcel de Careiret	740

Commune	2021
Saint-Michel d'Euzet	731
Saint-Paulet de Caisson	1 700
Saint-Pons la Calm	564
Salazac	139
Verfeuil	256
Ex - SABRE	24 239
Bagnols-sur-Cèze	19 263
Chusclan	1 248
Orsan	1 241
Saint-Etienne des Sorts	591
Saint-Gervais	534
Saint-Nazaire	785
Vénéjan	577
Ex - SIAEP Lirac	7 384
Lirac	928
Saint-Geniès de Comolas	1 768
Saint-Laurent des Arbres	2 568
Tavel	2 119
Ex-Maison de l'Eau	9 631
Connaux	2 098
Gaujac	1 635
Le Pin	475
Saint-Paul-les-Fonts	1 128
Saint-Victor-la-Coste	2 540
Tresques	1 755
TOTAL	74 653

Les rejets non domestiques

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

Les abonnés non domestiques correspondent en règle générale aux abonnés industriels, qui sont des profils redevables directs de l'agence de l'eau. Les établissements qui rejettent des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement, doivent détenir un arrêté de rejet assorti de prescriptions techniques.

Les arrêtés de rejet peuvent être complétés, selon l'activité de l'entreprise et donc le type d'effluent, par une convention spéciale de déversement.

Tableau 26 : Nombre d'autorisations de déversements industriels

Commune	AMR	CSD
Bagnols-sur-Cèze	1	0
Laudun-L'Ardoise		1

Commune	AMR	CSD
Pont-Saint-Esprit	1	0

AMR : arrêté municipal de rejet

CSD : convention spéciale de déversement

3.2.5. Le patrimoine du service de l'assainissement

Les réseaux

Les principaux éléments patrimoniaux sont les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées.

De manière générale, le centre ancien des communes possède des réseaux de type **unitaire** (les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées et traitées ensemble). Les quartiers périphériques sont desservis principalement par des réseaux **séparatifs** (les eaux usées sont collectées séparément des eaux pluviales ; les premières sont envoyées en station d'épuration pour traitement, les secondes rejetées directement au milieu naturel). Enfin, les secteurs qui ne sont pas desservis par les réseaux d'assainissement, sont concernés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Les postes de relevage des eaux usées répartis sur le réseau sont équipés de pompes permettant le transport de l'eau lorsque la pente n'est pas favorable.

Tableau 27 : Patrimoine d'exploitation

Commune	Stations d'épuration	Postes de relevage	Linéaire total de réseaux (km)	Nombre de branchements
Aiguèze	0	3	4,08	151
Bagnols-sur-Cèze	2	10	115,12	
Carsan	1	2	3,27	90
Cavillargues	1	2	9,17	
Chusclan	0	3	20,3	
Codlet	1	1	7,7	334
Connaux	1	1	14,42	826
Cornillon	1	2	15,72	326
Gaujac	0	1	11,80	620
Goudargues	2	7	19,87	
Issirac	1	0	1,86	90
La Roque-sur-Cèze	0	3	6,50	
Laudun-L'Ardoise	2	4	41,75	2 702
Laval-Saint-Roman	1	3	6,43	
Le Garn	1	0	3,00	
Le Pin	1	2	4,53	187
Lirac	0	2	8,99	448
Montclus	4	1	1,96	
Montfaucon	0	7	11,96	
Orsan	0	2	21,6	
Pont-Saint-Esprit	1	7	59,33	
Sabran	5	5	23,84	
Saint-Alexandre	1	3	14,5	
Saint-André d'Olérargues	2	1	2,73	

Commune	Stations d'épuration	Postes de relevage	Linéaire total de réseaux (km)	Nombre de branchements
Saint-André de Roquepertuis	1	3	13,5	
Saint-Christol de Rodières	1	0	1,5	
Saint-Etienne des Sorts	0	5	7,67	
Saint-Geniès de Comolas	1	3	14,826	844
Saint-Gervais	0	1	11,1	
Saint-Julien de Peyrolas	1	2	16,38	
Saint-Laurent de Carnols	1	1	5,1	
Saint-Laurent des Arbres	0	6	19,59	1 232
Saint-Marcel de Careiret	1	0	13	
Saint-Michel d'Euzet	1	0	8,5	
Saint-Nazaire	0	0	10,99	
Saint-Paul les Fonts	0	1	9,19	440
Saint-Paulet de Caisson	1	1	6,38	405
Saint-Pons la Calm	1	0	7,44	
Saint-Victor la Coste	0		21,80	1 001
Salazac	1	1	2,9	
Tavel	1	2	16,85	1 011
Tresques	1	4	18,50	690
Vénéjan	0	1	7,09	
Verfeuil	1	1	5	

Dans le tableau ci-dessus, les linéaires de réseaux correspondent aux réseaux publics (hors branchements).

Le réseau d'assainissement comprend également des déversoirs d'orage, dont la fonction est de délester le réseau unitaire ou pseudo-séparatif lors des événements pluvieux de moyenne à grande ampleur. Les déversoirs d'une capacité supérieure à 120 kg DBO₅/jour (= 2 000 équivalents-habitants), sont soumis à autosurveillance, c'est-à-dire que les volumes déversés (et rejoignant donc le milieu naturel sans traitement) sont comptabilisés, enregistrés et transmis au service en charge de la police de l'eau.

Définitions

- **Branchement** : le branchement correspond à l'ensemble des installations qui servent à relier une habitation au réseau public d'eaux usées. Il est principalement composé d'une canalisation (située en domaine public et/ou privé, d'un regard appelé "boîte de branchement" et qui permet l'accès à la canalisation pour son entretien ou son contrôle. Il existe des branchements pour les eaux usées et d'autres pour les eaux pluviales.
- **Poste de relevage** : les postes de relevage des eaux usées sont des ouvrages répartis sur le réseau et équipés de pompes. Ils permettent le transport de l'eau lorsque la pente n'est pas favorable.
- **Déversoir d'orage** : en cas de fortes pluies, la capacité des stations d'épuration ne permet pas toujours de traiter l'ensemble des effluents produits. Il est alors nécessaire de dévier ces flux afin d'éviter l'encombrement des conduites et l'inondation des agglomérations. Un déversoir d'orage va donc dévier une partie des effluents lorsque le débit en amont dépasse une certaine valeur que l'on appelle débit de référence.

Les stations d'épurations

La station d'épuration (ou STEP) représente l'étape finale du processus d'assainissement avant rejet des eaux traitées dans le milieu naturel.

Tableau 28 : Stations d'épuration

Commune	Communes desservies	Capacité (EH)	Type de traitement	
Bagnols-sur-Cèze	<i>STEP de l'Euze</i>	Bagnols-sur-Cèze Chusclan Orsan Sabran (plusieurs hameaux) Saint-Etienne des Sorts Saint-Gervais Saint-Nazaire Vénéjan	35 000	Boue activée faible charge
	<i>STEP de Carmignan</i>	Bagnols-sur-Cèze		Boues activées
Carsan	Carsan	250	Filtres plantés de roseaux	
Cavillargues	Cavillargues	1 000	Filtres plantés de roseaux	
Codolet	Codolet	1 000	Lit bactérien ?	
Connaux		Connaux Gaujac Saint-Paul les Fonts Saint-Victor la Coste	7 000	Boues activées
		Cornillon	2 000	Boues activées
Goudargues	<i>STEP Principale</i>	Goudargues	3 000	Boues activées à faible charge
	<i>STEP de Goussargues</i>	Goudargues	150	Décanteur / Digesteur – Filtre à sable non drainé
Issirac	Issirac	200	Lagunage	
Laudun-L'Ardoise	<i>STEP village</i>	Laudun	3 800	Boues activées
	<i>STEP l'Ardoise</i>	L'Ardoise	6 400	Boues activées
Laval-Saint-Roman	Laval-Saint-Roman	470	Filtres plantés de roseaux	
Le Garn	Le Garn	250	Filtres plantés de roseaux	
Le Pin		Le Pin	400	Boues activées
	<i>STEP Bernas</i>	Montclus	40	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Monteil</i>	Montclus	40	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Village Nord</i>	Montclus	60	Décanteur-digesteur + infiltration
	<i>STEP Village Sud</i>	Montclus	60	Décanteur-digesteur + infiltration
Pont-Saint-Esprit	Pont-Saint-Esprit	9 200	Boues activées	
Sabran	<i>STEP Cadignac</i>		100	Plateau filtrant
	<i>STEP Charavel</i>		150	Plateau filtrant
	<i>STEP Donnat</i>		1 000	Boues activées
	<i>STEP Mégiers</i>		200	Lit bactérien
	<i>STEP Village</i>		25	Plateau filtrant
Saint-Alexandre	Saint-Alexandre	1 500	Boues activées	

Commune	Communes desservies	Capacité (EH)	Type de traitement
Saint-André d'Olérargues	STEP Village	500	Filtres plantés de roseaux
	STEP Mas de Sellier	60	Filtres plantés de roseaux
Saint-André de Roquepertuis	Saint-André de Roquepertuis	1 100	Filtres plantés de roseaux
Saint-Christol de Rodières	Saint-Christol de Rodières	180	Filtres plantés de roseaux
Saint-Geniès de Comolas	Lirac Saint-Laurent des Arbres Saint-Geniès de Comolas	9 200	Boues activées
Saint-Julien de Peyrolas	Aiguèze Saint-Julien de Peyrolas	1 800	Boue activée faible charge + Filtres plantés de roseaux
Saint-Laurent de Carnols	Saint-Laurent de Carnols	800	Filtres plantés de roseaux
Saint-Marcel de Careiret	Saint-Marcel de Careiret	750	Boues activées
Saint-Michel d'Euzet	Saint-Michel d'Euzet	850	Filtres plantés de roseaux
Saint-Paulet de Caisson	Saint-Paulet de Caisson	650	Lit bactérien
Saint-Pons la Calm	Saint-Pons la Calm	700	Filtres plantés de roseaux
Salazac	Salazac	350	Lit bactérien
Tavel	Tavel	3 800	Boues activées
Tresques	Tresques (1 quartier)	300	Filtres plantés de roseaux
Verfeuil	Verfeuil	500	Filtres plantés de roseaux

3.2.6. L'exploitation du service

3.2.6.1. Les volumes d'eaux usées

Volumes facturés aux abonnés

Ces volumes sont ceux qui ont été utilisés par les abonnés, pour les différents besoins de leur vie quotidienne.

Tableau 29 : Volumes facturés

Commune	2021	2022
Aiguèze	13 028	16 764
Bagnols-sur-Cèze	887 131	887 062
Carsan	18 154	12 208
Cavillargues	40 771	29 908
Chusclan	68 391	Non communiqués à ce jour
Codolet	35 966	38 472
Connaux	91 819	91 479
Cornillon	66 991	73 171
Gaujac	67 806	77 451
Goudargues	62 387	73 753

Commune	2021	2022
Issirac	1 489	Non communiqués à ce jour
La Roque-sur-Cèze	13 494	17 030
Laudun-L'Ardoise	362 206	371 627
Laval-Saint-Roman	11 183	12 038
Le Garn	4 491	Non communiqués à ce jour
Le Pin	20 270	17 964
Lirac	55 957	41 996
Montclus	3 287	Non communiqués à ce jour
Montfaucon	64 943	79 613
Orsan	55 879	63 291
Pont-Saint-Esprit	529 150	422 714
Sabran	113 692	66 452
Saint-Alexandre	31 952	33 503
Saint-André de Roquepertuis	36 356	28 552
Saint-André d'Olérargues	6 890	Non communiqués à ce jour
Saint-Christol de Rodières	5 057	4 735
Saint-Etienne des Sorts	20 792	18 452
Saint-Geniès de Comolas	110 732	91 272
Saint-Gervais	39 746	49 822
Saint-Julien de Peyrolas	48 466	53 364
Saint-Laurent de Carnols	19 455	29 578
Saint-Laurent des Arbres	167 222	133 272
Saint-Marcel de Careiret	27 466	34 377
Saint-Michel d'Euzet	26 812	32 438
Saint-Nazaire	43 439	36 678
Saint-Paul les Fonts	49 892	47 293
Saint-Paulet de Caisson	143 123	35 844
Saint-Pons la Calm	22 304	28 051
Saint-Victor la Coste	110 833	104 686
Salzac	10 927	14 157
Tavel	155 721	126 505
Tresques	75 476	73 577
Vénéjan	22 113	19 789
Verfeuil	21 436	9 444
TOTAL		+ de 3 398 389 m3

Volumes traités

Ces volumes sont les volumes quotidiens qui ont été comptabilisés en entrée de station d'épuration afin d'y suivre le processus de dépollution. Les plus petits ouvrages, n'étant pas équipés de comptage, ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau 30 : Volumes reçues en STEU (STEU équipées d'un comptage)

STEP	2021	2022
Bagnols-sur-Cèze (Euze)	1 233 733	1 177 176
Bagnols-sur-Cèze (Carmignan)	--	--
Carsan	--	--
Cavillargues	--	--
Codolet	--	--
Connaux	356 275	339 061
Cornillon	67 250	62 121
Goudargues	66 753	64 633
Goudargues (Goussargues)	--	--
Issirac	--	--
Laudun-Village	242 306	232 934
Laudun-L'Ardoise	147 099	136 147
Laval-Saint-Roman	--	--
Le Garn	--	--
Le Pin	19 537	17 932
Montclus (Bernas)	--	--
Montclus (Monteil)	--	--
Montclus (Village Nord)	--	--
Montclus (Village Sud)	--	--
Pont-Saint-Esprit	530 364	513 851
Sabran (Cadignac)	--	--
Sabran (Charavel)	--	--
Sabran (Donnat)	32 341	32 080
Sabran (Mégiers)	4 901	5 511
Sabran (Village)	--	--
Saint-Alexandre	--	--
Saint-André de Roquepertuis	--	--
Saint-André d'Olérargues (Village)	--	--
Saint-André d'Olérargues (Mas de Sellier)	--	--
Saint-Christol de Rodières	--	--
Saint-Geniès de Comolas	321 186	349 865
Saint-Julien de Peyrolas	--	--
Saint-Laurent de Carnols	--	--
Saint-Marcel de Careiret	--	--
Saint-Michel d'Euzet	--	--
Saint-Paulet de Caisson	--	--
Saint-Pons la Calm	--	--
Salazac	--	--
Tavel	152 652	136 071
Tresques	--	--
Verfeuil	--	--
TOTAL		

3.2.6.2. Le réseau d'assainissement

Fonctionnement du réseau

Le réseau d'assainissement, ou réseau d'eaux usées, est l'une des deux composantes du système d'assainissement (la seconde étant la station d'épuration).

Les réseaux sont souvent sensibles aux entrées d'eaux claires parasites (ECP), néfastes au bon fonctionnement du réseau d'une part, et de la station d'autre part. Ces entrées d'eau peuvent se faire via des points d'entrée (gouttières raccordées sur l'égout, grille pluviale, ...) ou de manière diffuse lorsque les réseaux ne sont plus étanches car vieillissants ou abîmés. C'est pourquoi, une grande partie des opérations ou travaux réalisés sur les réseaux vise à réduire ces entrées d'ECP.

Notons que les centres anciens d'une partie des communes sont desservis par un réseau de collecte de type unitaire, c'est-à-dire que les grilles d'évacuation des eaux pluviales sont branchées sur ce réseau, et que ces eaux pluviales figurent en bonne place parmi les volumes comptabilisés en entrée de station d'épuration. Les réseaux sont équipés de déversoirs d'orage qui jouent le rôle de soupape lors des épisodes pluvieux, rejetant le surplus d'eaux dans le milieu naturel.

Interventions sur les réseaux

Les principales interventions de maintenance réalisées sur un réseau d'assainissement sont des curages, effectués de manière générale par un camion hydrocureur avec de l'eau à très forte pression. Ces curages sont soit préventifs (nettoyage régulier de certaines portions du réseau pour diminuer les risques de bouchon), soit curatifs (il s'agit alors d'une désobstruction).

Les inspections télévisées (ou inspection caméra) permettent de constater l'état des canalisations et de localiser certains branchements dits "borgnes".

Tableau 31 : Interventions sur les réseaux

Commune	Curages préventifs		Curages curatifs		Inspections caméra	
	Linéaire de réseau curé (ml)	Branchements ou regards nettoyés	Interventions sur collecteur	Interventions sur branchement	Branchements inspectés	Linéaire inspecté (m)
Aiguèze		--		--	--	--
Bagnols-sur-Cèze	20358	49	430	--	--	10
Carsan		--		--	--	--
Cavillargues	--	--		--	--	--
Chusclan	--	--		--	--	--
Codolet	--	--		--	--	--
Gonnaux	2952	--				--

Commune	Curages préventifs		Curages curatifs		Inspections caméra	
	Linéaire de réseau curé (ml)	Branchements ou regards nettoyés	Interventions sur collecteur	Interventions sur branchement	Branchements inspectés	Linéaire inspecté (m)
Cornillon	2650		175		6	0
Gaujac	1628	-				--
Goudargues	2650	0	175		6	--
Issirac	--	--		--	--	--
La Roque-sur-Cèze	--	--		--	--	--
Laudun-L'Ardoise	7515	--	140			--
Laval-Saint-Roman	--	--		--	--	--
Le Garn	--	--		--	--	--
Le Pin	585	--	--	--	--	--
Lirac	0	--		1	4	
Montclus	--	--		--	--	--
Montfaucon	--	--		--	--	--
Orsan	--	--		--	--	--
Pont-Saint-Esprit	4760			22	26	--
Sabran	4 685	14	0	--	--	--
Saint-Alexandre	--	--		--	--	--
Saint-André de Roquepertuis		--		--	--	--
Saint-André d'Olérargues		--		--	--	--
Saint-Christol de Rodières	--	--		--	--	--
Saint-Etienne des Sorts	--	--		--	--	--
Saint-Geniès de Comolès	3787	--		27	6	
Saint-Gervais	--	--		--	--	--
Saint-Julien de Peyrolas		--		--	--	--
Saint-Laurent de Carnols	--	--		--	--	--
Saint-Laurent des Arbres	940	--		8	8	
Saint-Marcel de Careiret	--	--		--	--	--
Saint-Michel d'Euzet		--		--	--	--

Commune	Curages préventifs		Curages curatifs		Inspections caméra	
	Linéaire de réseau curé (ml)	Branchements ou regards nettoyés	Interventions sur collecteur	Interventions sur branchement	Branchements inspectés	Linéaire inspecté (m)
Saint-Nazaire	--	--		--	--	--
Saint-Paul les Fonts	1230	--				--
Saint-Paulet de Caisson	--	--		--	--	--
Saint-Pons la Calm	--	--		--	--	--
Saint-Victor la Coste	3103	--				--
Salazac	--	--		--	--	--
Tavel	1824	--		24	11	--
Tresques	2725	--	50			--
Vénéjan		--				--
Verfeuil	--	--		--	--	--

3.2.6.3. L'exploitation des ouvrages d'assainissement

Le traitement en station d'épuration

Voir tableau page suivante

Les sous-produits de l'épuration

Les principaux déchets produits par les stations d'épuration des eaux usées sont les **boues d'épuration**. Il s'agit en fait de sédiments résiduels principalement constitués de bactéries mortes (issues du traitement biologique) et de matière organique minéralisée. Au cours du processus d'épuration, les stations d'épuration retiennent également les **refus de dégrillage** (morceaux de bois, bouteilles plastique, feuilles, lingettes, etc.), les **sables** (et cailloux) et les **graisses** (et huiles).



Tableau 32 : Traitement en Station de Traitement des Eaux Usées

STEP	Capacité (EH)	Rendement						Boues produites	Refus de dégrillage	Graisses	Sables évacués
		DBO5	MES	DCO	NTK	NGL	PT				
Bagnols-sur-Cèze (Euze)	35 000	99%	99%	98%	97%	97%	89%	428,19 TMS	37 300 kg	--	46300 kg
Bagnols-sur-Cèze (Carmignan)	150	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Carsan	250	97%	98%	91%	90%	--	--	--	--	--	
Cavillargues	1 000	98%	99%	98%	98%	--	--	--	--	--	
Codolet	1 000	94%	95%	88%	52%	--	--	--	--	--	
Connaux	7 000	99%	98%	95%	90%	91%	83%	95,665 TMS	2 500 kg	31600 kg	88000 kg
Cornillon	2 000	99%	97%	94%	92%	86%	66%	--	1 T	2,5M3	0,5T
Goudargues	3 000	98%	98%	96%	95%	92%	74%	12,1 TMS	1,4 T	--	--
Goudargues (Goussargues)	150	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Issirac	200	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Laudun-Village	3 800	98%	96%	94%	90%	--	69%	44,098 TMS	4 740 T	20000	25m3
Laudun-L'Ardoise	6 400	99%	99%	97%	97%	--	76%	40,013 TMS	1 100 T	31200	45m3
Laval-Saint-Roman	470	98%	99%	97%	89%	--	--	--	--	--	--
Le Garn	250	98%	70%	93%	94%	--	--	--	--	--	--
Le Pin	400	97%	96%	89%	95%	--	--	3,193 TMS	440 T	--	--
Montclus - Bernas	40	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Montclus - Monteil	40	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Montclus - Nord	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Montclus - Sud	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Pont-Saint-Esprit	9 200	98%	98%	98%	92%	--	84%	247,4 TMS	7 980 kg	--	9060 kg
Sabran (Cadignac)	25	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Sabran (Charavel)	50	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Sabran (Donnat)	1 000	99%	99%	98%	98%	--	52%	--	--	--	--
Sabran (Mégier)	200	75%	29%	59%	65%	--	28%	--	--	--	--
Sabran (Village)	200	99%	99%	98%	--	--	--	--	--	--	--
Saint-Alexandre	1 500	99%	99%	97%	98%	--	--	--	--	--	--
Saint-André de Roquepertuis	1 100	95%	99%	97%	95%	--	--	--	--	--	--
Saint-André d'Olerargues	500	98%	99%	95%	96%	--	--	--	--	--	--
Saint-André d'Olerargues (Mas de Sellier)	60	Bilan non obligatoire réglementairement (STEU de moins de 250 EH)						--	--	--	--
Saint-Christol de Rodières	180	98%	99%	94%	89%	--	--	--	--	--	--
Saint-Geniès-de-Comolas	9 200	99%	99%	97%	95%	--	--	153,7 TMS	3 300kg	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	1 800	96%	97%	96%	93%	--	23%	--	--	--	--
Saint-Laurent de Carnols	800	94%	99%	91%	97%	--	--	--	--	--	--
Saint-Marcel de Careiret	750	98%	94%	92%	96%	--	--	--	--	--	--
Saint-Michel d'Euzet	850	99%	99%	96%	96%	--	--	--	--	--	--
Saint-Paulet de Caisson	650	78%	33%	36%	37%	--	--	--	--	--	--
Saint-Pons la Calm	700	99%	99%	97%	95%	--	--	--	--	--	--
Salazac	350	97%	96%	95%	91%	--	--	--	--	--	--
Tavel	3 800	98%	98%	96%	--	--	--	39,4 TMS	2 650 kg	600 kg	1400 kg
Tresques	300	98%	96%	96%	78%	--	--	--	60 T	--	--
Verfeuil	500	98%	99%	95%	94%	--	--	--	--	--	--

3.3. Les indicateurs de performance

Introduits par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006), ces indicateurs permettent un aperçu rapide de l'état du service de l'assainissement, mais également de son fonctionnement.

3.3.1. Les indicateurs du service

Les indicateurs du service sont repris ci-dessous.

Pour les communes en régie ; l'ensemble des indicateurs n'étaient pas demandés dans le cadre des conventions de gestion.

INDICATEURS DESCRIPTIFS	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Habitants desservis
	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Unité
	D203.0 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	Tonnes de matière sèche
	D204.0 Prix TTC du service pour 120 m ³ au 01/01/N+1	€/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%
	P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120 (1)
	P203.3 Conformité de la collecte des effluents	Valeur de 0 à 100
	P204.3 Conformité des équipements d'épuration	Valeur de 0 à 100
	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Valeur de 0 à 100
	P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%
	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Euros/m ³ (2)
	P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre/milliers d'habitants desservis
	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb/100 km
	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%
	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration	%
	P255.3 Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Valeur de 0 à 120 avec (3)
	P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années
	P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
	P258.1 Taux de réclamations	Nb/1000 abonnés

(1) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Indice de 0 à 120 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

A - Plan des réseaux (15 points)

0 point : Absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet

+ 10 points : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.

+ 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

B - Inventaire des réseaux (30 points)

+ 10 points : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

+ 10 points : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.

Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, **un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total**, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

+ 10 points : Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...);

+ 10 points : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées;

+ 10 points : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite);

+ 10 points : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...);

+ 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite;

+ 10 points : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).

(2) MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DE VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Abandon de créance : abandons de créance à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux qui sont liés au Fonds de Solidarité Logement)

Versements : effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (Fonds de Solidarité Logement...)

Abandons de créances liées aux factures d'eau de l'année N + versement aux fonds de solidarité effectués par la collectivité pendant l'année N.

Au titre des abandons de créances liées aux factures d'eau, on trouve :

La part "assainissement" de l'opérateur éventuel

La part "assainissement" éventuelle de la collectivité

La redevance pollution

La taxe Voies Navigables de France le cas échéant

La TVA est exclue.

Volume facturé au titre de l'année N.

(3) INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspond à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A - Éléments communs à tous les types de réseaux

+ 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)

+ 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)

+ 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement

+ 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes

+ 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes

+ 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total

C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

Commune	D201.0	D202.0	D203.0	D204.0	P201.1	P202.2	P203.3	P204.3	P205.3	P206.3	P207.0	P251.1	P252.2	P253.2	P254.3	P255.3
Aiguèze	215	0	--	2,436	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas d'ouvrage	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Carsan	150	0	NC	1,95	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Cavillargues	778	0	NC	2,146	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Codolet	770	0	NC	0,789	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Cornillon	970	0	0	2,28	NC	71	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	18,82	0	0,92	50
Goudargues	1 139	0	12,1	2,381	NC	84	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	10,07	0,0079	0,88	50
Issirac	158	0	NC	1,86	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
La Roque-sur-Cèze	268	0	--	2,464	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas d'ouvrage	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Laudun-L'Ardoise	8938	1	--	2,157	2953	30	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	3,11	0,07	100%	100
Laval-Saint-Roman	203	0	NC	2,027	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Le Garn	253	0	NC	2,433	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Montclus	262	0	NC	1,905	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Montfaucon	1 479	0	--	1,371	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas d'ouvrage	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Sabran	1 552	0	5,34	2,548	--	84	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	0	0	80	100
Saint-Alexandre	996	0	--	2,632	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--

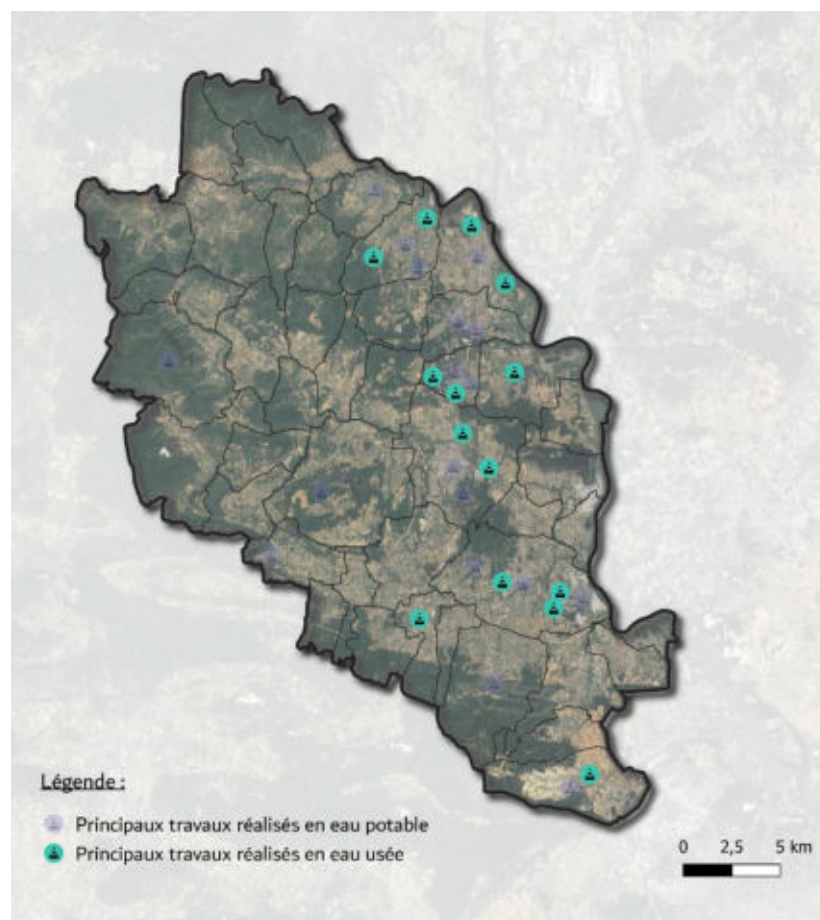
Commune	D201.0	D202.0	D203.0	D204.0	P201.1	P202.2	P203.3	P204.3	P205.3	P206.3	P207.0	P251.1	P252.2	P253.2	P254.3	P255.3
Saint-André d'Olérargues	200	0	NC	2,153	--	--	l'Etat non disponibles	l'Etat non disponibles	l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-André de Roquepertuis	126	0	NC	2,802	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Christol de Rodières	126	0	NC	1,952	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Julien de Peyrolas	900	0		1,614	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Laurent de Carnols	461	0	NC	1,804	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Marcel de Careiret	740	0	NC	1,671	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Michel d'Euzet	731	0	NC	1,949	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Paulet de Caisson	1 700	0	KG	1,846	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Saint-Pons la Calm	564	0	NC	1,942	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Salazac	139	0	NC	1,544	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Verfeuil	256	0		2,405	--	--	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas de boues évacuées	0	--	--	Non calculable	--	--
Contrat SABRE	Cf. communes	Cf. communes	428,19	Cf. communes					--						Cf. communes	110
Bagnols-sur-Cèze	19 263	0	428,19	2,945	NC	104	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	4,742	1,22	100%	--
Chusclan	1248	0	--	2,175			Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage							0
Orsan	1241	0	--	2,149			Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage							0
Saint-Etienne des Sorts	591	0	--	3,036			Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage	Pas d'ouvrage							0

Commune	D201.0	D202.0	D203.0	D204.0	P201.1	P202.2	P203.3	P204.3	P205.3	P206.3	P207.0	P251.1	P252.2	P253.2	P254.3	P255.3			
Saint-Gervais	534	0	--	2,637					Pas d'ouvrage						--	--			
Saint-Nazaire	785	0	--	2,57					Pas d'ouvrage						--	--			
Vénéjan	577	0	--	3,051					Pas d'ouvrage						--	--			
Contrat Maison de l'Eau	Cf. communes	Cf. communes	--	Cf. communes					Cf. communes						Cf. communes	--			
Connaux	2098	0	--	2,533					Données services de l'Etat non disponibles						100%	--			
Gaujac	1635	0	--	2,533					Pas d'ouvrage						--	--			
Le Pin	475	0	--	2,533	3825	84	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	100%	0	0	1,205	0,13	100%	100	--	1,54	0
Saint-Paul les Fonts	1128	0	--	2,533					Pas d'ouvrage						--	--			
Saint-Victor la Coste	2540	0	--	2,533					Pas d'ouvrage						--	--			
Tresques	1755	0	--	2,533					Données services de l'Etat non disponibles						100%	--			
Contrat LIRAC + Pont Saint Esprit	Cf. communes	Cf. communes		Cf. communes					--						Cf. communes	--	Cf. communes		
Lirac	928	0	--	2,122					Pas d'ouvrage						--	--			
Saint-Geniès de Comolas	1768	0		2,122					Données services de l'Etat non disponibles						100	--			
Saint-Laurent des Arbres	2568	0	--	2,122		90	Données services de l'Etat non disponibles	Données services de l'Etat non disponibles	Pas d'ouvrage	100%	0	0	NC	NC	--	--			
Tavel	2119	0		2,122					Données services de l'Etat non disponibles							--			
Pont-Saint-Esprit	10620	1		2,244					Données services de l'Etat non disponibles							--			

3.4. Les travaux

Les principaux travaux réalisés sur l'année 2022 sont listés ci-dessous :

- Réhabilitation des réseaux Estouzilles Tranche 1 sur la commune de Bagnols sur Cèze
- Extension de réseau ancien chemin de Bagnols sur la commune de Vénéjan
- Réhabilitation des réseaux Place Bertin Boissin sur la commune de Bagnols sur Cèze
- Création d'un réseau d'assainissement sur la rue du Midi et raccordement sur le réseau de transfert de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit
- Extension du réseau d'assainissement du quartier Font de Brunette sur la commune de Saint-Paulet-de-Caisson
- Renouvellement du réseau d'assainissement rue du 14 juillet sur la commune de Saint-Nazaire
- Obtention de l'arrêté préfectoral pour le renouvellement de la station d'épuration de Pont-Saint-Esprit
- Fin de l'étude du Schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint-Paulet-de-Caisson
- Début des travaux ancienne route de Cavillargues sur la commune de Connaux
- Début des travaux RD4 sur la commune de Tavel
- Début des travaux rue Parmentier et Jean Villar sur la commune de Laudun et RN 580 l'Ardoise



IV. ELEMENTS FINANCIERS

5.1. Les résultats 2022

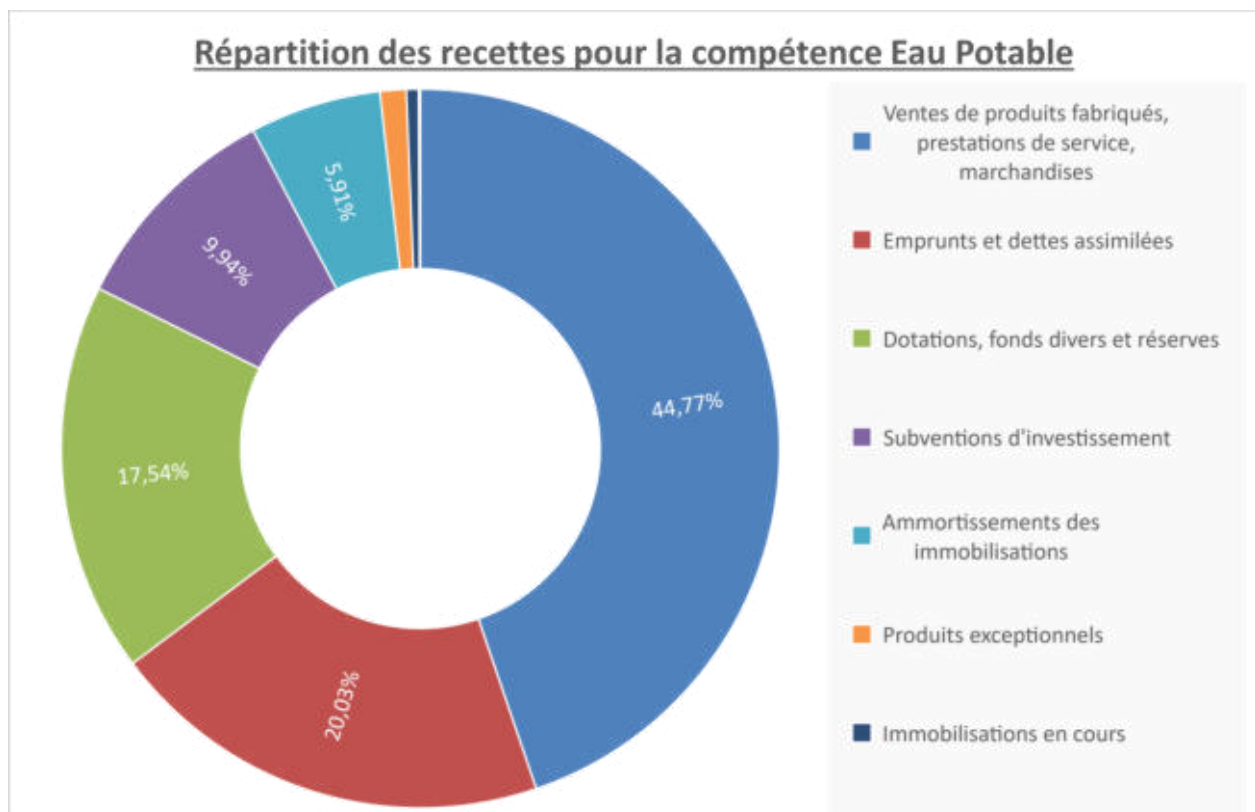
	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Total de l'exercice 2022
Investissement	6 195 859,88 €	12 436 839,19 €	+ 6 240 979,31 €
Fonctionnement	7 321 208,81 €	9 730 156,77 €	+ 2 408 947,96 €
Total	13 517 068,69 €	22 166 994,96 €	+ 8 649 926,27 €

5.1.1. Compétence Eau Potable

	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Total de l'exercice 2022
Investissement	2 242 585,21 €	5 164 417,83 €	+ 2 921 832,62 €
Fonctionnement	3 678 931,21 €	4 405 243,96 €	+ 726 312,75 €
Total	5 921 516,42 €	9 569 661,79 €	+ 3 648 145,37 €

5.1.1.1. Recettes

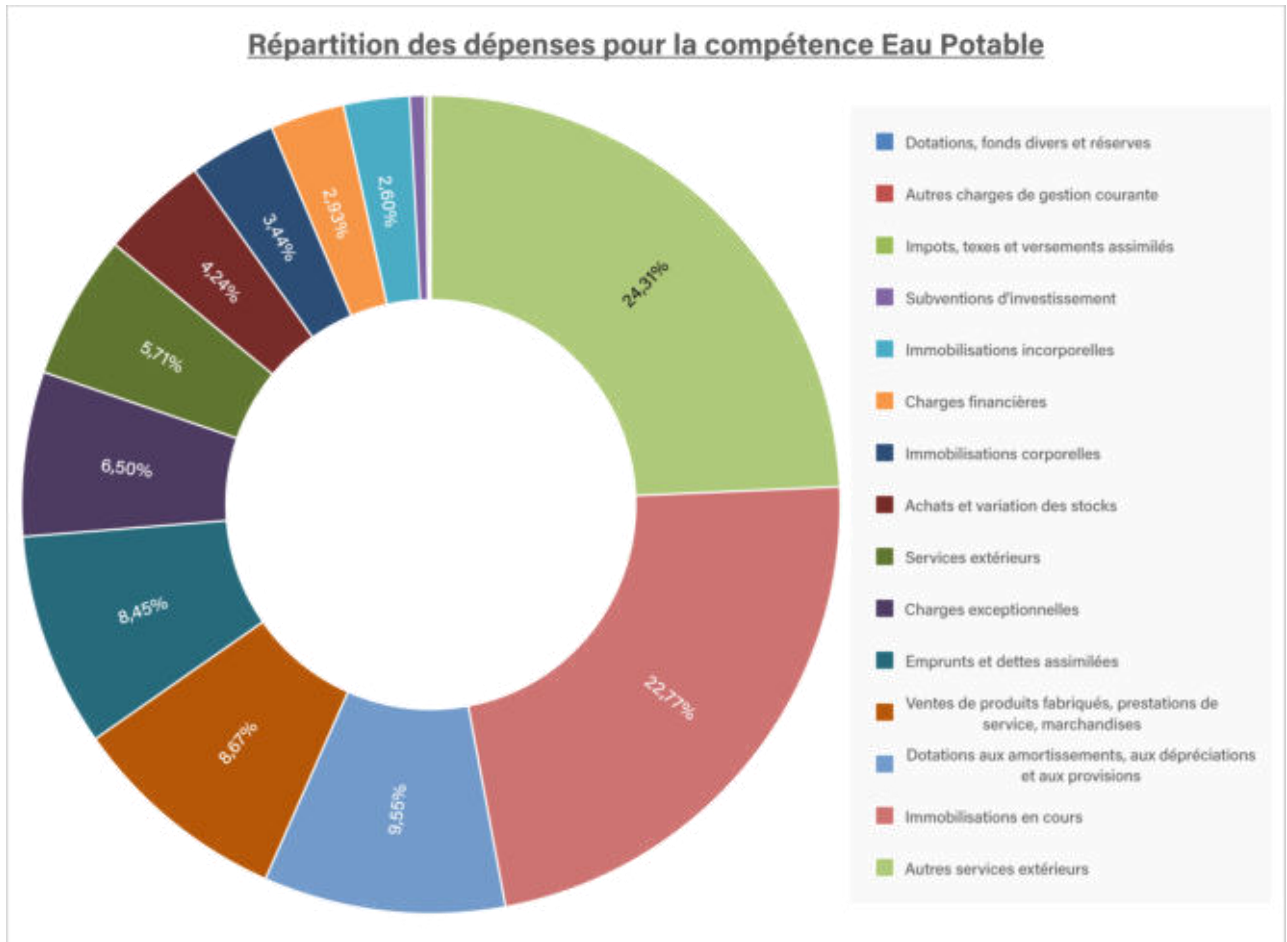
Pour l'année 2022, les recettes sont réparties de la manière suivante :



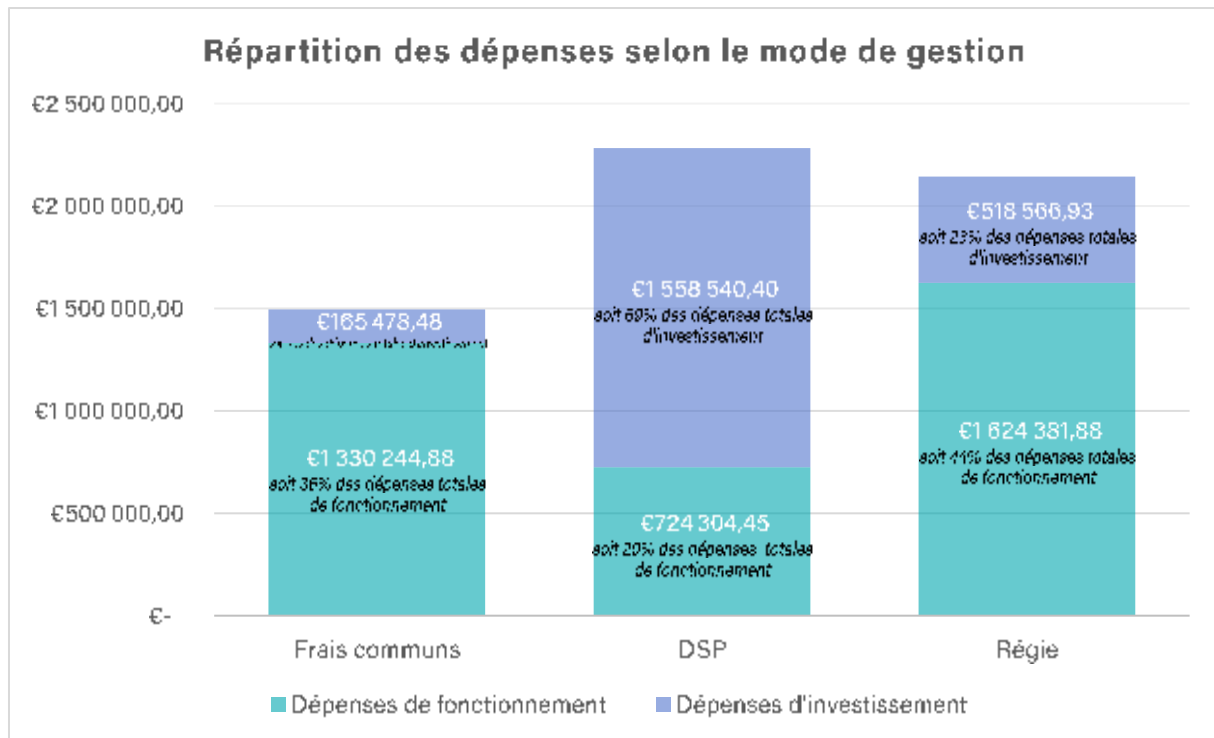
Au total, les recettes d'investissement correspondent à 54 % des recettes totales, et celles de fonctionnement à 46 %.

5.1.1.2. Dépenses

Pour l'année 2022, les dépenses sont réparties de la manière suivante :



Au total, les dépenses d'investissement correspondent à 38 % des dépenses totales, et celles de fonctionnement à 62 %.



Les autres dépenses sont des dépenses communes non différenciées selon le mode de gestion.

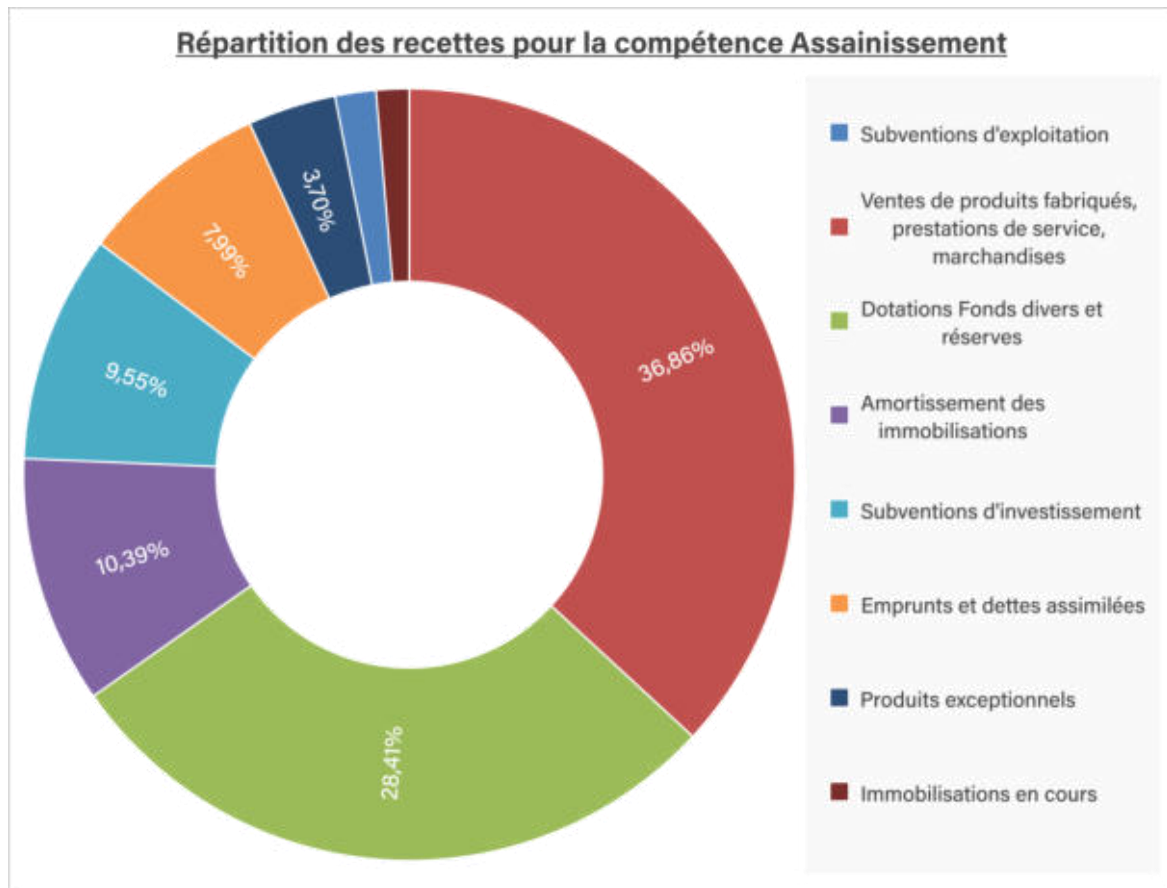
5.1.1.3. La dette

5.1.2. Compétence Assainissement

	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Total de l'exercice 2022
Investissement	3 953 274,67 €	7 272 421,36 €	+ 3 319 146,69 €
Fonctionnement	3 642 277,60 €	5 324 912,81 €	+ 1 682 635,21 €
Total	7 595 552,27 €	12 597 334,17 €	+ 5 001 781,90 €

5.1.2.1. Recettes

Pour 2022, les recettes se décomposent de la manière suivante :

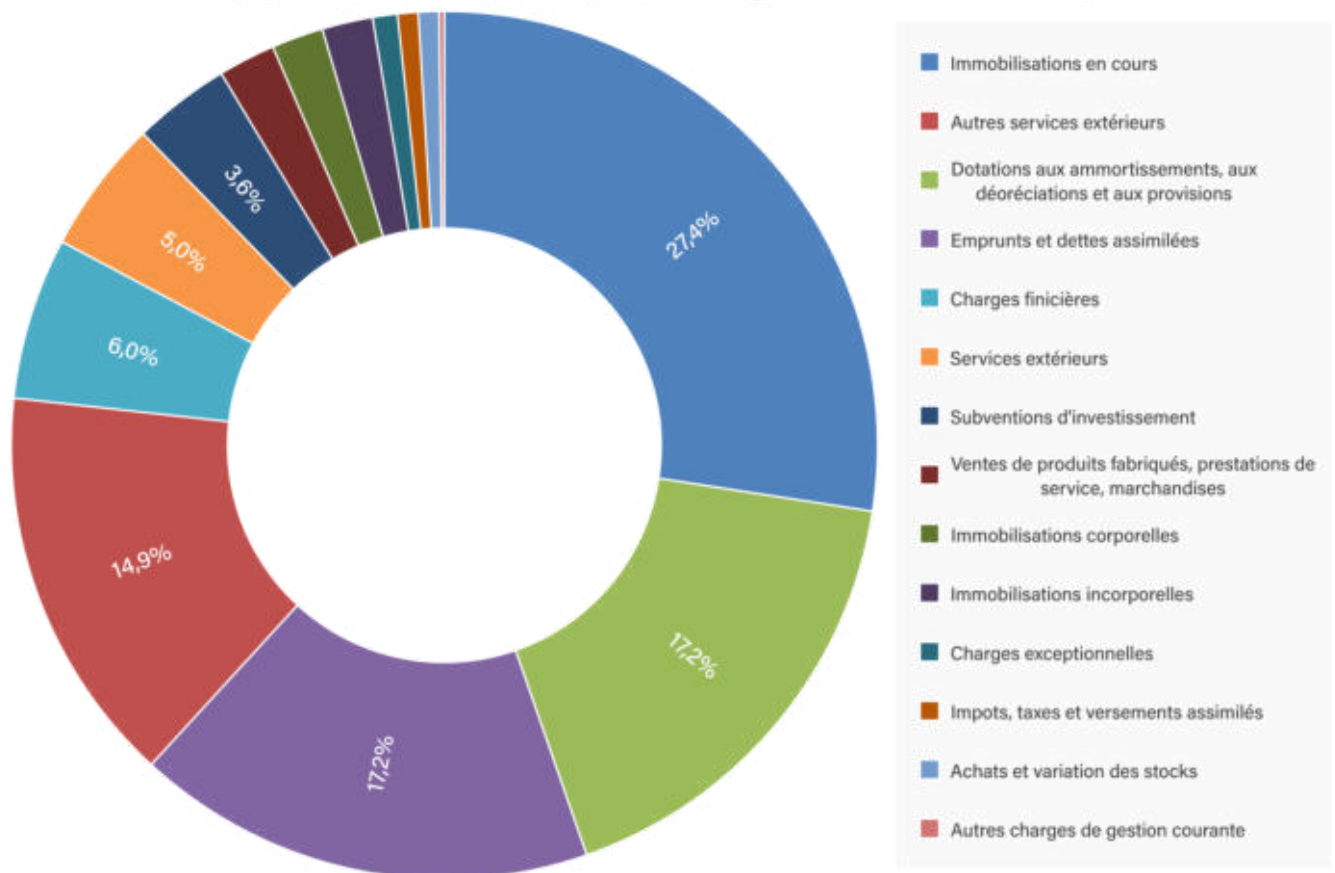


Au total, les recettes d'investissement correspondent à 58 % des recettes totales, et celles de fonctionnement à 42 %.

5.1.2.2. Dépenses

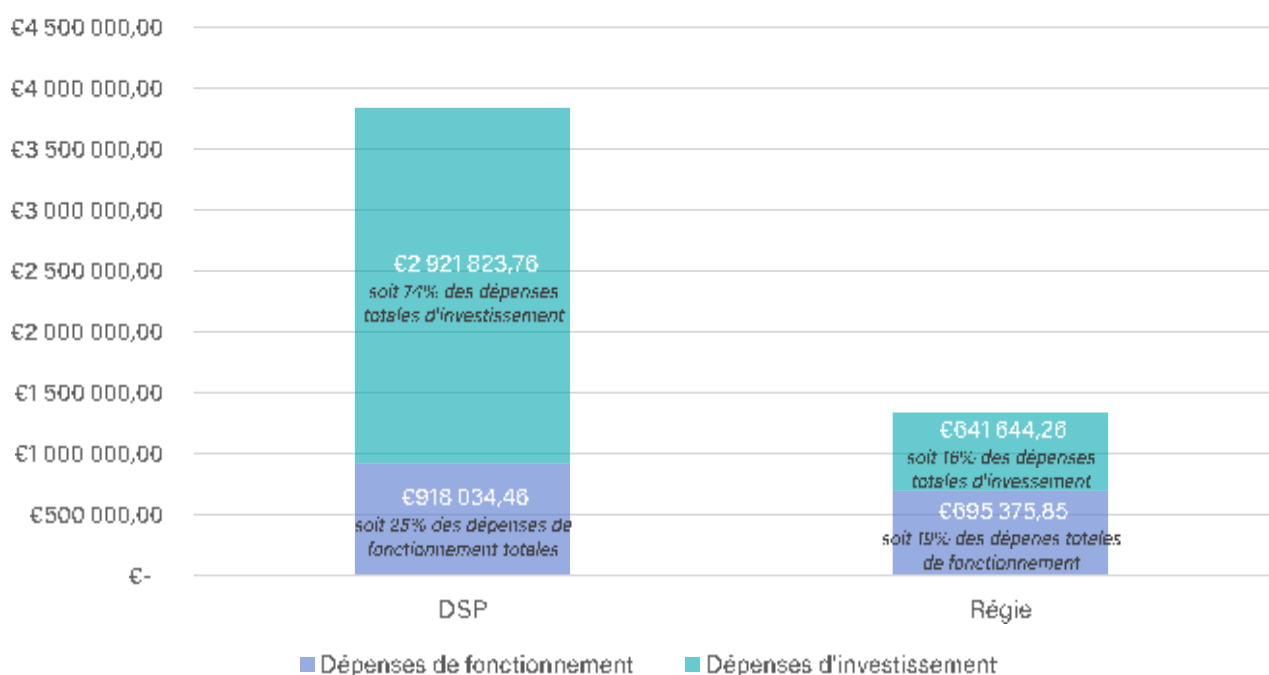
Pour 2022, les recettes se décomposent de la manière suivante :

Répartition des dépenses pour la compétence Assainissement



Au total, les dépenses d'investissement correspondent à 52 % des dépenses totales, et celles de fonctionnement à 48 %.

Répartition des dépenses selon le mode de gestion



Les autres dépenses sont des dépenses communes non différenciées selon le mode de gestion.

5.1.2.3. La dette au 31/12/2022

	Dette
DSP Eau	4 577 716,22 €
DSP Assainissement	6 856 732,37 €
Régie Eau	1 690 174,22 €
Régie Assainissement	5 702 772,40 €
MOYENNE	18 857 345 €

5.2. Les tarifs au 01/01/2023

Synthèse du prix de l'eau potable et de l'assainissement au m³, pour une consommation de 120 m³

La base de 120 m³ représente, selon l'INSEE, la consommation moyenne d'un foyer français. La facture 120 m³ sert de référentiel de comparaison des tarifs entre les différents services.

Tableau 33 : Prix TTC au m³ pour une facture de 120 m³ – Tarifs au 01/01/2023

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Aiguèze	2,560 €	2,436 €	4,996 €
Bagnols-sur-Cèze	1,819 €	2,945 €	4,765 €
Carsan	2,166 €	1,950 €	4,116 €
Cavillargues	2,619 €	2,146 €	4,765 €
Chusclan	1,966 €	2,175 €	4,142 €
Codolet	1,289 €	0,789 €	2,078 €
Connaux	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Cornillon	3,054 €	2,280 €	5,334 €
Gaujac	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Goudargues	1,889 €	2,831 €	4,720 €
Issirac	-	1,860 €	-
La Roque-sur-Cèze	2,703 €	2,464 €	5,167 €
Laudun-L'Ardoise	2,546 €	2,157 €	4,703 €
Laval-Saint-Roman	2,715 €	2,027 €	4,741 €
Le Garn	-	2,433 €	-
Le Pin	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Lirac	2,301 €	2,122 €	4,423 €
Montclus	-	1,905 €	-
Montfaucon	2,421 €	1,371 €	3,791 €
Orsan	2,111 €	2,149 €	4,259 €
Pont-Saint-Espirit	2,037 €	2,244 €	4,281 €
Sabran	2,065 €	2,548 €	4,613 €
Saint-Alexandre	2,122 €	2,632 €	4,754 €

Commune	Eau potable	Assainissement	Total
Saint-André d'Olerargues	2,307 €	2,153 €	4,460 €
Saint-André de Roquepertuis	2,200 €	2,802 €	5,002 €
Saint-Christol de Rodières	2,491 €	1,952 €	4,443 €
Saint-Etienne des Sorts	2,075 €	3,036 €	5,111 €
Saint-Geniès de Comolès	2,750 €	2,122 €	4,872 €
Saint-Gervais	2,147 €	2,637 €	4,784 €
Saint-Julien de Peyrolas	2,416 €	1,614 €	4,030 €
Saint-Laurent de Carnols	2,863 €	1,804 €	4,667 €
Saint-Laurent des Arbres	2,301 €	2,122 €	4,423 €
Saint-Marcel de Careiret	2,247 €	1,671 €	3,918 €
Saint-Michel d'Euzet	2,212 €	1,949 €	4,161 €
Saint-Nazaire	2,161 €	2,570 €	4,732 €
Saint-Paul les Fonts	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Saint-Paulet de Caisson	2,088 €	1,846 €	3,934 €
Saint-Pons la Calm	2,413 €	1,962 €	4,376 €
Saint-Victor la Coste	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Salazac	2,306 €	1,544 €	3,850 €
Tavel	2,301 €	2,122 €	4,423 €
Tresques	2,555 €	2,533 €	5,088 €
Vénéjan	2,055 €	3,051 €	5,106 €
Verfeuil	2,380 €	2,405 €	4,785 €
MOYENNE	2,327 €	2,228 €	4,567 €

Pour 2023, l'agglomération investit plus de 15 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement sur toutes les communes afin de garantir une eau de qualité, rechercher de nouvelles ressources, protéger les captages, renouveler les réseaux, moderniser les ouvrages, rechercher et réparer les fuites, mettre aux normes, sécuriser l'approvisionnement de la ressource ...

Pour tous ces investissements, le tarif de l'eau et de l'assainissement progresse.

5.3. Factures 120 m³

La facture type reflète le prix de l'assainissement pour une consommation de 120 m³. Elle fait apparaître, tant pour la collectivité que pour le délégataire le cas échéant, la part fixe (abonnement), la part variable (consommation) ainsi que le détail des différentes taxes.

Une facture type est établie pour chaque commune. C'est sur cette base que s'effectue la comparaison du prix de l'eau.

Les factures 120 m³ sont présentées en Annexe.

5.4. Dégrèvements

Selon la loi dite Warsmann du 17 mai 2011 et son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, les usagers

victimes de fuites et dont la facture d'eau et d'assainissement est par conséquent élevée, peuvent prétendre, sous certaines conditions, à un écrêtement de leur facture.

En 2022, l'agglomération du Gard Rhodanien a accordé :

- 13 dégrèvements Warsmann pour le secteur Nord
- 28 dégrèvements Warsmann pour le secteur Sud (maison de l'eau)
- 5 dégrèvements Warsmann pour le secteur sud (régie)
- 3 dégrèvements Warsmann pour le secteur centre
- 83 dégrèvements Warsmann pour les communes Véolia

La commission de dégrèvement hors loi Warsmann a également accepté :

- 5 dégrèvements hors Warsmann pour le secteur Nord
- 10 dégrèvements hors Warsmann pour le secteur sud (maison de l'eau)
- 1 dégrèvement hors Warsmann pour le secteur sud (régie)
- 2 dégrèvements hors Warsmann pour le secteur centre

Ces dégrèvements représentent un volume total de 95 179 m³ (eau + assainissement).

5.5. PFAC

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012.

Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

Cette participation est composée d'un forfait de 2 000 € pour toute construction allant jusque 90 m² de surface de plancher, et de 15 € par m² de plancher supplémentaire. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux.

Le montant total des recettes perçues en 2020 liées à la PFAC s'élève à 652 183.75 €.

V. ANNEXES

Factures 120 m³

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE D'AIGUEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	35,0000	27,4900	70,0000	54,9800	-21,46%
Consommation	120	1,4080	0,6680	168,9600	80,1600	-52,56%
Sous-total Collectivité				238,9600	135,1400	-43,45%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	238,9600	246,5800
				TVA (10 %)	23,8960	24,6580
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	262,8560	271,2380
						3,19%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				258,1600	265,7800	
TVA (10 %)				25,8160	26,5780	
TOTAL TTC GENERAL				283,9760	292,3580	2,95%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,3665	2,4363	2,95%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CARSAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,0000	20,6900	50,0000	41,3800	-17,24%
Consommation	120	1,0500	0,3390	126,0000	40,6800	-67,71%
Sous-total Collectivité				176,0000	82,0600	-53,38%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	176,0000	193,5000
				TVA (10 %)	17,6000	19,3500
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	193,6000	212,8500
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				195,2000	212,7000	
TVA (10 %)				19,5200	21,2700	
TOTAL TTC GENERAL				214,7200	233,9700	8,97%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,7893	1,9498	8,97%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CAVILLARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	6,8100	20,0000	13,6200	-31,90%
Consommation	120	1,4500	0,7490	174,0000	89,8800	-48,34%
Sous-total Collectivité				194,0000	103,5000	-46,65%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	194,0000	214,9400
				TVA (10 %)	19,4000	21,4940
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	213,4000	236,4340
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				213,2000	234,1400	
TVA (10 %)				21,3200	23,4140	
TOTAL TTC GENERAL				234,5200	257,5540	9,82%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,9543	2,1463	9,82%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LE GARN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	32,5000	27,1100	65,0000	54,2200	-16,58%
Consommation	120	1,3920	0,6710	167,0400	80,5200	-51,80%
Sous-total Collectivité				232,0400	134,7400	-41,93%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	232,0400	246,1800
				TVA (10 %)	23,2040	24,6180
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	255,2440	270,7980
						6,09%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				251,2400	265,3800	
TVA (10 %)				25,1240	26,5380	
TOTAL TTC GENERAL				276,3640	291,9180	5,63%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,3030	2,4327	5,63%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE ISSIRAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	9,6100	30,0000	19,2200	-35,93%
Consommation	120	1,1630	0,4420	139,5600	53,0400	-61,99%
Sous-total Collectivité				169,5600	72,2600	-57,38%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	169,5600	183,7000
				TVA (10 %)	16,9560	18,3700
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	186,5160	202,0700
						8,34%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				188,7600	202,9000	
TVA (10 %)				18,8760	20,2900	
TOTAL TTC GENERAL				207,6360	223,1900	7,49%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,7303	1,8599	7,49%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	20,2000	15,8900	40,4000	31,7800	-21,34%
Consommation	120	1,2000	0,4890	144,0000	58,6800	-59,25%
Sous-total Collectivité				184,4000	90,4600	-50,94%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				184,4000	201,9000	
TVA (10 %)				18,4400	20,1900	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				202,8400	222,0900	9,49%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	203,6000	221,1000	
TVA (10 %)	20,3600	22,1100	
TOTAL TTC GENERAL	223,9600	243,2100	8,60%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	1,8663	2,0268	8,60%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE MONTCLUS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	22,5000	17,1100	45,0000	34,2200	-23,96%
Consommation	120	0,8810	0,3580	105,7200	42,9600	-59,36%
Sous-total Collectivité				150,7200	77,1800	-48,79%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	150,7200	188,6200
				TVA (10 %)	15,0720	18,8620
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	165,7920	207,4820
						25,15%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				169,9200	207,8200	
TVA (10 %)				16,9920	20,7820	
TOTAL TTC GENERAL				186,9120	228,6020	22,30%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,5576	1,9050	22,30%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE MONTFAUCON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	5,4900	20,0000	10,9800	-45,10%
Consommation	120	0,9390	0,2260	112,6800	27,1200	-75,93%
Sous-total Collectivité				132,6800	38,1000	-71,28%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	132,6800	149,5400
				TVA (10 %)	13,2680	14,9540
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	145,9480	164,4940
						12,71%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120			0,0000	0,0000	#DIV/0!
				Sous total Agence de l'Eau HT	0,0000	0,0000
				TVA (10 %)	0,0000	0,0000
				Sous total Agence de l'Eau TTC	0,0000	0,0000
						#DIV/0!
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				132,6800	149,5400	
TVA (10 %)				13,2680	14,9540	
TOTAL TTC GENERAL				145,9480	164,4940	12,71%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,2162	1,3708	12,71%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	35,0000	25,0000	70,0000	50,0000	-28,57%
Consommation	120	1,9100	0,7350	229,2000	88,2000	-61,52%
Sous-total Collectivité				299,2000	138,2000	-53,81%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	299,2000	249,6400
				TVA (10 %)	29,9200	24,9640
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	329,1200	274,6040
						-16,56%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				318,4000	268,8400	
TVA (10 %)				31,8400	26,8840	
TOTAL TTC GENERAL				350,2400	295,7240	-15,57%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,9187	2,4644	-15,57%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SALAZAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	0,0000	20,0000	0,0000	-100,00%
Consommation	120	0,6780	0,3130	81,3600	37,5600	-53,83%
Sous-total Collectivité				101,3600	37,5600	-62,94%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	101,3600	149,0000
				TVA (10 %)	10,1360	14,9000
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	111,4960	163,9000
						47,00%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1620	0,1620	19,4400	19,4400	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,4400	19,4400
				TVA (10 %)	1,9440	1,9440
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,3840	21,3840
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				120,8000	168,4400	
TVA (10 %)				12,0800	16,8440	
TOTAL TTC GENERAL				132,8800	185,2840	39,44%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,1073	1,5440	39,44%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	37,5000	31,1900	75,0000	62,3800	-16,83%
Consommation	120	1,5130	0,7840	181,5600	94,0800	-48,18%
Sous-total Collectivité				256,5600	156,4600	-39,02%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	256,5600	267,9000
				TVA (10 %)	25,6560	26,7900
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	282,2160	294,6900
						4,42%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				275,7600	287,1000	
TVA (10 %)				27,5760	28,7100	
TOTAL TTC GENERAL				303,3360	315,8100	4,11%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,5278	2,6318	4,11%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,4000	17,6900	50,8000	35,3800	-30,35%
Consommation	120	1,2800	0,5740	153,6000	68,8800	-55,16%
Sous-total Collectivité				204,4000	104,2600	-48,99%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	204,4000	215,7000
				TVA (10 %)	20,4400	21,5700
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	224,8400	237,2700
						5,53%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				223,6000	234,9000	
TVA (10 %)				22,3600	23,4900	
TOTAL TTC GENERAL				245,9600	258,3900	5,05%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0497	2,1533	5,05%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	37,5000	27,5000	75,0000	55,0000	-26,67%
Consommation	120	2,0570	1,0000	246,8400	120,0000	-51,39%
Sous-total Collectivité				321,8400	175,0000	-45,63%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	321,8400	286,4400
				TVA (10 %)	32,1840	28,6440
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	354,0240	315,0840
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				341,0400	305,6400	
TVA (10 %)				34,1040	30,5640	
TOTAL TTC GENERAL				375,1440	336,2040	-10,38%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				3,1262	2,8017	-10,38%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT CHRISTOL DE RODIERES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,2000	18,8900	50,4000	37,7800	-25,04%
Consommation	120	1,1000	0,3710	132,0000	44,5200	-66,27%
Sous-total Collectivité				182,4000	82,3000	-54,88%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,4000	193,7400
				TVA (10 %)	18,2400	19,3740
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	200,6400	213,1140
						6,22%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				201,6000	212,9400	
TVA (10 %)				20,1600	21,2940	
TOTAL TTC GENERAL				221,7600	234,2340	5,63%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,8480	1,9520	5,63%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Délégataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	5,4900	0,0000	10,9800	#DIV/0!
Consommation	120	1,0000	0,2870	120,0000	34,4400	-71,30%
Sous-total Collectivité				120,0000	45,4200	-62,15%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	120,0000	156,8600
				TVA (10 %)	12,0000	15,6860
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	132,0000	172,5460
						30,72%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				139,2000	176,0600	
TVA (10 %)				13,9200	17,6060	
TOTAL TTC GENERAL				153,1200	193,6660	26,48%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,2760	1,6139	26,48%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT LAURENT DE CARNOLS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	3,6900	0,0000	7,3800	#DIV/0!
Consommation	120	1,2190	0,4900	146,2800	58,8000	-59,80%
Sous-total Collectivité				146,2800	66,1800	-54,76%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	146,2800	177,6200
				TVA (10 %)	14,6280	17,7620
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	160,9080	195,3820
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				165,4800	196,8200	
TVA (10 %)				16,5480	19,6820	
TOTAL TTC GENERAL				182,0280	216,5020	18,94%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,5169	1,8042	18,94%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,0000	11,9200	34,0000	23,8400	-29,88%
Consommation	120	0,9500	0,2320	114,0000	27,8400	-75,58%
Sous-total Collectivité				148,0000	51,6800	-65,08%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	148,0000	163,1200
				TVA (10 %)	14,8000	16,3120
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	162,8000	179,4320
						10,22%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				167,2000	182,3200	
TVA (10 %)				16,7200	18,2320	
TOTAL TTC GENERAL				183,9200	200,5520	9,04%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,5327	1,6713	9,04%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT PAULET DE CAISSON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	2,0000	4,1200	4,0000	8,2400	106,00%
Consommation	120	1,2460	0,5210	149,5200	62,5200	-58,19%
Sous-total Collectivité				153,5200	70,7600	-53,91%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	153,5200	182,2000
				TVA (10 %)	15,3520	18,2200
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	168,8720	200,4200
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				172,7200	201,4000	
TVA (10 %)				17,2720	20,1400	
TOTAL TTC GENERAL				189,9920	221,5400	16,60%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,5833	1,8462	16,60%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT MICHEL D'EUZET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	0,0000	5,4900	0,0000	10,9800	#DIV/0!
Consommation	120	1,3050	0,5920	156,6000	71,0400	-54,64%
Sous-total Collectivité				156,6000	82,0200	-47,62%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	156,6000	193,4600
				TVA (10 %)	15,6600	19,3460
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	172,2600	212,8060
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				175,8000	212,6600	
TVA (10 %)				17,5800	21,2660	
TOTAL TTC GENERAL				193,3800	233,9260	20,97%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,6115	1,9494	20,97%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT PONS LA CALM

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	11,0000	6,4900	22,0000	12,9800	-41,00%
Consommation	120	1,3000	0,5870	156,0000	70,4400	-54,85%
Sous-total Collectivité				178,0000	83,4200	-53,13%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	178,0000	194,8600
				TVA (10 %)	17,8000	19,4860
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	195,8000	214,3460
						9,47%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				197,2000	214,0600	
TVA (10 %)				19,7200	21,4060	
TOTAL TTC GENERAL				216,9200	235,4660	8,55%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,8077	1,9622	8,55%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VERFEUIL

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,7620	0,0000	91,4400	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	111,4400	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	10,4900	30,0000	20,9800	-30,07%
Consommation	120	1,6360	0,9230	196,3200	110,7600	-43,58%
Sous-total Collectivité				226,3200	131,7400	-41,79%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	226,3200	243,1800
				TVA (10 %)	22,6320	24,3180
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	248,9520	267,4980
						7,45%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				245,5200	262,3800	
TVA (10 %)				24,5520	26,2380	
TOTAL TTC GENERAL				270,0720	288,6180	6,87%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,2506	2,4052	6,87%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CODOLET

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	5,0000	0,0000	10,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,3810	0,0000	45,7200	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	55,7200	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	2,5000	0,0000	5,0000	0,0000	-100,00%
Consommation	120	0,1880	0,0930	22,5600	11,1600	-50,53%
Sous-total Collectivité				27,5600	11,1600	-59,51%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	27,5600	66,8800
				TVA (10 %)	2,7560	6,6880
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	30,3160	73,5680
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				46,7600	86,0800	
TVA (10 %)				4,6760	8,6080	
TOTAL TTC GENERAL				51,4360	94,6880	84,09%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				0,4286	0,7891	84,09%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAUDUN L'ARDOISE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	13,4400	10,0000	26,8800	20,0000	-25,60%
Consommation	120	0,5713	0,7620	68,5560	91,4400	33,38%
Sous-total Déléataire				95,4360	111,4400	16,77%
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	20,0900	30,0000	40,1800	33,93%
Consommation	120	0,1900	0,5370	22,8000	64,4400	182,63%
Sous-total Collectivité				52,8000	104,6200	98,14%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	148,2360	216,0600
				TVA (10 %)	14,8236	21,6060
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	163,0596	237,6660
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				167,4360	235,2600	
TVA (10 %)				16,7436	23,5260	
TOTAL TTC GENERAL				184,1796	258,7860	40,51%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,5348	2,1566	40,51%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SABRAN - COMMUNE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2023
Part Délégataire			
Abonnement Collecte	2	10,0000	20,0000
Abonnement Traitement			
Consommation Collecte	120	0,7620	91,4400
Consommation Traitement			
Sous-total Délégataire			111,4400

Part Collectivité			
Abonnement Collecte	2	17,5000	35,0000
Abonnement Traitement			
Consommation Collecte	120	0,7790	93,4800
Consommation Traitement			
Sous-total Collectivité			128,4800
Sous-total ASSAINISSEMENT HT			239,9200
TVA (10 %)			23,9920
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC			263,9120

Redevances Agence de l'Eau			
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,2000
Sous total Agence de l'Eau HT			19,2000
TVA (10 %)			1,9200
Sous total Agence de l'Eau TTC			21,1200

Récapitulatif		2023
Sous Total Général HT		259,1200
TVA (10 %)		25,9120
TOTAL TTC GENERAL		285,0320
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an		2,3753

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	2,5000	16,0600	5,0000	32,1200	542,40%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,7930	1,1640	95,1600	139,6800	46,78%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				186,7600	171,8000	-8,01%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				270,6000	302,0868	
TVA (10 %)				27,0600	30,2087	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				297,6600	332,2955	11,64%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				289,8000	321,2868	
TVA (10 %)				28,9800	32,1287	
TOTAL TTC GENERAL				318,7800	353,4155	10,87%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,6565	2,9451	10,87%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CHUSCLAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	2,5000	16,5600	5,0000	33,1200	562,40%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,0810	0,4560	9,7200	54,7200	462,96%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				101,3200	87,8400	-13,30%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	185,1600	218,1268
				TVA (10 %)	18,5160	21,8127
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	203,6760	239,9395
						17,80%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				204,3600	237,3268	
TVA (10 %)				20,4360	23,7327	
TOTAL TTC GENERAL				224,7960	261,0595	16,13%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,8733	2,1755	16,13%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE D'ORSAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	2,5000	10,8300	5,0000	21,6600	333,20%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,2030	0,5270	24,3600	63,2400	159,61%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				115,9600	84,9000	-26,79%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				199,8000	215,1868	
TVA (10 %)				19,9800	21,5187	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				219,7800	236,7055	7,70%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	219,0000	234,3868	
TVA (10 %)	21,9000	23,4387	
TOTAL TTC GENERAL	240,9000	257,8255	7,03%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	2,0075	2,1485	7,03%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DES SORTS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	8,2500	15,7500	16,5000	31,5000	90,91%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	1,3050	1,2520	156,6000	150,2400	-4,06%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				259,7000	181,7400	-30,02%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				343,5400	312,0268	
TVA (10 %)				34,3540	31,2027	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				377,8940	343,2295	-9,17%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	362,7400	331,2268	
TVA (10 %)	36,2740	33,1227	
TOTAL TTC GENERAL	399,0140	364,3495	-8,69%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	3,3251	3,0362	-8,69%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	8,5000	10,6100	17,0000	21,2200	24,82%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,5010	0,9750	60,1200	117,0000	94,61%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				163,7200	138,2200	-15,58%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				247,5600	268,5068	
TVA (10 %)				24,7560	26,8507	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				272,3160	295,3575	8,46%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				266,7600	287,7068	
TVA (10 %)				26,6760	28,7707	
TOTAL TTC GENERAL				293,4360	316,4775	7,85%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,4453	2,6373	7,85%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	8,5000	21,2400	17,0000	42,4800	149,88%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,3840	0,7370	46,0800	88,4400	91,93%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				149,6800	130,9200	-12,53%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				233,5200	261,2068	
TVA (10 %)				23,3520	26,1207	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				256,8720	287,3275	11,86%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	252,7200	280,4068	
TVA (10 %)	25,2720	28,0407	
TOTAL TTC GENERAL	277,9920	308,4475	10,96%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	2,3166	2,5704	10,96%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VENEJAN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement Collecte	2		2,5000		5,0000	#DIV/0!
Abonnement Traitement - SABRE		9,1700	10,1989	18,3400	20,3977	11,22%
Consommation Collecte	120		0,2670		32,0400	#DIV/0!
Consommation Traitement - SABRE		0,5458	0,6071	65,5000	72,8491	11,22%
Sous-total Délégitaire				83,8400	130,2868	55,40%
Part Collectivité						
Abonnement Collecte	2	8,5000	16,8300	17,0000	33,6600	98,00%
Abonnement Traitement		8,5000		17,0000		-100,00%
Consommation Collecte	120	0,9230	1,2470	110,7600	149,6400	35,10%
Consommation Traitement		0,5800		69,6000		-100,00%
Sous-total Collectivité				214,3600	183,3000	-14,49%
Sous-total ASSAINISSEMENT HT				298,2000	313,5868	
TVA (10 %)				29,8200	31,3587	
Sous-total ASSAINISSEMENT TTC				328,0200	344,9455	5,16%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				19,2000	19,2000	
TVA (10 %)				1,9200	1,9200	
Sous total Agence de l'Eau TTC				21,1200	21,1200	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				317,4000	332,7868	
TVA (10 %)				31,7400	33,2787	
TOTAL TTC GENERAL				349,1400	366,0655	4,85%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,9095	3,0505	4,85%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SABRAN - SABRE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2023
Part Déléataire			
Abonnement Collecte	2	2,5000	5,0000
Abonnement Traitement	2	10,1989	20,3978
Consommation Collecte	120	0,2670	32,0400
Consommation Traitement	120	0,6071	72,8520
Sous-total Déléataire			130,2898
Part Collectivité			
Abonnement Collecte	2	17,5000	35,0000
Abonnement Traitement	2		
Consommation Collecte	120	0,7790	93,4800
Consommation Traitement	120		
Sous-total Collectivité			128,4800
	Sous-total ASSAINISSEMENT HT		258,7698
	TVA (10 %)		25,8770
	Sous-total ASSAINISSEMENT TTC		284,6468
Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2023
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	19,2000
	Sous total Agence de l'Eau HT		19,2000
	TVA (10 %)		1,9200
	Sous total Agence de l'Eau TTC		21,1200
Récapitulatif			2023
	Sous Total Général HT		277,9698
	TVA (10 %)		27,7970
	TOTAL TTC GENERAL		305,7668
	Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an		2,5481

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CONNAUX

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution	
Part Déléataire							
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%	
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%	
Sous-total Déléataire				148,1220	182,1190	22,95%	
Part Collectivité							
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%	
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%	
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%	
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790	
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969	24,65%
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%	
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000	
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution	
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790		
TVA (10 %)				22,5522	27,6379		
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%	
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,0673	2,5335	22,55%	

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GAUJAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution	
Part Délégitaire							
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%	
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%	
Sous-total Délégitaire				148,1220	182,1190	22,95%	
Part Collectivité							
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%	
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%	
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%	
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790	
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179	
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969	24,65%
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%	
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000	
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution	
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790		
TVA (10 %)				22,5522	27,6379		
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%	
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0673	2,5335	22,55%	

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LE PIN

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%
Sous-total Délégitaire				148,1220	182,1190	22,95%
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790	
TVA (10 %)				22,5522	27,6379	
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,0673	2,5335	22,55%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PAUL LES FONTS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%
Sous-total Déléataire				148,1220	182,1190	22,95%
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969
Evolution : 24,65%						
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Evolution : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790	
TVA (10 %)				22,5522	27,6379	
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0673	2,5335	22,55%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA COSTE

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%
Sous-total Déléataire				148,1220	182,1190	22,95%
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790	
TVA (10 %)				22,5522	27,6379	
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,0673	2,5335	22,55%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TRESQUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	23,4150	28,7892	46,8300	57,5784	22,95%
Consommation	120	0,8441	1,0378	101,2920	124,5405	22,95%
Sous-total Déléataire				148,1220	182,1190	22,95%
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	20,4900	30,0000	40,9800	36,60%
Consommation	120	0,2350	0,2840	28,2000	34,0800	20,85%
Sous-total Collectivité				58,2000	75,0600	28,97%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	206,3220	257,1790
				TVA (10 %)	20,6322	25,7179
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	226,9542	282,8969
Evolution : 24,65%						
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Evolution : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				225,5220	276,3790	
TVA (10 %)				22,5522	27,6379	
TOTAL TTC GENERAL				248,0742	304,0169	22,55%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0673	2,5335	22,55%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CORNILLON

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	22,3618	24,4100	44,7236	48,8200	9,16%
Consommation	120	1,0957	1,1961	131,4840	143,5320	9,16%
Sous-total Déléataire				176,2076	192,3520	9,16%
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	10,0000	20,0000	20,0000	0,00%
Consommation	120	0,1900	0,1430	22,8000	17,1600	-24,74%
Sous-total Collectivité				42,8000	37,1600	-13,18%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	219,0076	229,5120
				TVA (10 %)	21,9008	22,9512
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	240,9084	252,4632
						4,80%
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,2076	248,7120	
TVA (10 %)				23,8208	24,8712	
TOTAL TTC GENERAL				262,0284	273,5832	4,41%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,1836	2,2799	4,41%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GOUDARGUES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	30,6500	34,1600	61,3000	68,3200	11,45%
Consommation	120	0,8451	0,9419	101,4120	113,0280	11,45%
Sous-total Déléataire				162,7120	181,3480	11,45%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	22,9900	35,0000	45,9800	31,37%
Consommation	120	0,4700	0,5190	56,4000	62,2800	10,43%
Sous-total Collectivité				91,4000	108,2600	18,45%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	254,1120	289,6080
				TVA (10 %)	25,4112	28,9608
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	279,5232	318,5688
Evolution : 13,97%						
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Evolution : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				273,3120	308,8080	
TVA (10 %)				27,3312	30,8808	
TOTAL TTC GENERAL				300,6432	339,6888	12,99%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,5054	2,8307	12,99%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE PONT-ST-ESPRIT

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	10,0000	11,6000	20,0000	23,2000	16,00%
Consommation	120	0,6800	0,7589	81,6000	91,0680	11,60%
Sous-total Déléataire				101,6000	114,2680	12,47%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	23,9900	35,0000	47,9800	37,09%
Consommation	120	0,4700	0,5280	56,4000	63,3600	12,34%
Sous-total Collectivité				91,4000	111,3400	21,82%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	193,0000	225,6080
				TVA (10 %)	19,3000	22,5608
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	212,3000	248,1688
Evolution TTC : 16,90%						
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				212,2000	244,8080	
TVA (10 %)				21,2200	24,4808	
TOTAL TTC GENERAL				233,4200	269,2888	15,37%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,9452	2,2441	15,37%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LIRAC

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	10,0000	11,6000	20,0000	23,2000	16,00%
Consommation	120	0,6800	0,7589	81,6000	91,0680	11,60%
Sous-total Déléataire				101,6000	114,2680	12,47%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	22,9900	35,0000	45,9800	31,37%
Consommation	120	0,3850	0,4340	46,2000	52,0800	12,73%
Sous-total Collectivité				81,2000	98,0600	20,76%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,8000	212,3280
				TVA (10 %)	18,2800	21,2328
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	201,0800	233,5608
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				202,0000	231,5280	
TVA (10 %)				20,2000	23,1528	
TOTAL TTC GENERAL				222,2000	254,6808	14,62%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				1,8517	2,1223	14,62%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-GENIES DE COMOLAS

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	10,0000	11,6000	20,0000	23,2000	16,00%
Consommation	120	0,6800	0,7589	81,6000	91,0680	11,60%
Sous-total Délégitaire				101,6000	114,2680	12,47%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	22,9900	35,0000	45,9800	31,37%
Consommation	120	0,3850	0,4340	46,2000	52,0800	12,73%
Sous-total Collectivité				81,2000	98,0600	20,76%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,8000	212,3280
				TVA (10 %)	18,2800	21,2328
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	201,0800	233,5608
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				202,0000	231,5280	
TVA (10 %)				20,2000	23,1528	
TOTAL TTC GENERAL				222,2000	254,6808	14,62%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				1,8517	2,1223	14,62%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DES ARBRES

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	10,0000	11,6000	20,0000	23,2000	16,00%
Consommation	120	0,6800	0,7589	81,6000	91,0680	11,60%
Sous-total Déléataire				101,6000	114,2680	12,47%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	22,9900	35,0000	45,9800	31,37%
Consommation	120	0,3850	0,4340	46,2000	52,0800	12,73%
Sous-total Collectivité				81,2000	98,0600	20,76%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,8000	212,3280
				TVA (10 %)	18,2800	21,2328
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	201,0800	233,5608
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				202,0000	231,5280	
TVA (10 %)				20,2000	23,1528	
TOTAL TTC GENERAL				222,2000	254,6808	14,62%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				1,8517	2,1223	14,62%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TAVEL

Collecte et traitement des eaux usées	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	10,0000	11,6000	20,0000	23,2000	16,00%
Consommation	120	0,6800	0,7589	81,6000	91,0680	11,60%
Sous-total Déléataire				101,6000	114,2680	12,47%
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5000	22,9900	35,0000	45,9800	31,37%
Consommation	120	0,3850	0,4340	46,2000	52,0800	12,73%
Sous-total Collectivité				81,2000	98,0600	20,76%
				Sous-total ASSAINISSEMENT HT	182,8000	212,3280
				TVA (10 %)	18,2800	21,2328
				Sous-total ASSAINISSEMENT TTC	201,0800	233,5608
Redevances Agence de l'Eau						
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,1600	0,1600	19,2000	19,2000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	19,2000	19,2000
				TVA (10 %)	1,9200	1,9200
				Sous total Agence de l'Eau TTC	21,1200	21,1200
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				202,0000	231,5280	
TVA (10 %)				20,2000	23,1528	
TOTAL TTC GENERAL				222,2000	254,6808	14,62%
Soit le m³ TTC, pour 55 m³ par an				1,8517	2,1223	14,62%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE AIGUEZE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	27,5000	19,5900	55,0000	39,1800	-28,76%
Consommation	120	1,5400	0,1980	184,8000	23,7600	-87,14%
Sous-total Collectivité				239,8000	62,9400	-73,75%
				Sous total EAU HT	239,8000	246,1400
				TVA à 5,5%	13,1890	13,5377
				Sous total EAU TTC	252,9890	259,6777
						2,64%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				284,8000	291,1400	
TVA à 5,5 %				15,6640	16,0127	
TOTAL TTC GENERAL				300,4640	307,1527	2,23%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,5039	2,5596	2,23%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CARSAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	13,0000	7,6000	26,0000	15,2000	-41,54%
Consommation	120	1,1520	0,0250	138,2400	3,0000	-97,83%
Sous-total Collectivité				164,2400	18,2000	-88,92%
				Sous total EAU HT	164,2400	201,4000
				TVA à 5,5%	9,0332	11,0770
				Sous total EAU TTC	173,2732	212,4770
						22,63%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				209,2400	246,4000	
TVA à 5,5 %				11,5082	13,5520	
TOTAL TTC GENERAL				220,7482	259,9520	17,76%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>1,8396</i>	<i>2,1663</i>	<i>17,76%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CAVILLARGUES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	26,5000	22,0700	53,0000	44,1400	-16,72%
Consommation	120	1,5240	0,2130	182,8800	25,5600	-86,02%
Sous-total Collectivité				235,8800	69,7000	-70,45%
Sous total EAU HT				235,8800	252,9000	
TVA à 5,5%				12,9734	13,9095	
Sous total EAU TTC				248,8534	266,8095	7,22%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
TVA à 5,5%				2,4750	2,4750	
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	280,8800	297,9000	
TVA à 5,5 %	15,4484	16,3845	
TOTAL TTC GENERAL	296,3284	314,2845	6,06%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	2,4694	2,6190	6,06%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAVAL SAINT ROMAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,5200	12,1400	35,0400	24,2800	-30,71%
Consommation	120	1,7880	0,4690	214,5600	56,2800	-73,77%
Sous-total Collectivité				249,6000	80,5600	-67,72%
				Sous total EAU HT	249,6000	263,7600
				TVA à 5,5%	13,7280	14,5068
				Sous total EAU TTC	263,3280	278,2668
						5,67%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				294,6000	308,7600	
TVA à 5,5 %				16,2030	16,9818	
TOTAL TTC GENERAL				310,8030	325,7418	4,81%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,5900</i>	<i>2,7145</i>	<i>4,81%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE MONTFAUCON

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	27,5000	22,0100	55,0000	44,0200	-19,96%
Consommation	120	1,1850	0,0260	142,2000	3,1200	-97,81%
Sous-total Collectivité				197,2000	47,1400	-76,10%
				Sous total EAU HT	197,2000	230,3400
				TVA à 5,5%	10,8460	12,6687
				Sous total EAU TTC	208,0460	243,0087
						16,81%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				242,2000	275,3400	
TVA à 5,5 %				13,3210	15,1437	
TOTAL TTC GENERAL				255,5210	290,4837	13,68%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,1293</i>	<i>2,4207</i>	<i>13,68%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE ORSAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	5,3300	30,0000	10,6600	-64,47%
Consommation	120	0,8500	0,0100	102,0000	1,2000	-98,82%
Sous-total Collectivité				132,0000	11,8600	-91,02%
				Sous total EAU HT	132,0000	195,0600
				TVA à 5,5%	7,2600	10,7283
				Sous total EAU TTC	139,2600	205,7883
						47,77%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	177,0000	240,0600	
TVA à 5,5 %	9,7350	13,2033	
TOTAL TTC GENERAL	186,7350	253,2633	35,63%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>1,5561</i>	<i>2,1105</i>	<i>35,63%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SALAZAC

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	27,5000	16,4400	55,0000	32,8800	-40,22%
Consommation	120	1,1590	0,0100	139,0800	1,2000	-99,14%
Sous-total Collectivité				194,0800	34,0800	-82,44%
				Sous total EAU HT	194,0800	217,2800
				TVA à 5,5%	10,6744	11,9504
				Sous total EAU TTC	204,7544	229,2304
						11,95%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	239,0800	262,2800	
TVA à 5,5 %	13,1494	14,4254	
TOTAL TTC GENERAL	252,2294	276,7054	9,70%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>2,1019</i>	<i>2,3059</i>	<i>9,70%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SABRAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	2,7400	30,0000	5,4800	-81,73%
Consommation	120	1,0900	0,0100	130,8000	1,2000	-99,08%
Sous-total Collectivité				160,8000	6,6800	-95,85%
				Sous total EAU HT	160,8000	189,8800
				TVA à 5,5%	8,8440	10,4434
				Sous total EAU TTC	169,6440	200,3234
						18,08%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				205,8000	234,8800	
TVA à 5,5 %				11,3190	12,9184	
TOTAL TTC GENERAL				217,1190	247,7984	14,13%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				1,8093	2,0650	14,13%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT ALEXANDRE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	13,0000	5,9900	26,0000	11,9800	-53,92%
Consommation	120	1,1520	0,0100	138,2400	1,2000	-99,13%
Sous-total Collectivité				164,2400	13,1800	-91,98%
				Sous total EAU HT	164,2400	196,3800
				TVA à 5,5%	9,0332	10,8009
				Sous total EAU TTC	173,2732	207,1809
						19,57%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				209,2400	241,3800	
TVA à 5,5 %				11,5082	13,2759	
TOTAL TTC GENERAL				220,7482	254,6559	15,36%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				1,8396	2,1221	15,36%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE ROQUEPERTUIS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	21,5000	10,4100	43,0000	20,8200	-51,58%
Consommation	120	0,9060	0,0100	108,7200	1,2000	-98,90%
Sous-total Collectivité				151,7200	22,0200	-85,49%
				Sous total EAU HT	151,7200	205,2200
				TVA à 5,5%	8,3446	11,2871
				Sous total EAU TTC	160,0646	216,5071
						35,26%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				196,7200	250,2200	
TVA à 5,5 %				10,8196	13,7621	
TOTAL TTC GENERAL				207,5396	263,9821	27,20%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7295	2,1999	27,20%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOL DE RODIERES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	27,5000	20,5600	55,0000	41,1200	-25,24%
Consommation	120	1,4500	0,1170	174,0000	14,0400	-91,93%
Sous-total Collectivité				229,0000	55,1600	-75,91%
				Sous total EAU HT	229,0000	238,3600
				TVA à 5,5%	12,5950	13,1098
				Sous total EAU TTC	241,5950	251,4698
Evolution TTC : 4,09%						
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				274,0000	283,3600	
TVA à 5,5 %				15,0700	15,5848	
TOTAL TTC GENERAL				289,0700	298,9448	3,42%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,4089	2,4912	3,42%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE DES SORTS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	3,3100	30,0000	6,6200	-77,93%
Consommation	120	1,3300	0,0100	159,6000	1,2000	-99,25%
Sous-total Collectivité				189,6000	7,8200	-95,88%
				Sous total EAU HT	189,6000	191,0200
				TVA à 5,5%	10,4280	10,5061
				Sous total EAU TTC	200,0280	201,5261
						0,75%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				234,6000	236,0200	
TVA à 5,5 %				12,9030	12,9811	
TOTAL TTC GENERAL				247,5030	249,0011	0,61%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0625</i>	<i>2,0750</i>	<i>0,61%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT GERVAIS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,0000	7,3500	30,0000	14,7000	-51,00%
Consommation	120	0,9330	0,0110	111,9600	1,3200	-98,82%
Sous-total Collectivité				141,9600	16,0200	-88,72%
				Sous total EAU HT	141,9600	199,2200
				TVA à 5,5%	7,8078	10,9571
				Sous total EAU TTC	149,7678	210,1771
						40,34%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				186,9600	244,2200	
TVA à 5,5 %				10,2828	13,4321	
TOTAL TTC GENERAL				197,2428	257,6521	30,63%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>1,6437</i>	<i>2,1471</i>	<i>30,63%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-JULIEN DE PEYROLAS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	10,0000	9,4500	20,0000	18,9000	-5,50%
Consommation	120	1,5200	0,2310	182,4000	27,7200	-84,80%
Sous-total Collectivité				202,4000	46,6200	-76,97%
				Sous total EAU HT	202,4000	229,8200
				TVA à 5,5%	11,1320	12,6401
				Sous total EAU TTC	213,5320	242,4601
						13,55%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				247,4000	274,8200	
TVA à 5,5 %				13,6070	15,1151	
TOTAL TTC GENERAL				261,0070	289,9351	11,08%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,1751	2,4161	11,08%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DE CARNOLS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	27,5000	20,5600	55,0000	41,1200	-25,24%
Consommation	120	1,8020	0,4690	216,2400	56,2800	-73,97%
Sous-total Collectivité				271,2400	97,4000	-64,09%
				Sous total EAU HT	271,2400	280,6000
				TVA à 5,5%	14,9182	15,4330
				Sous total EAU TTC	286,1582	296,0330
						3,45%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				316,2400	325,6000	
TVA à 5,5 %				17,3932	17,9080	
TOTAL TTC GENERAL				333,6332	343,5080	2,96%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,7803	2,8626	2,96%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	17,0000	10,9900	34,0000	21,9800	-35,35%
Consommation	120	1,0520	0,0450	126,2400	5,4000	-95,72%
Sous-total Collectivité				160,2400	27,3800	-82,91%
				Sous total EAU HT	160,2400	210,5800
				TVA à 5,5%	8,8132	11,5819
				Sous total EAU TTC	169,0532	222,1619
						31,42%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				205,2400	255,5800	
TVA à 5,5 %				11,2882	14,0569	
TOTAL TTC GENERAL				216,5282	269,6369	24,53%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,8044	2,2470	24,53%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT MICHEL D'EUZET

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	15,5000	9,9500	31,0000	19,9000	-35,81%
Consommation	120	1,3010	0,0290	156,1200	3,4800	-97,77%
Sous-total Collectivité				187,1200	23,3800	-87,51%
				Sous total EAU HT	187,1200	
				TVA à 5,5%	10,2916	
				Sous total EAU TTC	197,4116	10,40%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				232,1200	251,5800	
TVA à 5,5 %				12,7666	13,8369	
TOTAL TTC GENERAL				244,8866	265,4169	8,38%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,0407	2,2118	8,38%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	13,0000	7,4400	26,0000	14,8800	-42,77%
Consommation	120	1,1520	0,0230	138,2400	2,7600	-98,00%
Sous-total Collectivité				164,2400	17,6400	-89,26%
				Sous total EAU HT	164,2400	200,8400
				TVA à 5,5%	9,0332	11,0462
				Sous total EAU TTC	173,2732	211,8862
						22,28%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				209,2400	245,8400	
TVA à 5,5 %				11,5082	13,5212	
TOTAL TTC GENERAL				220,7482	259,3612	17,49%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,8396	2,1613	17,49%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PAULET DE CAISSON

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	6,1000	4,0500	12,2000	8,1000	-33,61%
Consommation	120	1,2000	0,0100	144,0000	1,2000	-99,17%
Sous-total Collectivité				156,2000	9,3000	-94,05%
				Sous total EAU HT	156,2000	192,5000
				TVA à 5,5%	8,5910	10,5875
				Sous total EAU TTC	164,7910	203,0875
Evolution TTC : 23,24%						
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				201,2000	237,5000	
TVA à 5,5 %				11,0660	13,0625	
TOTAL TTC GENERAL				212,2660	250,5625	18,04%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,7689	2,0880	18,04%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PONS LA CALM

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	21,0000	15,4800	42,0000	30,9600	-26,29%
Consommation	120	1,4480	0,1280	173,7600	15,3600	-91,16%
Sous-total Collectivité				215,7600	46,3200	-78,53%
				Sous total EAU HT	215,7600	229,5200
				TVA à 5,5%	11,8668	12,6236
				Sous total EAU TTC	227,6268	242,1436
						6,38%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				260,7600	274,5200	
				TVA à 5,5 %	14,3418	15,0986
TOTAL TTC GENERAL				275,1018	289,6186	5,28%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an				2,2925	2,4135	5,28%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VÉNÉJAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Délégitaire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	13,0000	2,1700	26,0000	4,3400	-83,31%
Consommation	120	1,1520	0,0100	138,2400	1,2000	-99,13%
Sous-total Collectivité				164,2400	5,5400	-96,63%
				Sous total EAU HT	164,2400	188,7400
				TVA à 5,5%	9,0332	10,3807
				Sous total EAU TTC	173,2732	199,1207
						14,92%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
Sous total Agence de l'Eau TTC				47,4750	47,4750	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				209,2400	233,7400	
TVA à 5,5 %				11,5082	12,8557	
TOTAL TTC GENERAL				220,7482	246,5957	11,71%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,8396	2,0550	11,71%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE VERFEUIL

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	1,3600	0,0000	163,2000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	183,2000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	25,0000	19,4900	50,0000	38,9800	-22,04%
Consommation	120	1,1760	0,0290	141,1200	3,4800	-97,53%
Sous-total Collectivité				191,1200	42,4600	-77,78%
				Sous total EAU HT	191,1200	225,6600
				TVA à 5,5%	10,5116	12,4113
				Sous total EAU TTC	201,6316	238,0713
						18,07%

Redevances Agence de l'Ea	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				45,0000	45,0000	
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	236,1200	270,6600	
TVA à 5,5 %	12,9866	14,8863	
TOTAL TTC GENERAL	249,1066	285,5463	14,63%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	2,0759	2,3796	14,63%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CODOLET

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	0,0000	10,0000	0,0000	20,0000	#DIV/0!
Consommation	120	0,0000	0,6800	0,0000	81,6000	#DIV/0!
Sous-total Déléataire				0,0000	101,6000	#DIV/0!
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	0,0000	10,0000	0,0000	-100,00%
Consommation 0 à 60 m ³	60	0,2700	0,0000	16,2000	0,0000	-100,00%
Consommation 61 à 90 m ³	30	0,3700	0,0000	11,1000	0,0000	-100,00%
Consommation 90 à 120 m ³	30	0,4700	0,0000	14,1000	0,0000	-100,00%
Sous-total Collectivité				51,4000	0,0000	-100,00%
				Sous total EAU HT	51,4000	101,6000
				TVA à 5,5%	2,8270	5,5880
				Sous total EAU TTC	54,2270	107,1880
						97,67%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0950	0,0950	11,4000	11,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,0000	45,0000
				TVA à 5,5%	2,4750	2,4750
				Sous total Agence de l'Eau TTC	47,4750	47,4750
						0,00%

Récapitulatif	2021	2022	Evolution
Sous Total Général HT	96,4000	146,6000	
TVA à 5,5 %	5,3020	8,0630	
TOTAL TTC GENERAL	101,7020	154,6630	52,07%
Soit le m ³ TTC, pour 120 m ³ par an	0,8475	1,2889	52,07%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CONNAUX

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
				Sous total EAU HT	192,1180	244,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,4486
				Sous total EAU TTC	202,6845	257,9686
						27,28%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,0800	46,0800
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,6144	48,6144
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0942</i>	<i>2,5549</i>	<i>22,00%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GAUJAC

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
				Sous total EAU HT	192,1180	244,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,4486
				Sous total EAU TTC	202,6845	257,9686
						27,28%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				46,0800	46,0800	
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
Sous total Agence de l'Eau TTC				48,6144	48,6144	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0942	2,5549	22,00%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LE PIN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
Sous total EAU HT				192,1180	244,5200	
TVA à 5,5%				10,5665	13,4486	
Sous total EAU TTC				202,6845	257,9686	27,28%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				46,0800	46,0800	
TVA à 5,5%				2,5344	2,5344	
Sous total Agence de l'Eau TTC				48,6144	48,6144	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0942</i>	<i>2,5549</i>	<i>22,00%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-PAUL LES FONTS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégataire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
				Sous total EAU HT	192,1180	244,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,4486
				Sous total EAU TTC	202,6845	257,9686
Evolution TTC : 27,28%						
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,0800	46,0800
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,6144	48,6144
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0942	2,5549	22,00%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA COSTE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
				Sous total EAU HT	192,1180	244,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,4486
				Sous total EAU TTC	202,6845	257,9686
						27,28%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				46,0800	46,0800	
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
Sous total Agence de l'Eau TTC				48,6144	48,6144	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0942</i>	<i>2,5549</i>	<i>22,00%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TRESQUES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,5000	0,5400	60,0000	64,8000	8,00%
Sous-total Collectivité				70,0000	83,7000	19,57%
				Sous total EAU HT	192,1180	244,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,4486
				Sous total EAU TTC	202,6845	257,9686
Evolution TTC : 27,28%						
Relevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,0800	46,0800
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,6144	48,6144
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	290,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9830	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	306,5830	22,00%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				2,0942	2,5549	22,00%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LAUDUN-L'ARDOISE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	19,7550	21,9100	39,5100	43,8200	10,91%
Consommation	120	0,6884	0,9750	82,6080	117,0000	41,63%
Sous-total Délégitaire				122,1180	160,8200	31,69%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,1300	10,0000	18,2600	82,60%
Consommation	120	0,5000	0,5370	60,0000	64,4400	7,40%
Sous-total Collectivité				70,0000	82,7000	18,14%
				Sous total EAU HT	192,1180	243,5200
				TVA à 5,5%	10,5665	13,3936
				Sous total EAU TTC	202,6845	256,9136
						26,76%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1040	0,1040	12,4800	12,4800	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,0800	46,0800
				TVA à 5,5%	2,5344	2,5344
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,6144	48,6144
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				238,1980	289,6000	
TVA à 5,5 %				13,1009	15,9280	
TOTAL TTC GENERAL				251,2989	305,5280	21,58%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0942</i>	<i>2,5461</i>	<i>21,58%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LA ROQUE SUR CEZE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	24,0150	26,4900	48,0300	52,9800	10,31%
Consommation 0 à 50 m ³	50	0,9310	1,0280	46,5500	51,4000	10,42%
Consommation 51 à 120 m ³	70	1,1170	1,2330	78,1900	86,3100	10,38%
Sous-total Délégataire				172,7700	190,6900	4,00%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	5,0200	10,0000	10,0400	0,40%
Consommation	120	0,5000	0,5090	60,0000	61,0800	1,80%
Sous-total Collectivité				70,0000	71,1200	1,60%
				Sous total EAU HT	242,7700	261,8100
				TVA à 5,5%	13,3524	14,3996
				Sous total EAU TTC	256,1224	276,2096
						7,84%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,1000	0,1000	12,0000	12,0000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	45,6000	45,6000
				TVA à 5,5%	2,5080	2,5080
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,1080	48,1080
						0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	288,3700	307,4100	
TVA à 5,5 %	15,8604	16,9076	
TOTAL TTC GENERAL	304,2304	324,3176	6,60%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>2,5353</i>	<i>2,7026</i>	<i>6,60%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CHUSCLAN

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	23,2050	25,3550	46,4100	50,7100	9,27%
Consommation	120	0,7387	0,8070	88,6440	96,8400	9,25%
Sous-total Délégitaire				135,0540	147,5500	9,25%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	10,5100	10,0000	21,0200	110,20%
Consommation	120	0,1300	0,1790	15,6000	21,4800	37,69%
Sous-total Collectivité				25,6000	42,5000	66,02%
				Sous total EAU HT	160,6540	190,0500
				TVA à 5,5%	8,8360	10,4528
				Sous total EAU TTC	169,4900	200,5028
						18,30%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	#DIV/0!
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	33,6000	33,6000
				TVA à 5,5%	1,8480	1,8480
				Sous total Agence de l'Eau TTC	35,4480	35,4480
						0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				194,2540	223,6500	
TVA à 5,5 %				10,6840	12,3008	
TOTAL TTC GENERAL				204,9380	235,9508	15,13%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>1,7078</i>	<i>1,9663</i>	<i>15,13%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE CORNILLON

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	33,7967	36,7400	67,5934	73,4800	8,71%
Consommation	120	1,4533	1,5797	174,3960	189,5640	8,70%
Sous-total Déléataire				241,9894	263,0440	8,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	5,0200	10,0000	10,0400	0,40%
Consommation	120	0,2540	0,2540	30,4800	30,4800	0,00%
Sous-total Collectivité				40,4800	40,5200	0,10%
				Sous total EAU HT	282,4694	303,5640
				TVA à 5,5%	15,5358	16,6960
				Sous total EAU TTC	298,0052	320,2600
						7,47%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0850	0,0850	10,2000	10,2000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	43,8000	43,8000
				TVA à 5,5%	2,4090	2,4090
				Sous total Agence de l'Eau TTC	46,2090	46,2090
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				326,2694	347,3640	
TVA à 5,5 %				17,9448	19,1050	
TOTAL TTC GENERAL				344,2142	366,4690	6,47%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,8685</i>	<i>3,0539</i>	<i>6,47%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE GOUDARGUES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	12,9795	14,1100	25,9590	28,2200	8,71%
Consommation	120	0,5806	0,6311	69,6720	75,7320	8,70%
Sous-total Délégitaire				95,6310	103,9520	8,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,3870	0,4270	46,4400	51,2400	10,34%
Sous-total Collectivité				56,4400	70,1400	24,27%
				Sous total EAU HT	152,0710	174,0920
				TVA à 5,5%	8,3639	9,5751
				Sous total EAU TTC	160,4349	183,6671
						14,48%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0600	0,0600	7,2000	7,2000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				40,8000	40,8000	
				TVA à 5,5%	2,2440	2,2440
Sous total Agence de l'Eau TTC				43,0440	43,0440	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				192,8710	214,8920	
TVA à 5,5 %				10,6079	11,8191	
TOTAL TTC GENERAL				203,4789	226,7111	11,42%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>1,6957</i>	<i>1,8893</i>	<i>11,42%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE BAGNOLS-SUR-CEZE

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Déléataire						
Abonnement	2	18,7422	18,7500	37,4844	37,5000	0,04%
Consommation	120	0,4474	0,4474	53,6880	53,6880	0,00%
Sous-total Déléataire				91,1724	91,1880	0,02%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	10,1200	10,0000	20,2400	102,40%
Consommation	120	0,3870	0,4460	46,4400	53,5200	15,25%
Sous-total Collectivité				56,4400	73,7600	30,69%
				Sous total EAU HT	147,6124	164,9480
				TVA à 5,5%	8,1187	9,0721
				Sous total EAU TTC	155,7311	174,0201
Evolution TTC : 11,74%						
Relevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,0700	0,0700	8,4000	8,4000	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	42,0000	42,0000
				TVA à 5,5%	2,3100	2,3100
				Sous total Agence de l'Eau TTC	44,3100	44,3100
Evolution TTC : 0,00%						
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				189,6124	206,9480	
TVA à 5,5 %				10,4287	11,3821	
TOTAL TTC GENERAL				200,0411	218,3301	9,14%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an				1,6670	1,8194	9,14%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE PONT-ST-ESPRIT

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	7,5000	8,3000	15,0000	16,6000	10,67%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégataire				100,5240	111,2800	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	10,2600	10,0000	20,5200	105,20%
Consommation	120	0,4400	0,4800	52,8000	57,6000	9,09%
Sous-total Collectivité				62,8000	78,1200	24,39%
				Sous total EAU HT	163,3240	189,4000
				TVA à 5,5%	8,9828	10,4170
				Sous total EAU TTC	172,3068	199,8170
						15,97%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0722	0,0722	8,6640	8,6640	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				42,2640	42,2640	
				TVA à 5,5%	2,3245	2,3245
Sous total Agence de l'Eau TTC				44,5885	44,5885	0,00%

Récapitulatif	2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT	205,5880	231,6640	
TVA à 5,5 %	11,3073	12,7415	
TOTAL TTC GENERAL	216,8953	244,4055	12,68%
Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an	1,8075	2,0367	12,68%

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE LIRAC

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	20,0000	22,1400	40,0000	44,2800	10,70%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégitaire				125,5240	138,9600	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,4400	0,4800	52,8000	57,6000	9,09%
Sous-total Collectivité				62,8000	76,5000	21,82%
				Sous total EAU HT	188,3240	215,4600
				TVA à 5,5%	10,3578	11,8503
				Sous total EAU TTC	198,6818	227,3103
						14,41%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1053	0,1053	12,6360	12,6360	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,2360	46,2360
				TVA à 5,5%	2,5430	2,5430
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,7790	48,7790
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
				Sous Total Général HT	234,5600	261,6960
				TVA à 5,5 %	12,9008	14,3933
				TOTAL TTC GENERAL	247,4608	276,0893
						11,57%
				<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>2,0622</i>	<i>2,3007</i>
						<i>11,57%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-LAURENT DES ARBRES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	20,0000	22,1400	40,0000	44,2800	10,70%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégitaire				125,5240	138,9600	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,4400	0,4800	52,8000	57,6000	9,09%
Sous-total Collectivité				62,8000	76,5000	21,82%
				Sous total EAU HT	188,3240	215,4600
				TVA à 5,5%	10,3578	11,8503
				Sous total EAU TTC	198,6818	227,3103
						14,41%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1053	0,1053	12,6360	12,6360	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,2360	46,2360
				TVA à 5,5%	2,5430	2,5430
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,7790	48,7790
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
				Sous Total Général HT	234,5600	261,6960
				TVA à 5,5 %	12,9008	14,3933
				TOTAL TTC GENERAL	247,4608	276,0893
						11,57%
				<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>2,0622</i>	<i>2,3007</i>
						<i>11,57%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-GENIES DE COMOLAS

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	20,0000	22,1400	40,0000	44,2800	10,70%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégitaire				125,5240	138,9600	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,4400	0,4800	52,8000	57,6000	9,09%
Sous-total Collectivité				62,8000	76,5000	21,82%
				Sous total EAU HT	188,3240	215,4600
				TVA à 5,5%	10,3578	11,8503
				Sous total EAU TTC	198,6818	227,3103
						14,41%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1053	0,1053	12,6360	12,6360	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,2360	46,2360
				TVA à 5,5%	2,5430	2,5430
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,7790	48,7790
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
				Sous Total Général HT	234,5600	261,6960
				TVA à 5,5 %	12,9008	14,3933
				TOTAL TTC GENERAL	247,4608	276,0893
						11,57%
				<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>	<i>2,7496</i>	<i>2,3007</i>
						<i>-16,32%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE TAVEL

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégataire						
Abonnement	2	20,0000	22,1400	40,0000	44,2800	10,70%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégataire				125,5240	138,9600	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	9,4500	10,0000	18,9000	89,00%
Consommation	120	0,4400	0,4800	52,8000	57,6000	9,09%
Sous-total Collectivité				62,8000	76,5000	21,82%
				Sous total EAU HT	188,3240	215,4600
				TVA à 5,5%	10,3578	11,8503
				Sous total EAU TTC	198,6818	227,3103
						14,41%
Redevances Agence de l'Eau						
Prélèvement	120	0,1053	0,1053	12,6360	12,6360	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
				Sous total Agence de l'Eau HT	46,2360	46,2360
				TVA à 5,5%	2,5430	2,5430
				Sous total Agence de l'Eau TTC	48,7790	48,7790
						0,00%
Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				234,5600	261,6960	
TVA à 5,5 %				12,9008	14,3933	
TOTAL TTC GENERAL				247,4608	276,0893	11,57%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0622</i>	<i>2,3007</i>	<i>11,57%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

COMMUNE DE SAINT-ANDRE D'OLERARGUES

Distribution de l'eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Part Délégitaire						
Abonnement	2	20,0000	22,1400	40,0000	44,2800	10,70%
Consommation	120	0,7127	0,7890	85,5240	94,6800	10,71%
Sous-total Délégitaire				125,5240	138,9600	10,70%
Part Collectivité						
Abonnement	2	5,0000	7,9900	10,0000	15,9800	59,80%
Consommation	120	0,4400	0,5270	52,8000	63,2400	19,77%
Sous-total Collectivité				62,8000	79,2200	26,15%
				Sous total EAU HT	188,3240	218,1800
				TVA à 5,5%	10,3578	11,9999
				Sous total EAU TTC	198,6818	230,1799
						15,85%

Redevances Agence de l'Eau	Quantité	Prix unitaire Année 2022	Prix unitaire Année 2023	Montant Année 2022	Montant Année 2023	Evolution
Prélèvement	120	0,0887	0,0887	10,6440	10,6440	0,00%
Lutte contre la pollution	120	0,2800	0,2800	33,6000	33,6000	0,00%
Sous total Agence de l'Eau HT				44,2440	44,2440	
				TVA à 5,5%	2,4334	2,4334
Sous total Agence de l'Eau TTC				46,6774	46,6774	0,00%

Récapitulatif				2022	2023	Evolution
Sous Total Général HT				232,5680	262,4240	
TVA à 5,5 %				12,7912	14,4333	
TOTAL TTC GENERAL				245,3592	276,8573	12,84%
<i>Soit le m³ TTC, pour 120 m³ par an</i>				<i>2,0447</i>	<i>2,3071</i>	<i>12,84%</i>

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 030-200034692-20230925-DEL129_2023-DE



Notice d'information de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

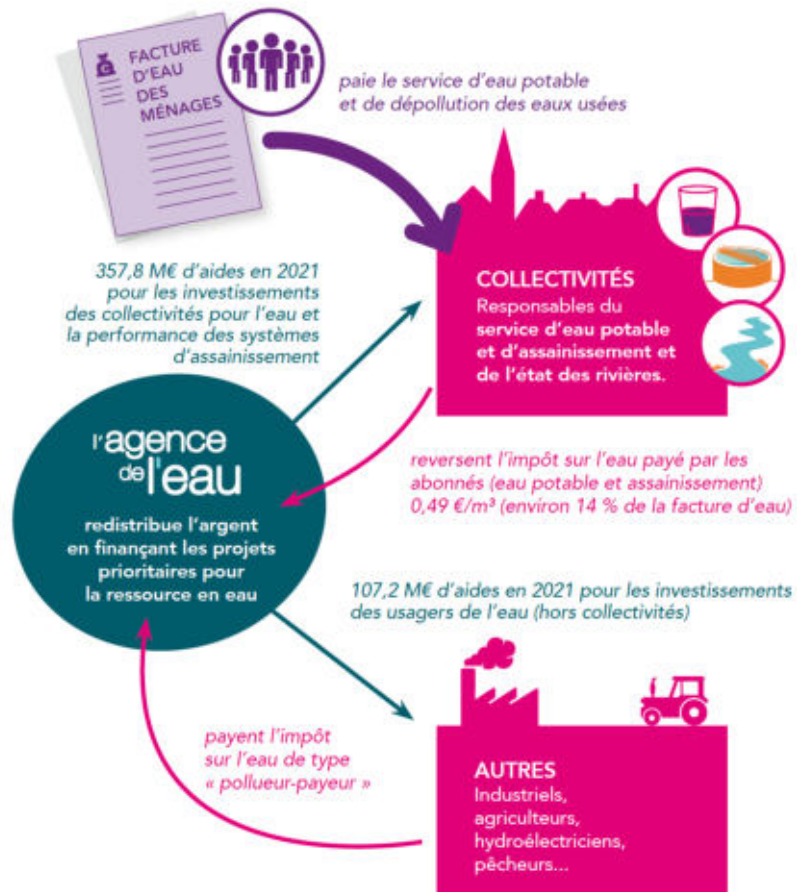
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,86 € TTC/m³** et de **4,25 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sisea 2020.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

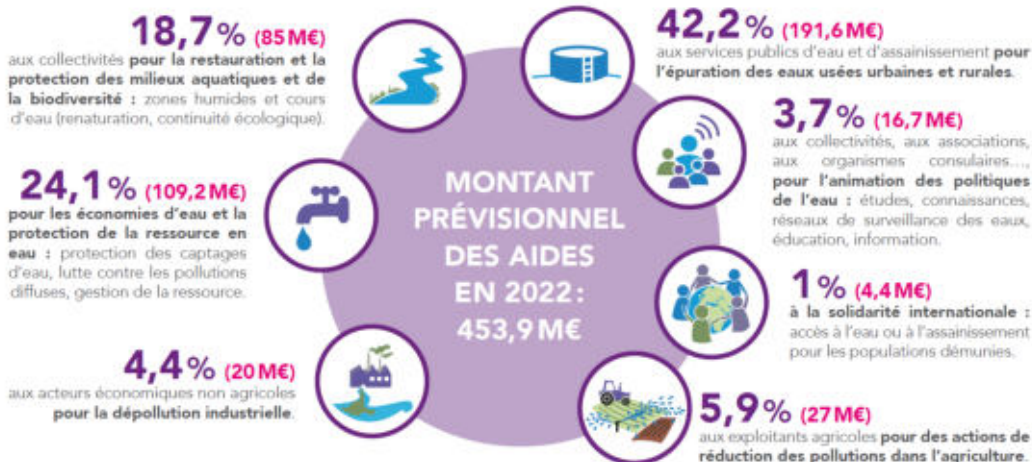
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

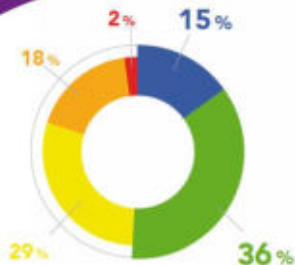


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

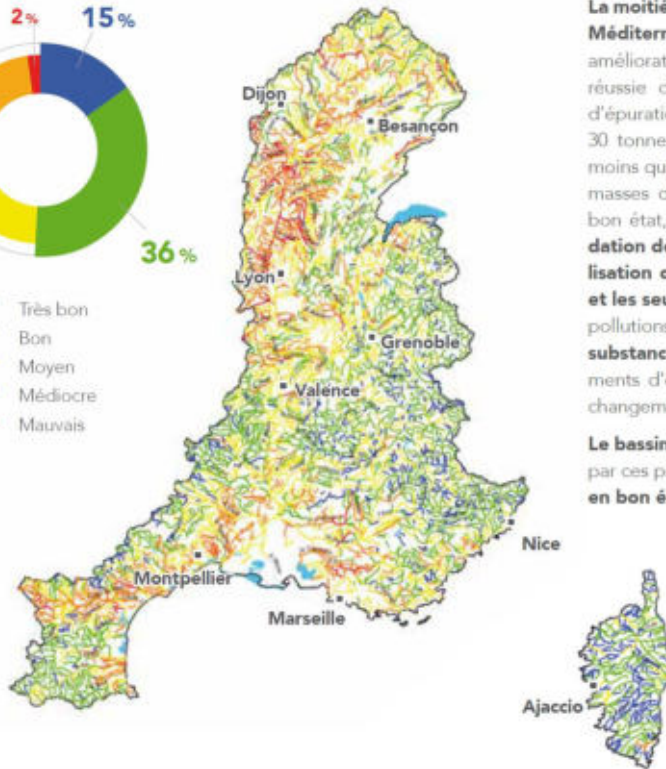
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !